

# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

## GENNEVILLE



# SOMMAIRE

<b>Préambule</b> .....	<b>4</b>
Cadre juridique.....	4
Arrêté Municipal .....	5
Présentation de la Commune .....	6
<b>FICHES RISQUES</b> .....	<b>7</b>
FR-01 RISQUE INONDATION .....	8
FR-02 RISQUE TEMPÊTE .....	9
FR-03 RISQUE LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES.....	13
FR-04 RISQUE LES MOUVEMENTS DE TERRAINS.....	17
FR-05 RISQUE EPIZOOTIES ET PANDEMIE .....	21
FR-06 RISQUE ACCIDENT NUCLÉAIRE .....	25
FR-07 RISQUE POLLUTION DES EAUX INTERIEURES.....	28
FR-08 RISQUE ACCIDENTS ROUTIERS .....	30
FR-09 RISQUE MINEUR CANICULE ET GRAND FROID .....	33
FR-10 RISQUE DÉMINAGE ET ENGIN DE GUERRE.....	37
<b>ORGANISATION</b> .....	<b>40</b>
<b>COMMUNALE DE CRISE</b> .....	<b>40</b>
ORGANIGRAMME DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC).....	41
CELLULE DE CRISE.....	42
cellules opérationnelles .....	42
DISPOSITIFS D'ALERTE.....	44
Alerte par un témoin.....	44
Alerte par GALA (Préfecture) .....	45
Type d'alerte pour la population .....	46
DÉCLENCHEMENT DU PCS.....	47
<b>FICHES REFLEXES</b> .....	<b>48</b>
FICHE REFLEXE INONDATION .....	49
Cadre d'action .....	49
Stratégie d'actions.....	50
Points à vérifier .....	61
Consignes pour la population lors de l'évacuation.....	61
Fiche d'itinéraire de déviation en cas d'inondation .....	62
Fiche des lieux de rassemblement.....	63
FICHE REFLEXE TEMPÊTE.....	64
Cadre d'action .....	64
FICHE REFLEXE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES .....	74
Cadre d'action .....	74
FICHE REFLEXE MOUVEMENTS DE TERRAINS .....	76
Cadre d'action .....	76
FICHE REFLEXE EPIZOOTIES ET PANDEMIE GRIPPALE.....	78
Cadre d'action épizootie .....	78
Cadre d'action Pandémie grippale.....	80
Fiche prévention COVID - 19.....	81
FICHE REFLEXE ACCIDENT NUCLEAIRE .....	83
Cadre d'action de la distribution des pastilles d'iode.....	83
Fiche : Posologie et contre-indications.....	84
FICHE REFLEXE POLLUTION DES EAUX INTERIEURES.....	86
En cas de pollution des cours et points d'eau .....	86
Fiche des principaux polluants.....	87

Dans le cas où l'eau potable est polluée.....	88
FICHE REFLEXE ACCIDENTS ROUTIERS .....	89
Cadre d'action accident routier .....	89
Cadre d'action Plan Canicule (du 1 <sup>re</sup> juin au 31 août) .....	90
FICHE REFLEXE CANICULE ET GRAND FROID.....	90
Cadre d'action plan Grand Froid (du 1 <sup>re</sup> novembre au 31 mars).....	91
FICHE REFLEXE DEMINAGE ET ENGIN DE GUERRE .....	92
Cadre d'action .....	92
<b>FICHES ORGANISATION .....</b>	<b>93</b>
FICHE ORGANISATION LE DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS : LE MAIRE .....	94
FICHE ORGANISATION CELLULE DE COORDINATION : SECRÉTARIAT .....	97
FICHE ORGANISATION CELLULE D'ÉVALUATION : Services Techniques .....	99
FICHE ORGANISATION CELLULE LOGISTIQUE : Personnel Communal.....	102
FICHE ORGANISATION CELLULE DE SOUTIEN : Maire et élus .....	104
<b>ANNUAIRES DE CRISE .....</b>	<b>106</b>
RÈGLEMENT GÉNÉRAL À LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD).....	106
MOYENS COMMUNAUX.....	107
ÉLUS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX.....	109
PERSONNEL Mairie et écoles .....	109
CONTACTS DES CELLULES DE CRISE .....	110
CONTACTS ENREGISTRÉS SOUS GALA.....	111
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS SENSIBLES, DES LIEUX D'ACCUEIL ET HEBERGEMENT.....	112
REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES DE LA COMMUNE .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Arrêté Municipal de réquisition .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Arrêté Municipal de circulation .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Message type alerte et procédures de mise en place .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Fiche type recensement des personnes accueillies.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Mémento des bons réflexes en cas de risque .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>

# Préambule

## Cadre juridique

### **✘ Code Général des Collectivités Territoriales – art. L2212-2 :**

« La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure. »

### **✘ Loi de Modernisation de la Sécurité Civile n° 2004-811 du 13 août 2004 – art.13 :**

« Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions de l'article 14 de la présente loi. Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune et pour Paris par le Préfet de police. Dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, un plan intercommunal de sauvegarde peut être établi en lieu et place du plan prévu au premier alinéa. En ce cas, il est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes concernées. La mise en œuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune. Un décret en Conseil d'État précise le contenu du plan communal ou intercommunal de sauvegarde et détermine les modalités de son élaboration. »

### **✘ Loi de Modernisation de la Sécurité Civile du 13 août 2004 – art. 16 :**

« La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente (maire ou préfet) en application des dispositions des articles L2211-1, L2212-2 et L2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. »

### **✘ Loi du 30 juillet 2003 relative aux risques naturels et technologiques – art. 40 :**

« Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié, sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque... ».

### **✘ Décret n° 88-622 du 06 mai 1988 relatif aux plans d'urgence départementaux.**

### **✘ Décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif au droit à l'information du citoyen.**

### **✘ Circulaire du 12 août 2005 relative aux réserves communales de sécurité civile.**

### **✘ Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 pour application de l'article 13 de la Loi du 13 août 2004**

### **✘ Plan départemental ORSEC**

# Arrêté Municipal

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

du 16 janvier 2023 portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire de la Commune de GENNEVILLE ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : *tempête, inondation, canicule, orage, transport de matières dangereuses, épizooties et pandémies, accidents routiers, etc.*

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

### ARRÊTÉ :

**Article 1er** : Le plan communal de sauvegarde de la Commune de GENNEVILLE est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'événement sur la commune.

**Article 2** : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet du Calvados.

**Article 3** : Le plan communale de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 4** : Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Monsieur le Préfet du Calvados.

**Article 5** : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

**Article 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

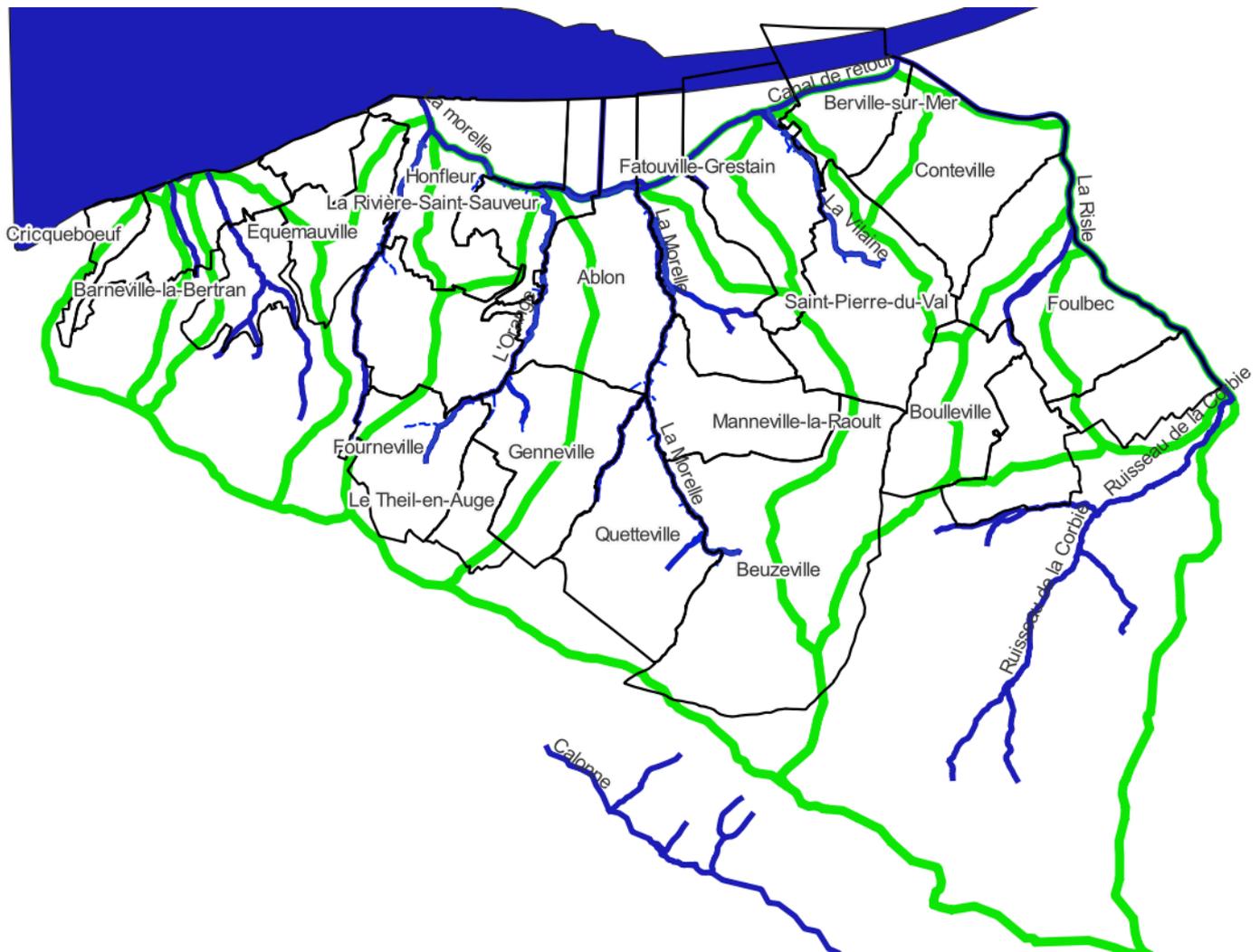
Fait à GENNEVILLE, le 16 janvier 2023

Moïse ANDRIEU

Le Maire

## Présentation de la Commune

- ✚ **Code postal** 14 600 (Calvados)
- ✚ **Nombre d'habitants** 835 (source Insee – 01/01/2019)
- ✚ **Mairie** 536 le bourg 14 600 GENNEVILLE
- ✚ **Arrondissement** de Lisieux
- ✚ **Canton** Honfleur - Deauville
- ✚ **Superficie** 9,36 km<sup>2</sup>
- ✚ **Altitudes** : minimum. 30 m — maximum. 139 m
- ✚ **Cours d'eau (rivières)** : l'orange et la morelle
- ✚ **Bassin versant** du Littoral
- ✚ **Superficie du Bassin versant** : 646,76 hectares et 484,55 hectares



# FICHES RISQUES

Le **risque** est la coexistence d'un **aléa** et d'un **enjeu**.

Les risques auxquels chaque individu est confronté se répartissent en cinq grandes familles :

- Les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques, accidents du travail, ...)
- Les risques naturels (inondations, mouvements de terrain, séismes, ...)
- Les risques technologiques (industries, sites nucléaires, ...)
- Les risques liés aux transports (accidents routiers, ferroviaires, transport de matières dangereuses)
- Les risques conflictuels (guerres, actes de terrorisme)

S'agissant de **risque majeur**, il peut se définir comme **la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionne des dommages importants et dépasse les capacités de réaction de la ville**. Deux critères complémentaires sont à prendre en considération : la **fréquence** et la **gravité**, sous ses aspects humains et économiques.

Ainsi, le **risque est qualifié de majeur** lorsque le phénomène est :

- **De fréquence faible,**
- **Susceptible de porter atteinte à la vie d'un grand nombre de personnes,**
- **Susceptible d'occasionner des dommages importants pour les biens et/ ou l'environnement,**
- **Susceptible d'impliquer une importante mobilisation des moyens de secours**

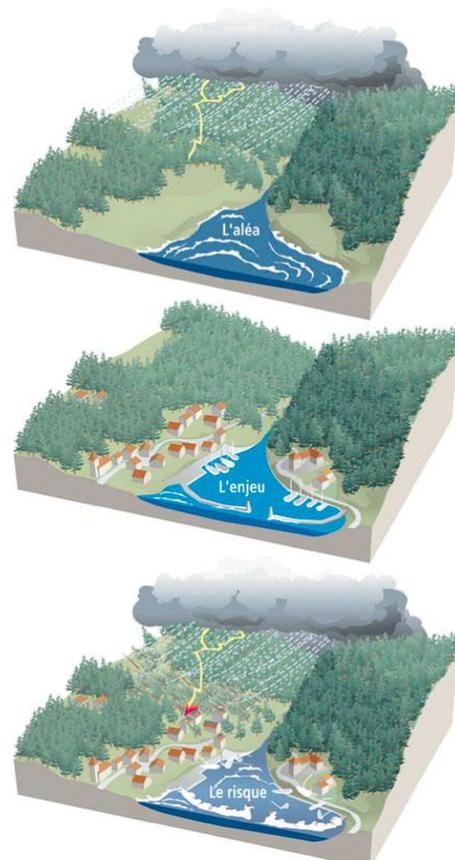
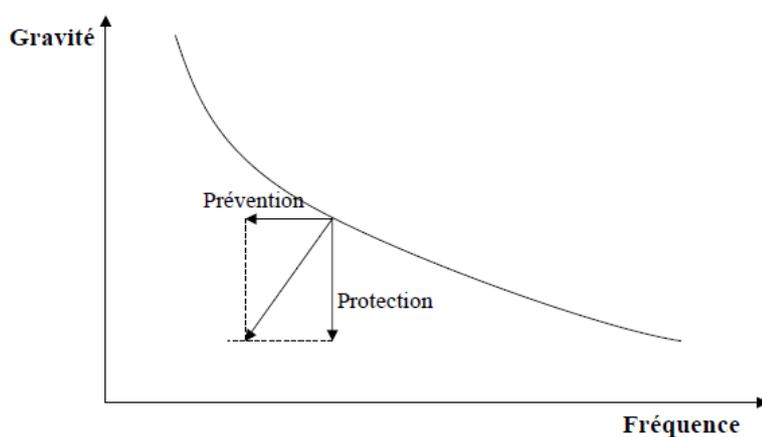
Le risque majeur résulte de la confrontation :

- **D'un Aléa** : probabilité d'un événement qui peut affecter le système étudié naturel et technologique
- **D'enjeux importants** : personnes, biens, équipements, environnement, menacés par l'aléa et susceptibles de subir des dommages et des préjudices

## Niveaux de risque

Niveau 1	Risque critique – actions prioritaires
Niveau 2	Risque majeur- actions à envisager
Niveau 3	Risque mineur- situation acceptable

## Graphique Gravité/ fréquence





## Description de l'aléa

L'inondation est la **submersion d'une zone**, plus ou moins rapide, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

On distingue trois types d'inondation :

- **Par débordement direct** : le cours d'eau sort de son lit mineur pour occuper son lit majeur
- **Par débordement indirect** : les eaux remontent par les nappes alluviales, les réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales, etc.

## Cours d'eau concernés (rivières)

- L'orange
- La morelle



## La qualification du risque :

	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens	Crue rare et catastrophique
	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes	Débordements généralisés, circulation fortement perturbée, évacuations.
	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ ou exposées	Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes, maisons isolées touchées, perturbation des activités liées au cours d'eau.
	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	Situation normale

## Enjeux de la commune : les établissements et publics sensibles

- **Détails en annexes (en fin de registre)**



## Description de l'aléa

Une tempête correspond à **l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression**, le long de laquelle s'affronte deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (caractéristiques, teneur en eau, ...). De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de **tempête** lorsque **les vents dépassent 89km/h** (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort)

Elle peut se traduire par :

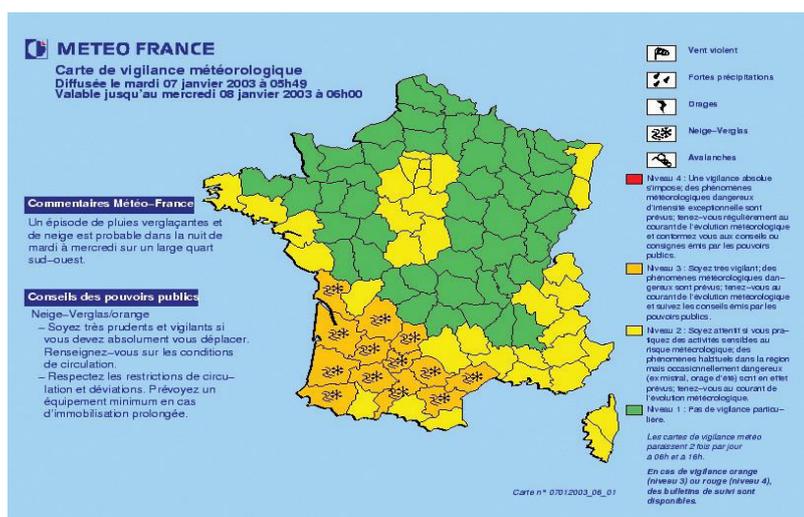
- **Des vents** tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire.
- **Des pluies potentiellement importantes** pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrains et des coulées boueuses.
- **Des chutes d'éléments de construction et d'installations** de chantiers (grue, échafaudage).
- **Des chutes d'arbres et de branches** qui peuvent mettre en péril des maisons.
- **Des détériorations de réseaux** de distribution d'énergie et de communication

## La surveillance météorologique

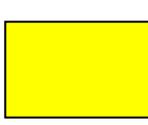
Météo France chargée de surveiller l'évolution des dépressions, émet chaque jour des cartes de vigilance météorologique.

Ces cartes sont élaborées deux fois par jour à 6 h00 et 16h00 et attirent l'attention sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission.

**Internet :** <https://www.meteofrance.com> et <https://www.vigicrues.fr>



## La qualification du risque

	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> vigilance absolue, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus	
	<b>Avis de tempête très violent</b>  <b>117&gt; km/h&gt;103</b>	Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes ; Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations et les espaces verts La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau ; Le transport ferroviaire peut être sérieusement affecté.
	<b>Fortes précipitations</b>  <b>50&gt;ml/m²&gt;30</b>	De très fortes précipitations sont attendues, susceptibles d'affecter la vie humaine et la vie économique pendant plusieurs jours Des inondations très importantes sont possibles, y compris dans les zones rarement inondables Des cumuls très importants de précipitations sur de courtes durées peuvent, localement, provoquer des crues torrentielles Risque de débordement des réseaux d'assainissement ; Les conditions de circulation routière peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau ; Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire.
	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus	
	<b>Vents violents</b> <b>Tempête : 103&gt;km/h&gt;89</b> <b>Fort coup de vent :</b>  <b>75&gt;km/h&gt;88</b>	Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes ; Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées ; Des branches d'arbres risquent de rompre ; Les véhicules peuvent être déportés ; La circulation peut être perturbée
	<b>Fortes précipitations</b>  <b>50&gt;ml/m²&gt;30</b>	De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues ; Des inondations importantes sont possibles dans les zones inondables Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées peuvent, localement, provoquer des crues Risque de débordement des réseaux d'assainissement ; Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire, autoroutier et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires Des coupures d'électricité peuvent se produire.
	<b>Niveau 2 : JAUNE</b>  Phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux  Vigilance accrue	
	<b>Niveau 1 : VERT</b>  Pas de vigilance particulière requise  Situation normale	

## Le retour d'expérience : historique des événements

DATE	EVENEMENTS
15-16 octobre 1987	Une tempête à caractère cyclonique (vents de 150 à plus de 200km/h) frappe la Bretagne et la Normandie. Quatre morts et 3,5 milliards de francs de dégâts. Arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle 22/10/1987 paru au JO le 24/10/1987
25 janvier-27 février 1990	Une série de tempêtes et de pluies diluviennes sur l'Europe fait 81 morts dans le nord et l'ouest de la France. Les vents, atteignant 150km/h, arrachent dans le pays l'équivalent de la forêt de Fontainebleau.
26 et 27 décembre 1999	2 tempêtes exceptionnelles, avec des rafales à 200km/h, font 92 morts et des dégâts estimés en dizaines de milliards de francs. La première, le 26, balaie la moitié nord de la France. "La tempête du siècle" prive 3,4 millions de foyers de lumière ou de chauffage. 270 millions d'arbres sont détruits. Arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle le 29/12/1999 paru JO 30/12/1999
26 février/ 1 <sup>re</sup> mars 2010	Tempête Xynthia : En France, la conjonction de vents violents et de fortes marées a donné lieu à une <u>onde de tempête</u> qui a occasionné d'importantes inondations dans certaines régions littorales
16 décembre 2011	Tempête Joachim : Violentes rafales, souvent bien supérieures à 100 km/h sur bon nombre de régions où elle provoque pas mal de dégâts. En plus du vent, d'abondantes pluies sont parfois à l'origine d'inondations, notamment de la Bretagne à l'Ouest de l'Auvergne en passant par le Poitou-Charentes et le Limousin. Un peu plus de 30 % du territoire est impacté par des vents de plus de 100 km/h.
5 et 6 janvier 2012	Tempête Andréa : un front froid aborde le nord-ouest de la France et s'enfoncé vers le sud-est. Le 5 janvier, une dépression se creuse sur la plaine du Pô au Nord de l'Italie et provoque de violentes rafales de Tramontane et de Mistral sur le sud-est de la France.
28 et 29 avril 2012	Tempête Queenie : Une vaste zone dépressionnaire concerne l'Europe de l'Ouest. Un minimum se creuse sur le Nord de l'Espagne le 28/04 et remonte vers le Nord-Ouest de la France le 29/04
28 octobre 2012	Fort courant de nord à nord-ouest sur le pays, avec des vents particulièrement violents sur le Massif Central, la bordure occidentale des Alpes, le Languedoc-Roussillon, la Provence et la Corse. Les rafales dépassent parfois 150 km/h en altitude et sur les sémaophores ; elles sont souvent comprises entre 110 et 130 km/h en plaine. On déplore un mort et un disparu.
25 décembre 2013	Une dépression très creuse circule en Mer du Nord. Elle génère sur notre pays une tempête baptisée <b>Dirk</b> . De violentes rafales touchent d'abord le Nord-Ouest du pays, avant de concerner une partie du Nord-Est et la plupart des départements du Rhône-Alpes la nuit suivante. Un marin russe disparaît en mer au large de Brest, on déplore quelques blessés
3 et 4 novembre 2014	Tempête Quendresa : Une zone dépressionnaire s'étend de la mer d'Irlande à la Scandinavie. À l'avant, un puissant flux de sud-sud ouest se met en place puis un minimum dépressionnaire se creuse sur le sud-ouest de la France. De violentes rafales de vent balaient le Sud-Est de la France avec localement de fortes précipitations orageuses.
6 / 7 mars 2017	Tempête Zeus : Une forte tempête traverse rapidement le pays le lundi 6 mars, causant de nombreux dommages. Elle touche tous les départements au sud d'un axe Saint-Malo/Pontarlier. Le bilan des victimes fait état de 2 personnes décédées, de 10 personnes gravement blessées et de 11 autres blessées plus légèrement
3 janvier 2018	Tempête Eleanor : cette tempête génère de violentes rafales liées à un front froid particulièrement actif sur la moitié nord du pays. Le bilan est de 7 morts et 26 blessés.

## Conséquences possibles sur les personnes et les biens

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Les conséquences humaines</b></li></ul>	Il s'agit de personnes physiques directement ou indirectement exposées aux conséquences du phénomène, le risque pouvant aller de la blessure légère au décès. Au nombre de victimes corporelles, s'ajoute un nombre de sans-abri potentiellement important, compte tenu des dégâts pouvant être portés aux constructions. Les causes de décès ou de blessure les plus fréquentes sont notamment les impacts par des objets divers projetés par le vent, les chutes d'arbres (sur un véhicule, une habitation), les décès dus aux inondations ou aux glissements de terrains, etc.
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Les conséquences économiques</b></li></ul>	Les destructions ou dommages portés aux édifices privés ou publics, aux infrastructures industrielles ou de transport, ainsi que l'interruption des trafics (routier, ferroviaire) peuvent se traduire par des coûts, des pertes ou des perturbations d'activités importantes. Par ailleurs, les réseaux d'eau, téléphonique et électrique subissent à chaque tempête, à des degrés divers, des dommages à l'origine d'une paralysie temporaire
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Les conséquences environnementales</b></li></ul>	Parmi les atteintes portées à l'environnement (faune, flore, milieu terrestre et aquatique), on peut distinguer celles portées par effet direct des tempêtes (destruction d'arbres, végétation par les vents, dommages résultant des inondations, etc.) et celles portées par effet indirect des tempêtes (pollution des eaux intérieures suite aux dégâts portés aux infrastructures proches des rivières)

## Enjeux de la commune : établissements et publics sensibles

- **Détails en annexes (en fin de registre)**

Les prévisions météorologiques peuvent être obtenues en consultant :

Météo France, Tél. 32.50 ou 08.92.68.02.14

Internet : <http://www.meteofrance.com>



## Description de l'aléa

Le **risque de transport de matières dangereuses** (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière (autoroute A13/ convoi exceptionnels en centre-ville), ferroviaire, aérienne ou par canalisation, de matières dangereuses.

Une **matière dangereuse** est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou par la nature des réactions qu'elle peut mettre en œuvre, peut représenter un danger pour l'homme, les biens ou l'environnement.

Les principaux dangers liés au TMD sont :

- **L'explosion**, elle peut intervenir à la suite de plusieurs accidents (choc avec production d'étincelles, mélange de plusieurs produits, explosion d'artifices ou de munitions) impliquant des produits inflammables transportés sous forme gazeuse, liquide ou solide.
- **L'incendie**, celui-ci peut avoir diverses causes : l'échauffement anormal d'un organe du véhicule (freins, boîte de vitesses...), un choc contre un obstacle avec production d'étincelles, une explosion au voisinage immédiat d'un poids lourd, d'un wagon ou d'une conduite, un sabotage.
- **Le nuage toxique**, tout incendie, même de produits toxiques, peut dégager des fumées toxiques (matières plastiques ...). Ses conséquences peuvent parfois être mortelles pour l'homme en provoquant des troubles ventilatoires ou cardio-vasculaires.
- **La pollution de l'atmosphère, du sol et de l'eau**, sa gravité dépend de la quantité de produit volatilisé, des conditions météorologiques et de la situation géographique de la commune. Ce risque est surtout lié au transport de produits liquides.

En 2003, le trafic routier infra départemental de matières dangereuses a représenté 1,2 million de tonnes, en augmentant de 28% par rapport à 2002.

## Les risques concernant la commune

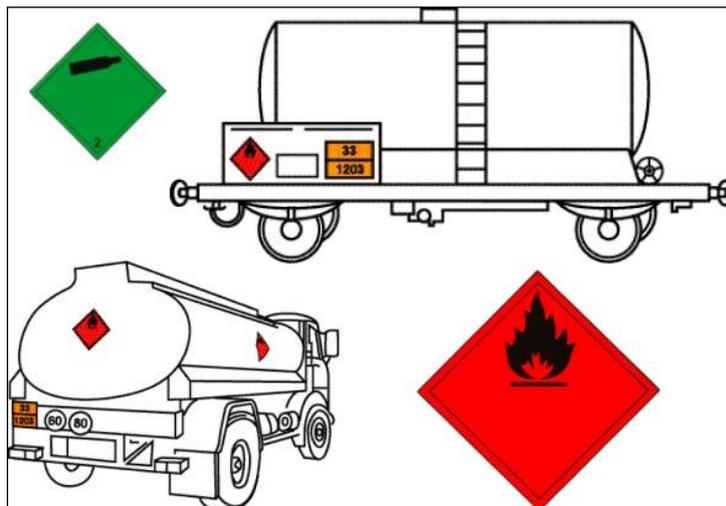
- **Par voie routière**

Comme pour l'ensemble du département, les accidents liés au TMD peuvent se produire pratiquement n'importe où sur la commune.

La Ville de Gennevilliers ne possède pas d'entreprises à risque majeur de type SEVESO. Les risques liés au TMD sont par conséquent faibles, limités au seul flux de transit : convois exceptionnels/ flux routiers...

- **Par canalisation (repérage canalisation gaz : marquage jaune au sol)**

Le transport par canalisations est utilisé pour les transports sur grande distance des gaz combustibles (gazoduc de GRTgaz).



Étiquette de danger



Code danger

Code matière

SD/S 42 Séquence B9, le TMD

### Le TMD : la signalisation : Les étiquettes

		
Matières et objets explosifs	Gaz non inflammables, non toxiques	
		
Gaz/liquides inflammables		Matières solides inflammables
		Matières, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

## CODE DANGER

Par combinaison de chiffres et éventuellement d'une lettre, le code indique les dangers présentés par la matière transportée :

- **1<sup>er</sup> chiffre** : danger principal
- **2<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> chiffre** : dangers secondaires

Le doublement d'un chiffre marque l'intensification du danger considéré.

**0** : absence danger secondaire  
**1** : matières et objets explosifs  
**2** : émanation de gaz résultant de pression ou réaction chimique  
**3** : inflammabilité de liquides (vapeurs) et gaz  
**4** : inflammabilité des solides  
**5** : comburant (favorise l'incendie)  
**6** : matières toxiques  
**7** : matières radioactives  
**8** : matières corrosives  
**9** : danger de réaction violente spontanée  
**X** : danger de réaction dangereuse au contact

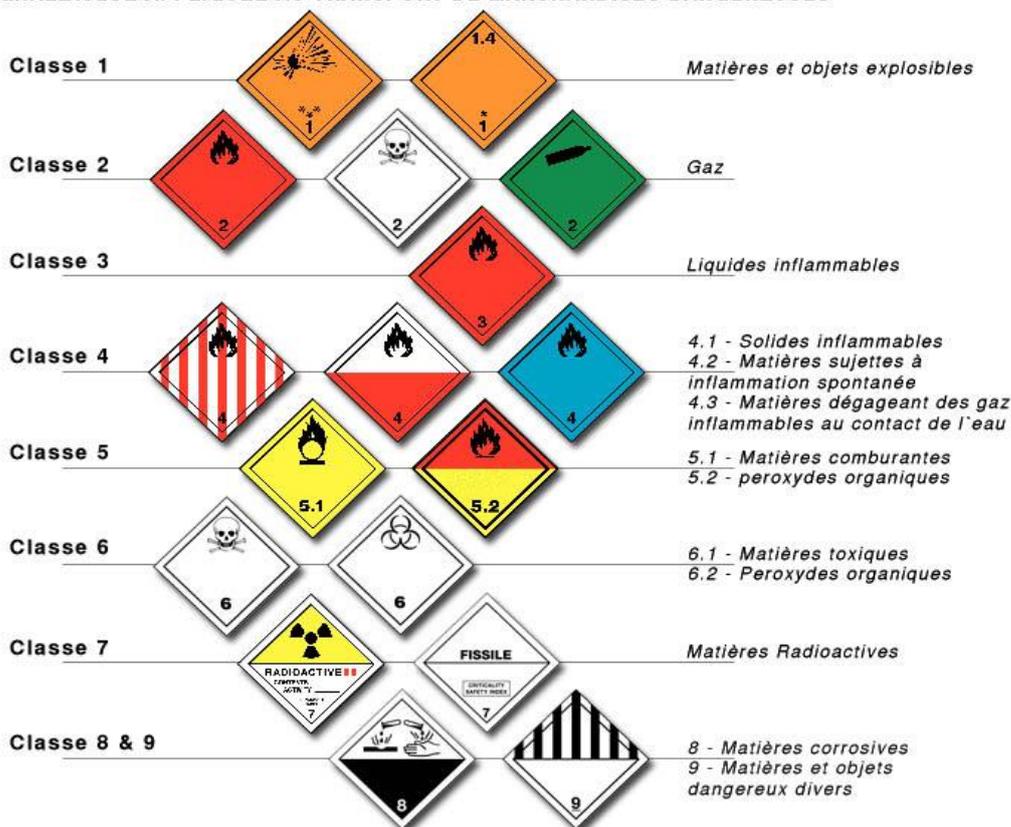
## CODE MATIERE

Composé de 4 chiffres, il identifie la matière transportée selon un code de l'ONU.

- **1005** : Ammoniac
- **1040** : Oxyde d'éthylène
- **1073** : Oxygène liquéfié
- **1090** : Acétone
- **1123** : Acétate de Butyle
- **1173** : Acétate d'Éthyle
- **1203** : Fuel domestique, essence
- **1789** : Acide chlorhydrique en solution
- **1965** : Butane, propane
- **2820** : Acide butyrique
- **3082** : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide
- **3257** : Liquide transporté à chaud (y compris métal fondu, sel fondu, etc.) à une température égale ou supérieure à 100°C et inférieure à son point d'éclair
- **3374** : Acétylène sans solvant
- **1017** : Chlore
- **1050** : Acide chlorhydrique en gaz
- **1072** : Oxygène comprimé
- **1114** : Benzène
- **1170** : Alcool 95 (Éthanol)
- **1202** : Gasoil
- **1428** : Sodium
- **1830** : Acide sulfurique
- **2809** : Mercure

Voir la liste complète sur : [http://www.dictionnaire-environnement.com/code\\_matiere\\_onu\\_ID4777.html](http://www.dictionnaire-environnement.com/code_matiere_onu_ID4777.html)

### SIGNALETIQUE APPLIQUEE AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES



- **Voies ferrées**

La signalisation est identique à celle des poids lourds étiquettes de danger, plaque orange et code de danger.

- **Canalisations**

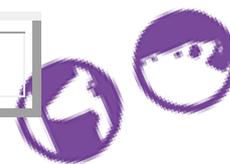
Au croisement des voies de communication, elles sont signalées par des bornes et des balises.

## Réglementation du risque

- La **formation du personnel de conduite** et la sensibilité des salariés des entreprises intervenants dans le transport (chargeur, expéditeur, ...)
- La désignation d'un **conseiller à la sécurité**
- L'obligation pour tous les intervenants de prendre des **mesures de sûreté** en vue de **minimiser le vol** ou **l'utilisation impropre de marchandises dangereuses** : pour les marchandises à haut risque, les intervenants doivent mettre en place un plan de sûreté
- La **construction de citernes**, de **canalisations selon les normes établies**, avec des contrôles techniques périodiques
- La **construction des emballages** et leur utilisation
- Les **règles strictes de circulation** (vitesse, stationnement.)
- L'**identification** et la **codification des marchandises transportées**
- L'**équipement des véhicules** (extincteur, signaux d'avertissement, ...)

## Retour d'expérience : historique des événements

DATES	EVENEMENTS
14 mai 2003	A <u>Douvres-la-Délivrande</u> (Calvados), une tractopelle effectuant des travaux endommage une canalisation de gaz naturel. Plusieurs explosions successives se produisent, provoquant l'incendie d'un petit immeuble de 2 étages. Une cinquantaine de pompiers terminent les dernières fouilles 3 heures après le début de l'accident. Au total, 12 personnes sont hospitalisées – la plupart pour brûlures – dont 2 très grièvement transférées à Paris.
8 février 2005	A <u>Saint-Evroult-de-Montfort</u> dans l'Orne – un camion-citerne de 33 000 l transportant 25 000 l de matières inflammables (85 % de résidus solvant et 15 % de déchets) se renverse 30m en contrebas de la route suite à un accident. Une fuite se produit, menaçant de pollution le Douet Lochard, un affluent de la Touque située à 100m. 200m <sup>2</sup> du terrain sont contaminés.
15 juillet 2006	À <u>Marmouillé</u> , dans l'Orne, Ce jour-là, deux camions – dont un camion-citerne transportant 3 000 l de super, 17 000 l de gasoil et 13 000 l d'essence sans plomb – entrent en collision. Un déversement d'hydrocarbure se produit sur la route, l'un des deux conducteurs étant légèrement blessé. L'accident est sans conséquence, mais la route doit être interrompue dans les 2 sens avec un périmètre de sécurité de 300 m. Le camion est dépoté, puis la circulation est rétablie.
12 Septembre 2006	Une voiture et un camion transportant 16 tonnes d'explosifs utilisés dans les carrières anglaises entrent en collision. Compte tenu des risques d'explosion, le camion est remorqué vers le site militaire du 18ème RT à Bretteville-sur-Odon, où les secours dépêchés mettent en place un plan d'actions et mobilisent tous les moyens pour décharger et transborder la cargaison. Blessée, l'automobiliste est hospitalisée.
18 mars 2013	<u>Touques</u> - Un engin de chantier effectuant des travaux de terrassement endommage un branchement d'une canalisation de distribution de gaz naturel enterrée, provoquant une fuite.
4 février 2015	<u>CAEN</u> - Des ouvriers, travaillant sur le chantier de démantèlement de l'ancienne gendarmerie, percent une cuve de propane enterrée. La fuite, entraîne la formation d'une poche de gaz dans l'un des bâtiments. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité. Aucun riverain n'est impacté.
24 mars 2016	<u>Falaise</u> - un incident technique se produit sur un poids lourd transportant 3 t de nitrate d'ammonium et 4 t d'émulsion mère. Le chargement d'explosifs civils est transféré dans un autre camion. Le véhicule accidenté est remorqué



### Description de l'Aléa

Un **mouvement de terrain** est un **déplacement plus ou moins brutal** du **sol** ou du **sous-sol**, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est favorisé par des **processus lents de dissolution** ou d'**érosion liés à l'action de l'eau** et/ ou de **l'homme**. L'apparition d'un mouvement de terrain est lente et progressive.

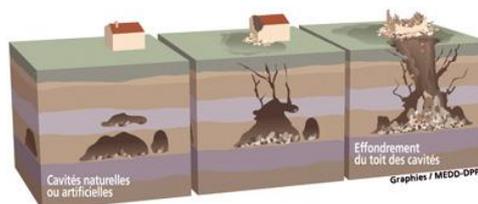
Les mouvements lents touchent principalement les biens. Ils entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme, les constructions se fissurent. Ces désordres peuvent se révéler si graves pour la sécurité des occupants que la démolition des bâtiments s'impose. Les mouvements rapides touchent majoritairement les personnes avec des conséquences souvent dramatiques. Ces mouvements ont des incidences sur les infrastructures (bâtiments, voies de communication...), allant de la dégradation à la ruine totale. On distingue deux types de mouvements de terrains :

- **Les mouvements lents**

- Affaissement de cavités souterraines dont l'effondrement du toit est amorti par le comportement souple des terrains superficiels. Il peut s'agir de vides naturels résultant de la dissolution de roches solubles ; de l'exécution d'ouvrages souterrains sans précaution...
- Tassement de terrain par la diminution de volume de certains sols sous l'effet des charges qui leur sont appliquées.
- Glissement de terrain par le changement d'humidité des sols très argileux. Suivant l'humidité, le sol se gonfle et se rétracte provoquant ainsi des dégâts importants sur les constructions.

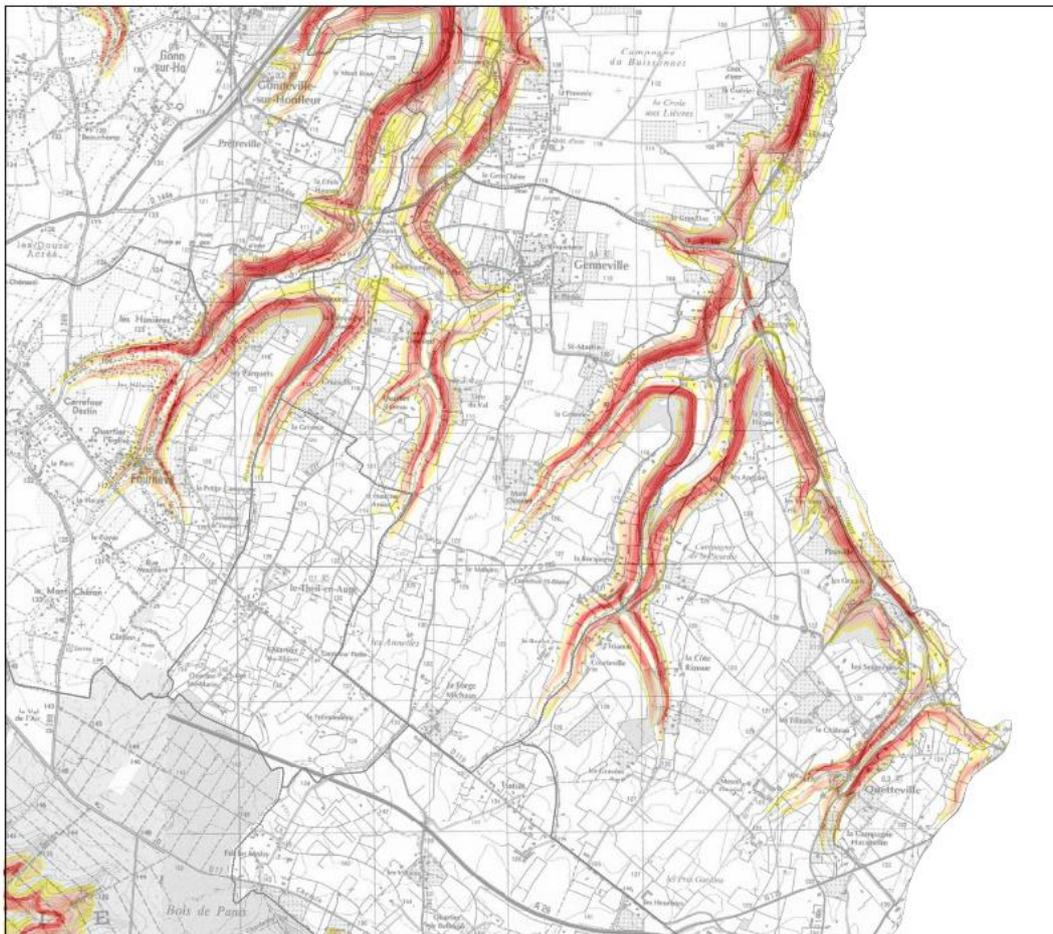
- **Les mouvements rapides**

- L'effondrement de cavités souterraines : l'évolution des cavités souterraines naturelles ou artificielles peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire



- L'afflux d'eau qui peut résulter de la fonte des neiges provoquant des mouvements plus ou moins rapides suivant la quantité d'eau concernée
- Les coulées de boues ou de laves torrentielles transportant des matériaux sous une forme plus ou moins fluide.

- **Les mouvements de terrains**



### Prédisposition aux mouvements de terrain

fluages, glissements de pente et phénomènes associés (chute de pierres et coulées de boues)

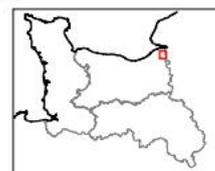
Mise à jour septembre 2004

Cette cartographie ne traite pas des mouvements de terrain liés à la présence de marnières ou autres cavités souterraines  
Son utilisation doit s'appuyer strictement sur une lecture attentive de la notice explicative

- Prédisposition très forte
- Prédisposition modérée à forte
- Prédisposition faible à modérée
- Prédisposition nulle à faible

### GENNEVILLE

14299



© DIREN Basse-Normandie 1997-2004  
© IGN Paris 1997

### Légende



Prédisposition très forte



Prédisposition modérée à forte

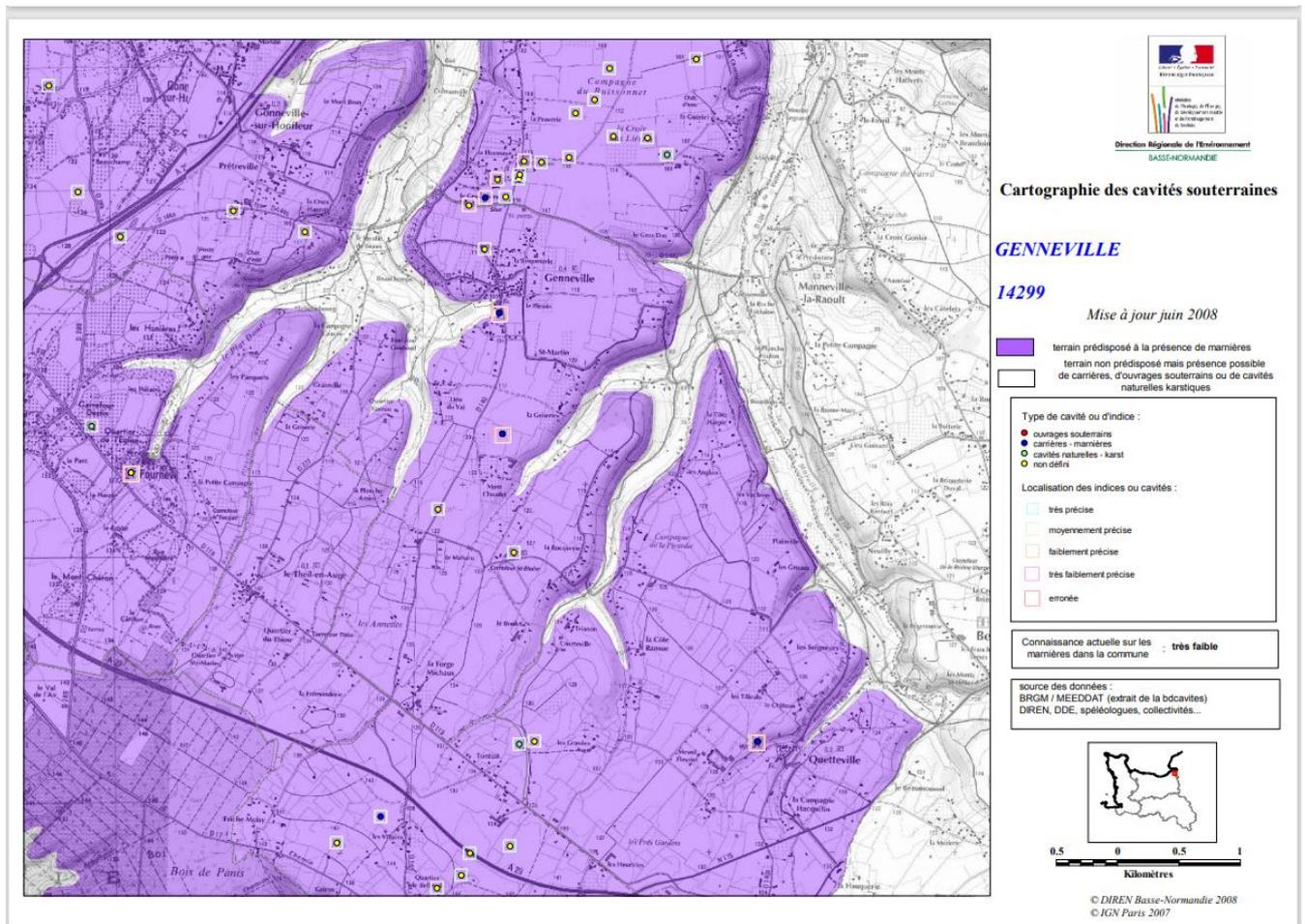


Prédisposition faible à modérée



Prédisposition nulle à faible

- **Les cavités souterraines**



## Qualification du risque

Degré d'intensité	Phénomènes	Mesures de prévention
<i>Intensité élevée</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Glissements de masse</li> <li>- Coulées de boue</li> </ul>	Difficiles et très coûteuses et dépassant largement le cadre de la parcelle concernée
<i>Intensité modérée</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Glissements localisés</li> <li>- Coulées de boue</li> </ul>	Coûteuses et dépassant le cadre de la parcelle concernée
<i>Intensité faible</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Solifluxion</li> <li>- Coulées de boue</li> <li>- Épanchage de matériaux glissés</li> </ul>	D'un coût modéré et ne dépassant pas le cadre de la parcelle concernée

**Affaissements du sol à st-Benoît-d'Hébertot**



**Glissement de terrain à Villerville**





## Description de l'Aléa

Le mot **épizootie** décrit une maladie qui **frappe simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce** ou d'**espèces différentes**. Des maladies peuvent apparaître et se diffuser sur notre territoire par les mouvements commerciaux d'animaux ou de produits ou au fil des flux migratoires d'oiseaux sauvages.

L'épizootie a des conséquences majeures pour les filières concernées et peut même affecter l'économie de la commune et du pays tout entier.

En outre, plusieurs de ces maladies peuvent représenter un risque important pour la santé humaine.

Les maladies animales visées par le code rural sont répertoriées selon deux types :

- Les **maladies réputées contagieuses** (MRC/article D. 223-21 du code rural) ;
- Les **maladies à déclaration obligatoire** (MDO/article D. 223-1 du code rural).

Selon que l'on est en présence de l'une ou de l'autre de ces maladies, les implications en matière de police sanitaire diffèrent. Le classement d'une maladie en tant que MRC se fonde sur son impact sur la santé publique, l'élevage ou le commerce international. Ainsi, les affections dont l'impact ne justifie pas l'action des services de l'État en charge de la protection des populations ou pour lesquelles aucune mesure d'intervention n'est envisageable ne figurent pas dans cette catégorie (Exemples de MRC : **anémie infectieuse des équidés, botulisme, brucellose, encéphalite West-Nile...**).

Par ailleurs, certaines MRC donnent lieu à l'élaboration de plans d'intervention sanitaire définis à l'échelle nationale. C'est le cas par exemple des maladies telles que **l'influenza aviaire, la maladie de Newcastle, la fièvre aphteuse, la fièvre catarrhale ovine, la peste équine...** Le classement d'une maladie en tant que MDO ne donne pas lieu à application de mesures de police sanitaire. Il se fonde sur la nécessité de mettre en place un dispositif de veille épidémiologique sur l'ensemble du territoire.

Une **pandémie grippale** est une épidémie caractérisée par la **diffusion rapide** et géographiquement **très étendue** (plusieurs continents ou monde entier) d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une modification génétique. Le virus possédant des caractéristiques nouvelles, **l'immunité de la population est faible ou nulle**. La sévérité de l'infection n'est pas un critère de définition d'une pandémie.

L'apparition d'une pandémie grippale peut résulter d'une recombinaison génétique entre des **virus grippaux animaux et humains** ou de **mutations progressives d'un virus animal**, permettant une adaptation à l'homme.

S'agissant de la transmission **de l'homme à l'homme**, le virus grippal se transmet par :

- **La voie aérienne**, c'est-à-dire la dissémination dans l'air du virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons ;
- **Le contact rapproché avec une personne infectée** (lorsqu'on l'embrasse ou qu'on lui serre la main) ;
- **Le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade** (exemple : une poignée de porte).

**Les symptômes** d'une grippe pandémique sont similaires à ceux de la grippe saisonnière : **fièvre élevée** (> à 38°C), **courbatures, fatigue, toux et gêne respiratoire**. La durée d'incubation peut aller jusqu'à sept jours et une personne grippée est contagieuse dès les premiers symptômes et pendant environ sept jours.

## Qualification du risque épizootique (ministère de l'Agriculture)

- |                         |               |
|-------------------------|---------------|
| 1. Négligeable niveau 1 | 4. Modéré     |
| 2. Négligeable niveau 2 | 5. Élevé      |
| 3. Faible               | 6. Très élevé |

## Qualification du risque pandémique (classification OMS)

<b>Phase 1</b>	Aucun cas d'infection chez l'homme due à un virus circulant chez les animaux n'a été signalé
<b>Phase 2</b>	On sait qu'un virus grippal animal circulant chez des animaux domestiques ou sauvages a provoqué des infections chez l'homme et il est de ce fait considéré comme constituant une menace potentielle de pandémie
<b>Phase 3</b>	Un virus grippal animal ou animal/humain a été à l'origine de cas sporadiques ou de petits groupes de cas de maladie dans la population, mais n'a pas entraîné de transmission interhumaine suffisamment efficace pour maintenir les flambées à l'échelon communautaire
<b>Phase 4</b>	La transmission interhumaine d'un virus grippal animal capable de provoquer des flambées à l'échelon communautaire a été vérifiée
<b>Phase 5</b>	Le virus identifié a provoqué des flambées soutenues à l'échelon communautaire dans au moins deux pays d'une même région OMS.
<b>Phase 6</b>	Outre les critères définis pour la phase 5, le même virus a provoqué des flambées soutenues à l'échelon communautaire dans au moins un pays d'une autre région de l'OMS
<b>Période suivant le pic de la pandémie</b>	Le nombre de cas de grippe pandémique a chuté au-dessous de celui observé lors du pic dans la plupart des pays exerçant une surveillance adéquate
<b>Nouvelle vague possible</b>	L'activité de la grippe pandémique augmente à nouveau dans la plupart des pays exerçant une surveillance adéquate.
<b>Période post pandémique</b>	L'activité grippale a retrouvé les niveaux normalement observés pour la grippe saisonnière dans la plupart des pays exerçant une surveillance adéquate

## Les maladies épizootiques majeures

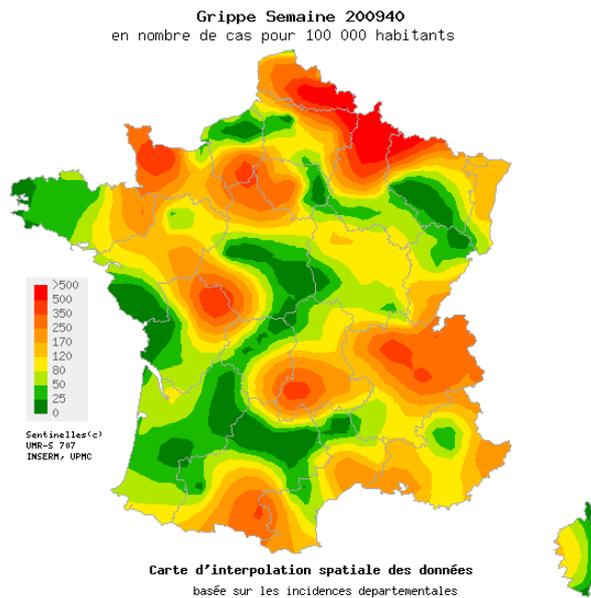
	Contagion directe	Contagion indirecte	Transmission aérienne à distance	Transmission par arthropodes	Réservoir sauvage
Clavelée Variole caprine	+++	+			
Dermatose nodulaire contagieuse	+	±		++	±
Fièvre aphteuse	+++	++	+++		++
Fièvre catarrhale du mouton				+++	+
Fièvre de la Vallée du Rift	+	±		+++	+
<b>Influenza aviaire hautement pathogène</b>	+++	++			+++
Maladie de Newcastle	+++	++			++
Peste bovine	+++	±			
Peste des petits ruminants	+++	±			
Peste équine				+++	±
Peste porcine classique	+++	++			++
West Nile		±		+++	+++

- Le nombre de croix est globalement proportionnel à l'importance de la caractéristique épidémiologique correspondante

## Retour d'expérience : historique des événements

DATES	EVENEMENTS
De 1918 à 1920	La grippe espagnole a été l'une des plus mortelle de l'histoire de l'humanité avec de 20 à 40 millions de mort
1957/ 1958	La grippe Asiatique : provoque la mort d'environ 4 millions de personnes
1968/ 1969	La grippe de Hong Kong : Responsable du décès de quelque 2 millions de malades
Depuis 2003	La souche H5N1 du virus de la grippe aviaire a tué plus de 250 personnes, principalement en Asie du sud-est
2009/ 2010	En mars et avril 2009, 1300 cas de grippe anormalement virulente ont été détectés au Mexique provoquant la mort de 81 personnes : grippe A (H1N1). La contamination s'est effectuée principalement par voie aérienne, c'est-à-dire toux et éternuements. Il provoqua une épidémie grippale dans les mois qui ont suivi son apparition. Devant l'ampleur de l'épidémie, l'OMS a qualifié la situation de pandémie en juin 2009 (phase 6)
2014	L'épidémie d'Ebola, est une maladie virale apparue en 1976 qui a fait près de 1 000 morts depuis le début de l'année, est "la plus importante et la plus sévère" en quatre décennies.
2020	<p>Pandémie Covid-19. Maladie infectieuse émergente qui apparaît le 17 novembre 2019 dans la province de Hubei (en Chine centrale), puis se propage dans le monde entier. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) alerte dans un premier temps la République populaire de Chine et ses autres États membres, puis prononce l'état d'urgence de santé publique de portée internationale le 30 janvier 2020.</p> <p>Le 11 mars 2020, l'épidémie de Covid-19 est déclarée pandémie par l'OMS, qui demande des mesures de protection essentielles pour prévenir la saturation des services de soins intensifs<sup>5</sup> et renforcer l'hygiène préventive. Cette pandémie mondiale provoque des annulations en série de manifestations sportives et culturelles sur toute la planète, la mise en place par de nombreux pays de mesures de confinement pour freiner la formation de nouveaux foyers de contagion et la fermeture des frontières de nombreux pays. Elle a aussi des effets en termes d'instabilité sociale et économique du fait des incertitudes et des craintes qu'elle fait peser sur l'économie mondiale.</p> <p><b>Evolution du coronavirus (Sars-CoV-2) Monde et Europe : les chiffres clés au 25/08/20 (source : ECDC)</b></p> <p>Cas dans le monde : <b>23 673 902 cas confirmés</b> depuis le 31/12/19 dont <b>2 078 775 en Europe</b></p> <p>Décès dans le monde : <b>813 944 décès</b> depuis le 31/12/19 dont <b>180 852 en Europe</b></p> <p><b>COVID-19 : bilan et chiffres clés en France 25/08/2020</b></p> <p>248 158 cas confirmés</p> <p>30 544 décès</p>

- Exemple de carte d'alerte : pandémie grippale A (H1N1)



- Exemple de carte d'alerte : pandémie Covid - 19

## Situation en France et dans le monde au 28 avril 2020





## Description de l'Aléa

Un accident nucléaire est un événement qui peut conduire au rejet dans l'environnement de matières radioactives émettant des rayonnements ionisants. Ces rejets radioactifs sont susceptibles de porter atteinte à la population environnante, à la faune, à la flore et aux territoires.

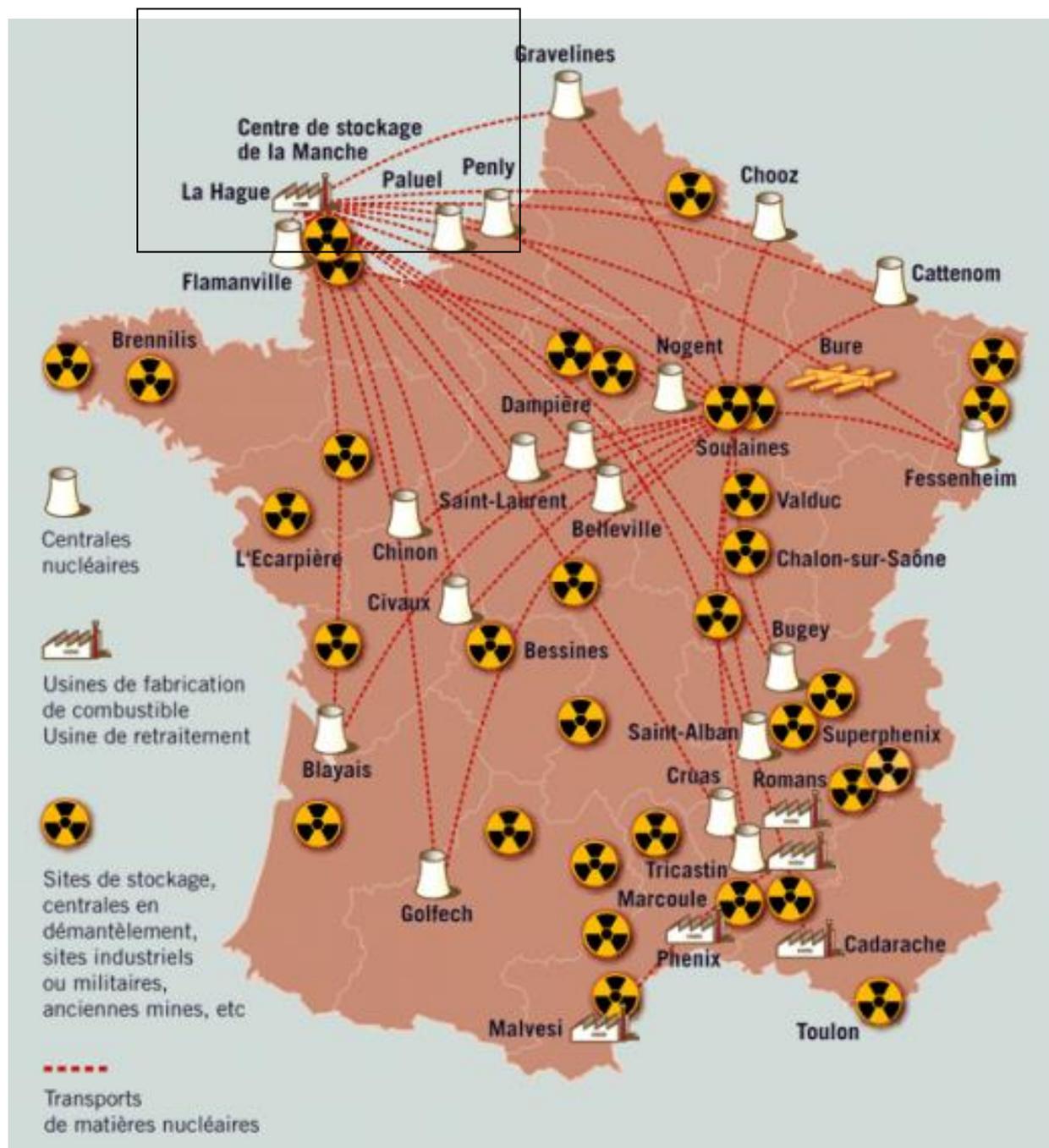
Les personnes peuvent être exposées aux rayons ionisants de différentes façons :

- **Irradiation par exposition externe** aux rayonnements ionisants, c'est-à-dire lorsqu'une personne se trouve exposée de l'extérieur par les rayonnements ionisants émis par une source radioactive située dans le voisinage de la commune. Dans ce cas, l'exposition cesse dès lors que la source de radioactivité est éloignée de la personne ou si un écran (blindage) est interposé entre la personne et la source.
- **Contamination par exposition externe** aux particules radioactives, c'est-à-dire quand des éléments radioactifs ont pénétré à l'intérieur de l'organisme. Ceci peut se produire par inhalation des particules radioactives présentes dans l'air, par ingestion d'aliments contaminés par des particules radioactives, ou via contact direct avec la peau ou une plaie (on parle dans ce cas de « contamination externe »). Lors d'une contamination, l'exposition aux particules radioactives se poursuit tant que la source est à l'intérieur ou au contact du corps.

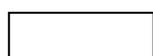
L'accident résulte de la dégradation brutale ou progressive (incendie, explosion, défaut de refroidissement, endommagement de barrière de confinement...) d'une installation nucléaire ou d'un colis radioactif lors d'un transport (TMD), pouvant conduire, selon les circonstances, à une dispersion dans l'atmosphère ou dans les sols et les cours d'eau de produits radioactifs en quantité importante. Une mauvaise utilisation d'une source radioactive de forte activité, sa perte ou son abandon peuvent également conduire à des accidents d'irradiation ou de contamination de personnes.

L'accident peut survenir :

- **Lors d'un dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire**, il peut s'agir par exemple d'un réacteur dans une centrale de production d'électricité, d'un réacteur dévolu à la recherche ou d'une usine de fabrication de combustible nucléaire. Rien que sur le territoire normand, on compte 3 centrales nucléaires, 1 usine de fabrication et 2 sites de stockage. (Voir carte ci-dessous)
- **Lors de l'utilisation de matières radioactives** des éléments radioactifs sont utilisés dans le domaine médical (pour des radiographies ou des traitements en radiothérapie par exemple) et dans le domaine industriel (pour le contrôle de soudures, jauge de mesure, etc.).
- **Lors d'un transport de matières radioactives (cf. fiche TMD)**



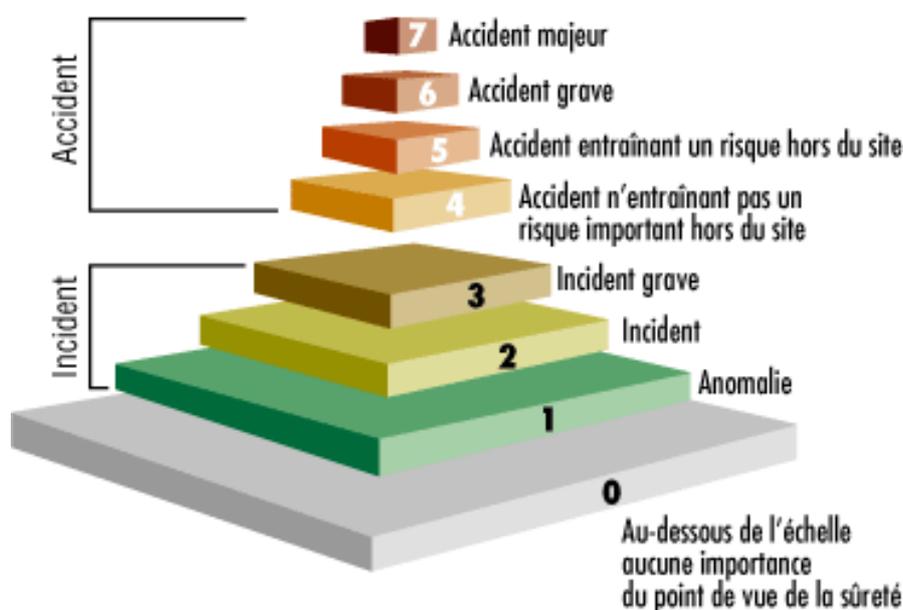
**Légende**



Centrales, usines, sites de stockage entourant et/ ou à proximité de Gennevilliers

## Qualification du risque (échelle INES)

Utilisée depuis 1991, l'échelle internationale des événements nucléaires INES (International Nuclear Event Scale) a permis de mettre en place un langage commun pour évaluer la gravité d'un incident ou d'un accident et donner des repères simples au grand public.



## Le retour d'expérience : historique des événements

DATE	EVENEMENTS	ECHELLE INES
1979	Three Mile Island (USA) : l'évacuation insuffisante de la chaleur du réacteur a conduit à la fusion du cœur et à sa destruction partielle.	5
Février 1980	Centrale de Saint-Laurent-des-Eaux (Loir-et-Cher) : une défaillance technique a conduit à l'inflammation locale du combustible. L'accident a endommagé gravement l'installation.	4
26 avril 1986	<b>Tchernobyl</b> (Ukraine) : un essai incontrôlé a conduit à la destruction du réacteur et à la dispersion dans l'atmosphère du combustible. La contamination s'est étendue à toute l'Europe. Il est considéré comme le plus grave accident nucléaire répertorié jusqu'à présent	7
1987	Brésil : une source scellée de radiothérapie, volée dans une clinique désaffectée et vendue à un ferrailleur, a été ouverte, ce qui a provoqué 4 morts, 20 personnes hospitalisées et 200 contaminées.	6
1991	Forbach (Moselle) : 3 employés intérimaires pénètrent dans un accélérateur industriel en fonctionnement et sont fortement irradiés.	3
23 juin 2004	Centrale de Paluel : La tempête en Manche a provoqué une arrivée massive d'algues dans les tambours filtrants de la station de pompage du circuit de refroidissement. Tous les réacteurs de la centrale ont alors été arrêtés.	1
11 mars 2011	<b>Accident nucléaire de Fukushima</b> conséquence du séisme de magnitude 9 qui a frappé la côte Pacifique de Tohoku. Trois des six réacteurs ont subi des fusions partielles de cœur, causant d'importants rejets radioactifs, et dont toutes les piscines d'entreposage des éléments nucléaires irradiés ont subi un défaut de refroidissement. Un volume important de rejets dans l'environnement.	7



## Description de l'Aléa

La **pollution de l'eau** est une **altération** de sa **nature** et de sa **qualité** qui rend son utilisation dangereuse et/ ou perturbe l'écosystème aquatique. La pollution de ces cours d'eaux ou des nappes phréatiques (principale source d'alimentation de l'eau de consommation) peut gêner la vie quotidienne de la population de la ville et perturber la vie économique. En effet, en cas de pollution importante, la fermeture de tout un réseau d'eau entraîne des perturbations non négligeables comme **l'arrêt de la distribution de l'eau à usage domestique**, voire à **usage industriel**.

Cette pollution peut entraîner deux types effets :

- **Effets directs** : sur le milieu et sur l'homme
- **Effets indirects** : répercutions sur la chaîne alimentaire, disparition d'espèces, raréfaction de l'eau potable.

La pollution peut être **chronique**, c'est-à-dire qu'elle évolue lentement et dure un certain temps (la rivière polluée par les rejets certes faibles mais quotidiens d'une usine), ou **aigue**, c'est-à-dire qu'elle est brutale, pas forcément importante, mais dans un milieu « propre ». Elle résulte la plupart du temps **d'accidents industriels** ou de **transport** (cf. fiche TMD), **d'inondations**, voire de **malveillances**.

Il existe deux principaux polluants :

- **Les polluants chimiques** : il s'agit des déchets industriels, minéraux et organiques. Certain de ces déchets peuvent détruire la flore et la faune à des doses inférieures à 1mg/l (en particulier les pesticides). Il peut s'agir d'hydrocarbures, de détergents ou encore de phosphates.
- **Les polluants organiques** : ils sont d'origines diverses, industrielle, domestique (rejets des égouts, fromagerie, excréments humains, ...)

## Signes caractéristiques de pollution

### Pollution des eaux de surface

- Absence de faune et de flore
- Odeur
- Couleur de l'eau
- Saveur et goût
- Matière en suspension
- Film flottant en surface
- Poissons morts

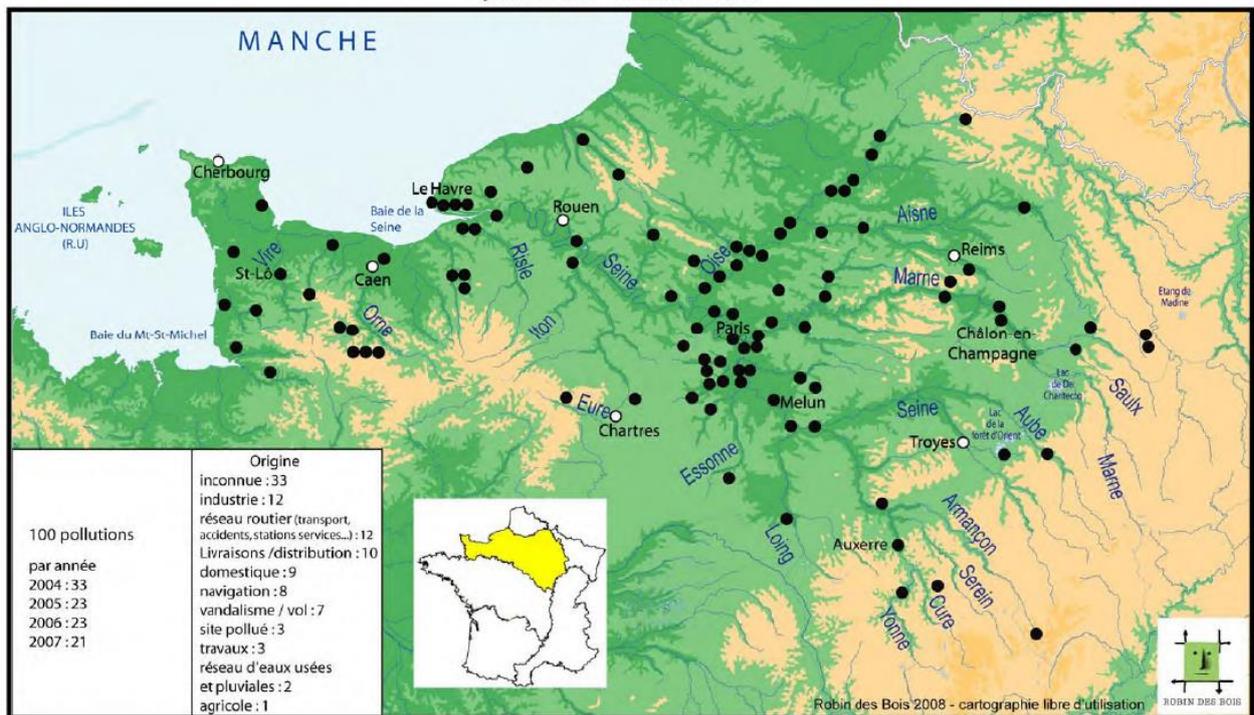
### Pollution des eaux de nappe souterraine

- Détection aléatoire, surveillance et contrôle sanitaire

## Retour d'expérience : historique des événements

21 juillet 2008	Condé-sur-Noireau. La <b>Druance</b> . Les gendarmes interviennent pour une « petite pollution accidentelle » sur la Druance. De l'huile hydraulique s'est propagée par les égouts depuis la rétention d'une entreprise riveraine. Les pompiers posent un barrage préventif sur le Noireau en aval. à Noireau à Orne → Manche
19 août 2009	Les Andelys. La <b>Seine</b> . Une nappe d'hydrocarbures stagne dans un bras mort de la Seine pendant plusieurs jours. Selon les pompiers « La couche est trop fine pour être récupérée. Ça ne sert à rien de poser un barrage, il y a trop d'irisations ». La police enquête. « L'odeur rentre partout, c'est catastrophique » déplore une habitante.
7 juin 2009	Gaillon. La <b>Seine</b> . Les vannes de fond de citernes contenant des produits dangereux pour l'environnement auraient été volontairement ouvertes dans une usine fabricante des pesticides et produits agrochimiques. 250 litres de solvant à base de naphta lourd se répandent dans la Seine via le réseau pluvial.
15 octobre 2009	Tancarville. La <b>Seine</b> . Une péniche et un céréalier entrent en collision entre les ponts de Brotonne et de Tancarville. La péniche <i>Tasmanie</i> sombre avec ses 600 t de charbon. « Les soutes ne sont pas endommagées » mais une pollution par hydrocarbures provenant du pousseur s'étend sur 200 m <sup>2</sup> . Un barrage anti-pollution est mis en place. Le pousseur contient 2.000 litres de carburant. Les soutes de la <i>Tasmanie</i> restent étanches mais il y a un risque de suintement avant sont renflouement.
5 octobre 2010	Vire. <b>La Vire</b> . Une entreprise déverse accidentellement une dizaine de litres de fioul dans la rivière. Les pompiers installent un boudin absorbant pendant deux jours. → Manche

Les marées noires dans le bassin Seine-Normandie  
janvier 2004 - décembre 2007





## Description de l'Aléa

Un **accident routier** (ou accident sur la voie publique) est un **choc** qui a lieu sur le réseau routier entre un **engin roulant** (voiture, camion, vélo, ...) et **toute autre chose ou personne** et qui engendre **des blessures humaines et/ou des dégâts matériels**, que ces dégâts soient occasionnés au véhicule, à un élément de la route (chaussée, panneaux, barrières de protection, ...) ou à un élément extérieur à celle-ci (bâtiments ou mobiliers urbains aux alentours).

Un **accident corporel** (mortel et non mortel) de la circulation routière est un accident qui :

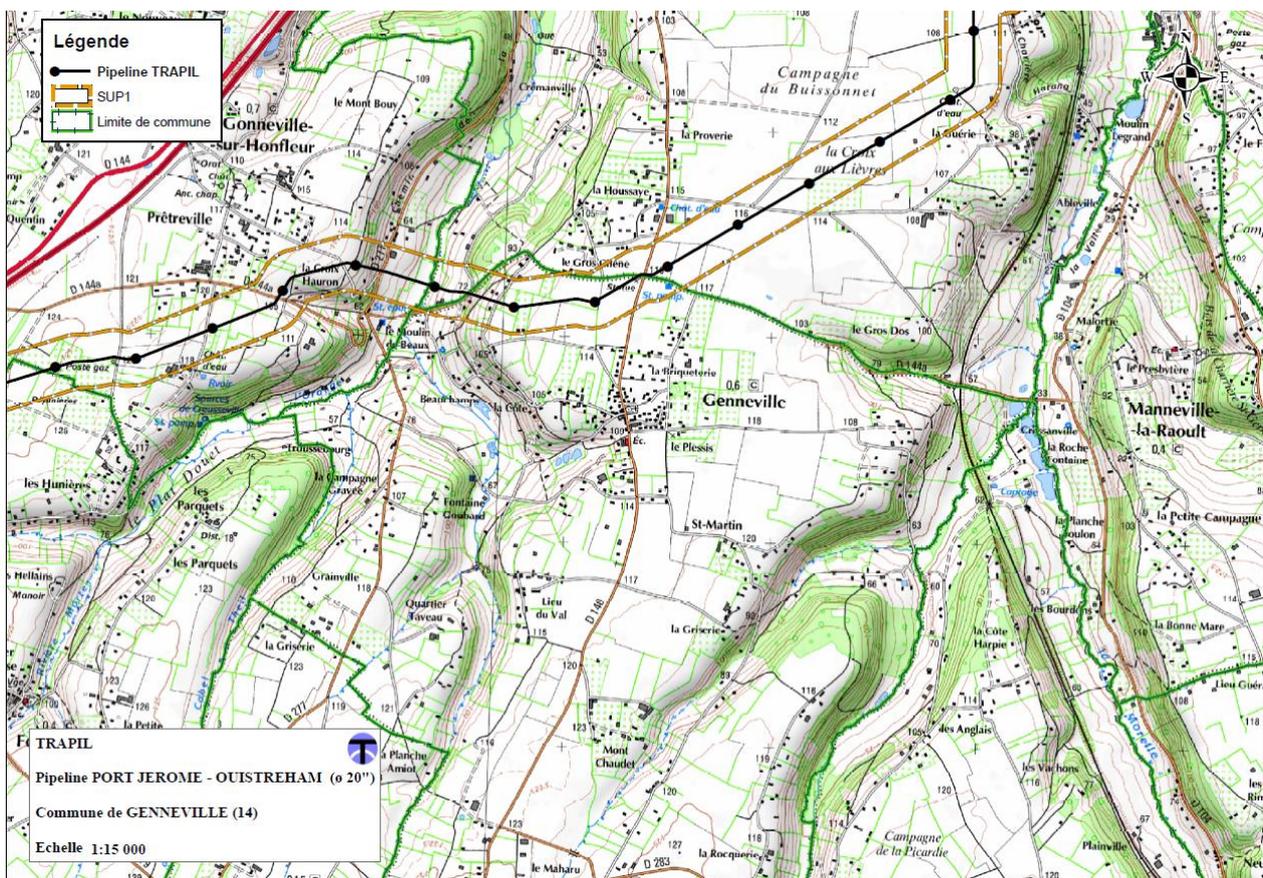
- **Provoque au moins une victime**, c'est-à-dire un usager ayant nécessité des soins médicaux ;
- **Survient sur une voie ouverte à la circulation publique ;**
- **Implique au moins un véhicule.**

La gravité des accidents est calculée en divisant le nombre total d'accident grave par le nombre total d'accident.

La fréquence des accidents est calculée en divisant le nombre total d'accident grave par le nombre total d'accident sur un lieu précis.

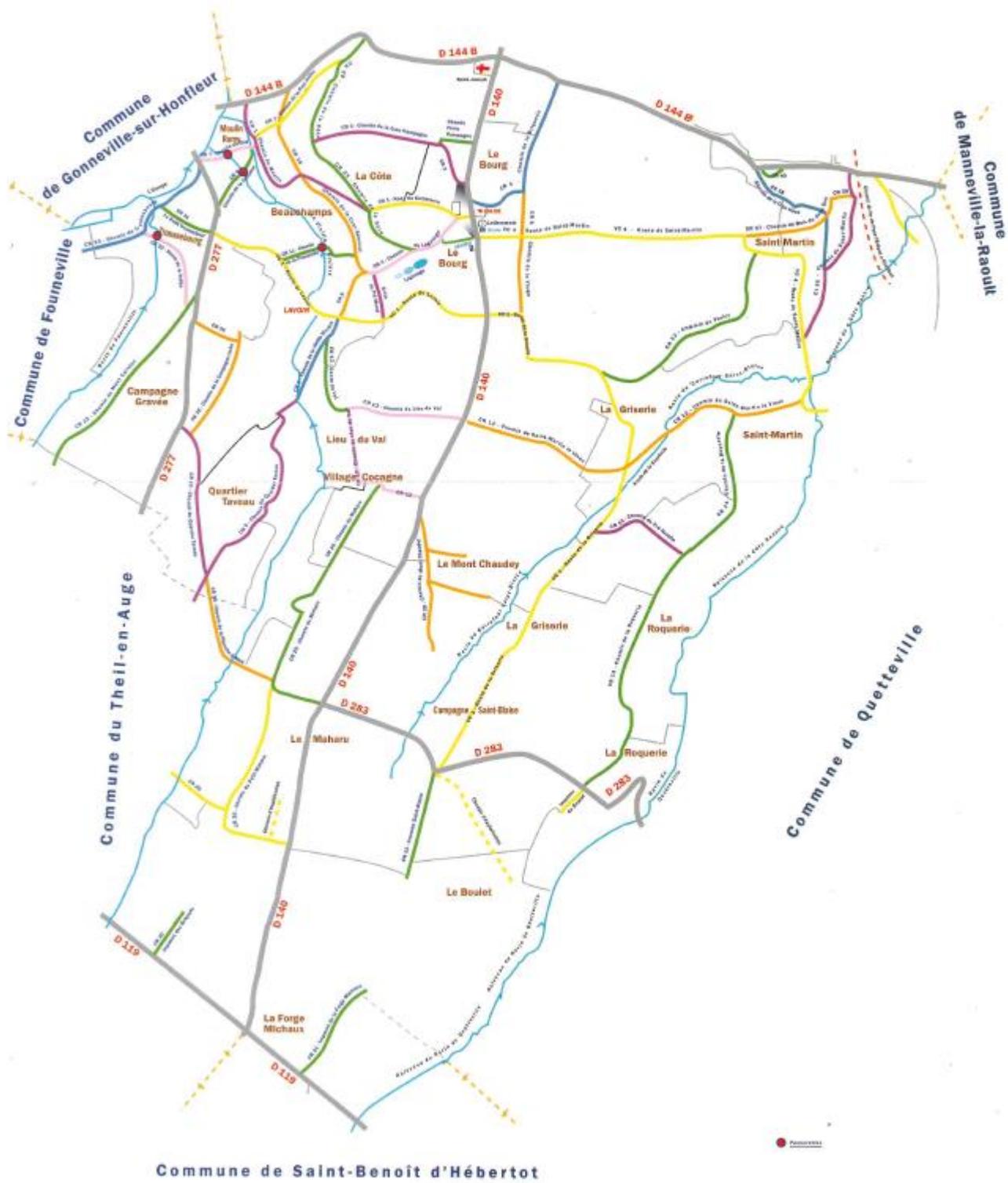
## Risque relatif à la commune

## Réseau urbain



**PLAN : Chemins et routes de Genneville**

**PLAN  
DE GENNEVILLE**  
Noms des Chemins



## Qualification du risque

Le niveau de gravité est fonction des dommages matériels (exemple : voiture encastrée dans un commerce, destruction de câblages électriques, ...), des dommages corporels :

- **Gravité des blessures** (décès, handicap, victime, ...)
- **Type de blessure** séquelles légères/ séquelles graves

Mais aussi du nombre de véhicules et toute autre chose ou personne impliqués dans l'accident (exemple : carambolage sur l'autoroute, embouteillages) ; de cela dépendra, le nombre de personnes à prendre en charge.

## Retour d'expérience : l'historique des événements

<b>DATES</b>	<b>EVENEMENTS</b>
29 septembre 1997	Carambolages en série sur l'autoroute A13, au niveau de Bourg-Achard, par temps de brouillard, impliquant une centaine de véhicules, causant 12 morts et 94 blessés ; le 17 septembre 2001, la cour d'appel de Rouen a condamné 2 conducteurs à des peines de prison avec sursis et 8 à des amendes et suspensions de permis de conduire
25 juillet 2009	Accident de voiture sur l'A13, à hauteur de Surville : un mineur décédé et un autre blessé amené à l'hôpital de Lisieux par les Pompiers de Genneville.
12 octobre 2010	Un poids lourd est entré en collision avec une voiture arrêtée devant lui, sur l'autoroute A13, juste avant le péage de Dozulé, dans le sens Caen Paris. La voiture percutée a alors fait un tête-à-queue et est remontée entre les deux files, en glissant sur les portières latérales, percutant trois autres voitures sur son passage. L'accident a entraîné un bouchon de 9 km. Les pompiers de Dozulé et Périers-en-Auge sont intervenus, ainsi que les gendarmes du peloton autoroutier de Genneville
14 décembre 2010	Un carambolage impliquant 13 véhicules s'est produit, sans faire de victimes, sur l'A13 (Paris-Normandie) à hauteur de Tourville-la-Rivière, près de Rouen, alors que la circulation était rendue difficile par du verglas dans l'Ouest. L'accident s'est produit peu avant 10H00, dans le sens Caen-Paris, à la suite d'un coup de frein donné par un automobiliste. Les véhicules qui suivaient, parmi lesquelles onze voitures et deux fourgons, se sont percutés en chaîne.
25 novembre 2017	Huit voitures impliquées dans un carambolage sur l'autoroute A13 au niveau de Genneville (Calvados) dans le sens Cherbourg vers Paris
1 <sup>er</sup> mars 2018	Sur l'A13, à hauteur de l'aire de Beaumont-en-Auge (Calvados), plusieurs accidents se sont produits <u>à cause du verglas</u> . Sur un kilomètre, deux voitures ont glissé, deux autres sont entrées en collision. Deux personnes ont été légèrement blessées.
16 octobre 2018	Un carambolage sur l'A29 à l'entrée du Pont de Normandie a causé la mort d'une personne
1 <sup>er</sup> juin 2020	L'accident s'est produit sur l'autoroute A29, près d'Honfleur et du Pont de Normandie, en direction de Caen. Le choc entre le camping-car et un poids lourd a tué sur le coup un garçon de 9 ans. Une enfant de 10 ans, une femme de 45 ans et un homme de 53 ans sont sérieusement blessés.



## Description de l'aléa

### Canicule

En cas de **Canicule**, la santé de la population peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- **Il fait très chaud ;**
- **La nuit, la température ne descend pas, ou très peu ;**
- **Cela dure plusieurs jours**

**L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée**, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de **graves complications**.

Le corps humain peut voir ses **capacités de régulation thermique dépassées et devenir inefficaces**. Les périodes de fortes chaleurs sont alors propices aux pathologies liées à la chaleur, à l'aggravation de pathologies préexistantes ou à l'hyperthermie. **Les personnes fragiles et les personnes exposées à la chaleur sont particulièrement en danger**.

- Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs. **Lorsque l'on est âgé**, le corps transpire peu et il a donc du mal à se maintenir à 37°C. C'est pourquoi la température du corps peut alors augmenter : on risque le coup de chaleur (**hyperthermie – température supérieure à 40° avec altération de la conscience**).
- En ce qui concerne **l'enfant et l'adulte**, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Mais, en conséquence, on perd de l'eau et on risque la **déshydratation**.
- Chez les **travailleurs manuels**, travaillant notamment à l'extérieur, le corps exposé à la chaleur transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Il y a un risque de **déshydratation**.

Les personnes à risque sont :

- **Les personnes âgées de plus de 65 ans**
- **Les nourrissons et les enfants, notamment les enfants de moins de 4 ans**
- **Les travailleurs manuels, travaillant notamment à l'extérieur**

D'autres personnes sont également susceptibles d'être plus à risque en période de canicule : Les personnes confinées au lit ou au fauteuil ; les personnes souffrant de troubles mentaux (démences), de troubles du comportement, de difficultés de compréhension et d'orientation ou de pertes d'autonomie pour les actes de la vie quotidienne ; les personnes ayant une méconnaissance du danger ; les personnes sous traitement médicamenteux au long cours ou prenant certains médicaments pouvant interférer avec l'adaptation de l'organisme à la chaleur ; les personnes souffrant de maladies chroniques ou de pathologies aiguës au moment de la vague de chaleur ; les personnes en situation de grande précarité, les personnes non conscientes du danger.

## Grand Froid

Une période de **Grand froid** est un épisode de temps froid caractérisé par **sa persistance, son intensité et son étendue géographique**. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

Les périodes de grand froid et de très grand froid sont à **l'origine d'autres phénomènes météorologiques aux effets dangereux**. La **neige** et le **verglas** se forment par temps froid et peuvent affecter gravement la vie quotidienne en interrompant la circulation routière et ferroviaire.

En France métropolitaine, les températures les plus basses de l'hiver surviennent habituellement en janvier ou février sur l'ensemble du pays. Mais des épisodes précoces (novembre/décembre) ou tardifs (mars) sont également possibles.

Les climatologues identifient des périodes de froid remarquables en tenant compte des critères suivants :

- **L'écart aux températures moyennes régionales ;**
- **Les records précédemment enregistrés, l'étendue géographique ;**
- **La persistance d'un épisode de froid.**

Trois scénarios météorologiques principaux peuvent donner des épisodes froids sur l'Europe. Au cours d'une vague de froid, la situation météorologique peut suivre l'un de ces trois scénarios ou les trois successivement :

- **Un flux de nord** (anticyclone positionné vers l'Islande et le Groenland et dépression sur la Scandinavie) apporte de l'air polaire jusque sur la France. Cette situation dure rarement plus de quelques jours. Elle donne sur l'Hexagone un **temps perturbé, instable et assez froid ;**
- **Un flux d'est ou de nord-est** (résultant soit d'un anticyclone situé vers la Scandinavie, soit d'une extension de l'anticyclone de Sibérie) apporte de **l'air très froid et sec, accompagné d'un vent d'est ou de nord-est glacial sur notre pays**. Cette configuration peut perdurer jusqu'à une dizaine de jours. La sensation de froid est ici renforcée par le vent.

Ce scénario était dominant durant les vagues de froid de février 1956 et de janvier 1963 (deux des plus marquantes depuis 1950) ;

- **Un flux d'est ou de nord-est froid humide et perturbé** apporte de la **neige sur tout le pays**. L'action de l'anticyclone situé sur l'Europe du nord (Scandinavie ou extension de l'anticyclone de Sibérie) est contrariée par une zone dépressionnaire généralement positionnée sur l'Europe du sud. Cette situation peut durer jusqu'à une semaine. Au cours des éclaircies nocturnes, les températures peuvent atteindre des valeurs remarquablement basses sur les sols enneigés.

## Canicule

Seuils définitifs du système d’alerte du plan canicule dans le calvados :

- **31°C en journée**
- **18°C la nuit**

Niveaux	Dénominations	Caractéristiques
<b>NIVEAU 1</b>	<b>Veille saisonnière</b>	1er juin – 31 août ; vérification des dispositifs opérationnels ; veille quotidienne de l’activité sanitaire
<b>NIVEAU 2</b>	<b>Mise en garde et actions (MIGA)</b>	Risque de canicule prévue ou canicule en cours ; mise en œuvre des actions adaptées au phénomène et aux informations d’activité sanitaire. Ce niveau peut donc inclure une phase d’anticipation d’un risque de canicule et une phase de canicule elle-même.
<b>NIVEAU 3</b>	<b>Mobilisation maximale</b>	Canicule avec impact sanitaire important, étendue sur une grande partie du territoire et compliquée d’effets collatéraux (délestages ou pannes électriques, sécheresse, ...) <b>Le classement de ce niveau relève de la décision du 1er Ministre</b>

### NIVEAU 2 : MISE EN GARDE ET ACTIONS (MIGA)

La vigilance orange et le pictogramme canicule.



### NIVEAU 3 : MOBILISATION MAXIMALE

La phase de mobilisation maximale est activée sur décision, au niveau national, quand la chaleur provoque un impact sanitaire important sur une grande partie du territoire ou compliqué d’effets collatéraux (problèmes d’approvisionnement en eau, en électricité, saturation de la chaîne hospitalière ou funéraire etc ...)

## Grand froid (exemple février 2018)

27/02/2018 à 06h53

Source :

<https://www.bfmtv.com/planete.html>



Niveaux	Dénominations	Températures
<u>Niveau 1</u>	« Temps froid »	Positives dans la journée, mais comprise entre zéro et – 5°C la nuit
<u>Niveau 2</u>	« <b>Grand froid</b> »	Négatives le jour et comprise entre –5°C et – 10°C la nuit
<u>Niveau 3</u>	« Froid extrême »	Négatives le jour et inférieure à –10°C la nuit

### Retour d'expérience : historique des événements

DATE	EVENEMENTS
1er au 28 février 1956 11 janvier au 6 février 1963 03 au 18 janvier 1985	Vagues de froid d'une intensité exceptionnelle Journée la plus froide de 1956 : -10,0°C Journée la plus froide de 1985 : -9,9°C
Décembre 2010	En Europe centrale, le froid a tué 17 personnes en 24 heures, portant à 45 le bilan des morts cette semaine, auxquels s'ajoutent onze morts en Russie, un en Allemagne et trois en France.
Juillet 1976	«La grande sécheresse» : les températures grimpent à des sommets caniculaires.
Été 2003	L' <u>été caniculaire de 2003</u> a entraîné une surmortalité de 15 000 personnes en France et 20 000 en Italie au cours des 20 premiers jours d'août. Soit un accroissement de la mortalité de plus de 40% par rapport à la normale. En France l'impréparation du pays et la désorganisation du mois d'août ont transformé cet événement climatique exceptionnel en catastrophe sanitaire majeure.
Été 2006	La vague de chaleur, qui dure du 10 au 28 juillet, se situe au deuxième rang des plus sévères observées en France depuis 1950, après celle de 2003 (Météo-France). La basse vallée du Rhône est la plus affectée. La mer atteint 30 degrés à Marseille. La chaleur aurait entraîné une surmortalité de plus de 2 000 décès en France.

### Enjeux de la commune : les établissements et personnes à risque

- **Détails en annexes** Plan à la fin du registre



### Description de l'Aléa

Il s'agit d'un risque uniquement **engendré par l'activité de l'homme** en période de conflit. Le risque émane de la **présence potentielle dans le sol** et le **sous-sol** d'« engins de guerre » et de munitions.

Il s'agit, la plupart du temps, d'engins explosifs qui peuvent prendre différentes formes telles que **bombes, grenades, obus, détonateurs ou mines**. La découverte d'« engins de guerre » peut représenter un **danger mortel** pour la ou les personnes présentes sur place lorsqu'il y a manipulation. En cas de découverte d'engins explosifs, les risques peuvent être :

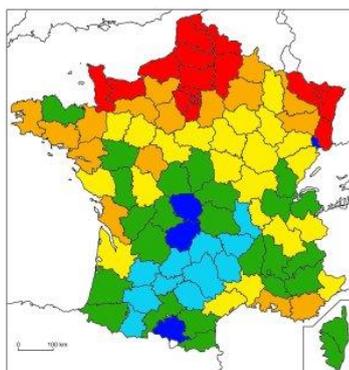
- **L'explosion suite à une manipulation, un choc ou au contact de la chaleur ;**
- **L'intoxication par inhalation, ingestion ou contact ;**
- **La dispersion dans l'air de gaz toxiques.**

Les armes chimiques, utilisées pendant la guerre, notamment deuxième guerre mondiale, renferment des agents toxiques mortels ; si leur enveloppe se rompt, des gaz toxiques sont susceptibles de contaminer l'air.

La Basse-Normandie est un immense champ de bataille sur lequel se sont affrontés des centaines de milliers de combattants. Aujourd'hui, le sol est encore truffé par endroit de matériels et de munitions de toutes natures qui exposent la population à de réels dangers.

### Cartographie du risque

*Risque de présence d'engins de guerre non explosés de la seconde guerre mondiale*

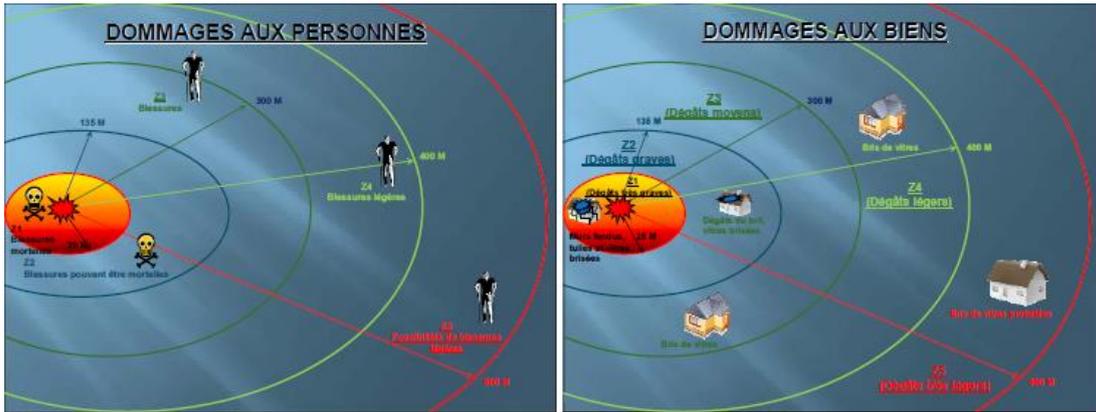


*Les zones en rouge représentent les zones les plus exposées au risque*

## Qualification du risque

Un périmètre de sécurité est délimité en cas d'intervention des démineurs. Dans la plupart des cas, 5 zones sont définies en fonction des dégâts et des blessures que peut occasionner l'engin en cas d'explosion :

Zones de protection	Distance	Impact sur l'homme/ les biens
Z1	<25m	Blessure mortelle / Dégâts très graves
Z2	25- 135m	Blessure susceptible d'être mortelle / Dégâts graves
Z3	135- 300m	Blessures / Dégâts moyens
Z4	300- 400m	Blessures légères / Dégâts légers (bris de vitres)
Z5	400- 800m	Possibilité de blessure légère / Dégâts très légers (bris de vitre probable)



## Le centre de déminage de Caen

- Composition**

- >1 chef de centre
- >8 démineurs



Depuis sa création à la fin de la seconde guerre mondiale, le service déplore la perte de 650 démineurs environ et 800 blessés graves. Malgré les risques encourus, les accidents sont plutôt rares aujourd'hui en France (1 accident grave en moyenne tous les 5 ans, impliquant en général une équipe d'intervention de 2 à 3 personnes), le dernier incident remontant à 1991 en Basse-Normandie. Chaque année, le Centre de Déminage de Caen effectue en moyenne un millier d'interventions cumulant environ 20 tonnes d'engins explosifs de toutes natures et de tous calibres. Le tonnage global a baissé d'environ un tiers en 25 ans. Le volume tend à diminuer au fil du temps, mais il faudra encore de nombreuses années avant que le sol bas-normand soit totalement dépollué.

- Activité du centre**

Années	Nombre d'interventions	Tonnage ramassé	Tonnage détruit
2003	1 090	12,9 t	19 t
2004	1 127	18,0 t	17 t
2005	922	16,3 t	3 t
2006	1 009	19,5 t	21 t
2007	1 013	19,7 t	21 t
2008	1 063	17,6 t	17 t
2009	982	21,1 t	
2010	873	15,2 t	
2011	1 031	20,1 t	

### **Juin 2008 : 17 000 personnes évacuées pour désamorcer une bombe de 250 kg**

Durant la seconde guerre mondiale, 30 000 tonnes de bombes ont été larguées sur la ville et le port de Brest (Finistère), dont 10 % n'auraient pas explosé. La découverte d'une bombe de 250 kg lors d'un chantier nécessite l'évacuation de 17 000 personnes, pendant plus de 3h, le dimanche 1er juin 2008. Un périmètre de sécurité de 800 m englobant 9 200 logements est défini.

### **9 octobre 2009**

5 000 personnes sont évacuées à **Flers** (Orne) le 9 octobre 2009 pour désamorcer une bombe anglaise de 463 kg (dont 128 kg d'explosifs) trouvée dans le quartier Saint-Sauveur en pleine rénovation

### **27 juillet 2009**

La commune de **Saint-Sylvain** (Calvados) est totalement évacuée pour déminer une bombe américaine de 250kg (dont 125kg d'explosifs) mise à jour à la suite de travaux d'assainissement. Les 1 200 habitants doivent quitter leur logement toute la matinée. Une douzaine de bombes aériennes comme celles-ci sont neutralisées chaque année en Basse-Normandie.

### **Août 2009**

La ville du **Havre** (Seine-Maritime) a fait l'objet de nombreux bombardements pendant la guerre. La découverte d'une bombe britannique de 500kg (dont 200kg d'explosifs) lors de travaux de terrassement dans un quartier du Port nécessite l'évacuation de 2 300 habitants le 14. Un périmètre de sécurité de 400m est défini autour de la bombe, le temps de la neutraliser.

### **14 février 2010**

L'évacuation la plus massive a eu lieu à **Caen** le 14 février 2010, lorsque 20 000 personnes ont dû quitter leur domicile le temps du désamorçage d'une bombe américaine de 500kg (dont 265kg d'explosifs) larguée vraisemblablement le jour du Débarquement. L'engin a été trouvé sur le chantier de construction de la Maison des Langues sur le Campus universitaire du centre-ville.

### **Entre le 17 et 24 août 2017**

Le Groupe de plongeurs-démineurs de la Marine nationale, basé à **Cherbourg**, a réalisé quatre opérations neutralisation d'engins explosifs, sur la façade maritime Manche-mer du Nord : un obus de 60 mm, une mine antichar représentant une charge d'équivalent TNT de 5,5 kg, deux obus de 81 mm, une bombe d'aviation américaine datant de la Seconde Guerre mondiale, pesant pas moins de 460 kilos, longue de 135 cm et d'un diamètre de 48 cm.

### **Septembre 2018**

A Caen, une opération de désamorçage a débuté. Deux bombes anglaises "GP" de 250 kilos dont 70 d'explosifs. Un périmètre de sécurité d'un rayon de 270 mètres a été établi autour des engins explosifs. Environ 1200 personnes sont concernées.

## **ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE**

### **Organisation de crise :**

- Organigramme du Poste de commandement communal de crise
- Cellules opérationnelles/ cellule de crise

### **Processus d'Alerte :**

- Alerte témoin
- Alerte GALA
- Type d'alerte (information à la population)

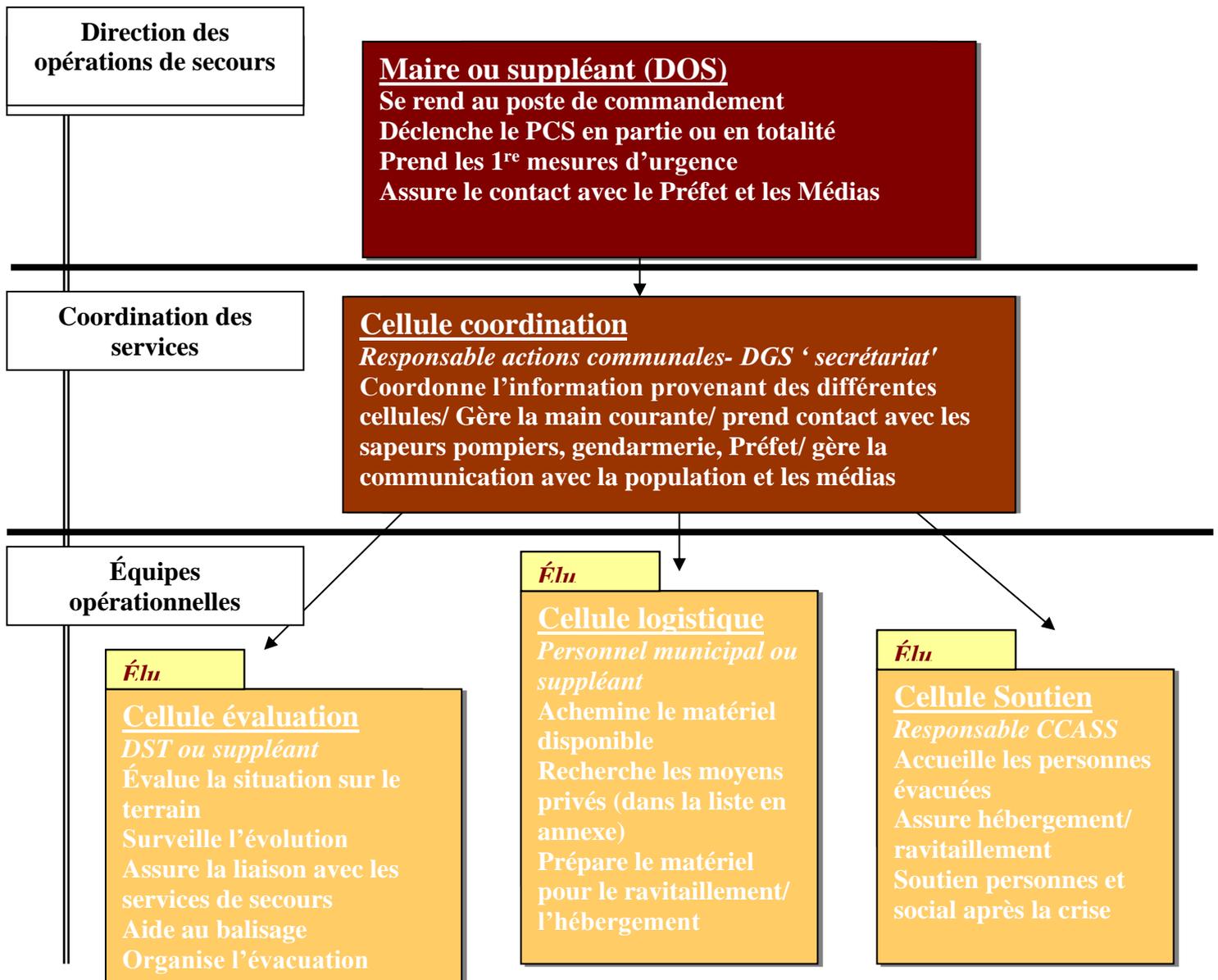
### **Seuils de mobilisation :**

- Le déclenchement du PCS : les différents niveaux de risque fonction du déclenchement

(La liste des noms et numéros de téléphones des personnes et organismes cités dans cette partie sont consultables en annexe du PCS)

# ORGANIGRAMME DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC)

Évolue en fonction du Risque et de sa qualification



## Légende

DOS : directeur des opérations de secours

DGS : directeur général des services

DST : directeur des services techniques

**Lieux d'hébergement** : voir la liste en annexe

**Entreprises susceptibles de fournir du matériel** : voir dans la liste en annexe

**Entreprises susceptibles de fournir nourriture et eau** : voir dans la liste en annexe

# CELLULE DE CRISE

## Cellules opérationnelles

### Localisation :

La cellule de crise communale est implantée, de préférence, **en Mairie** dans les locaux utilisés au quotidien par les services de la Mairie dans le cadre de leurs missions. Ces lieux seront aménagés de manière à être facilement et rapidement transformables en dispositif de crise à toute heure du jour et de la nuit.

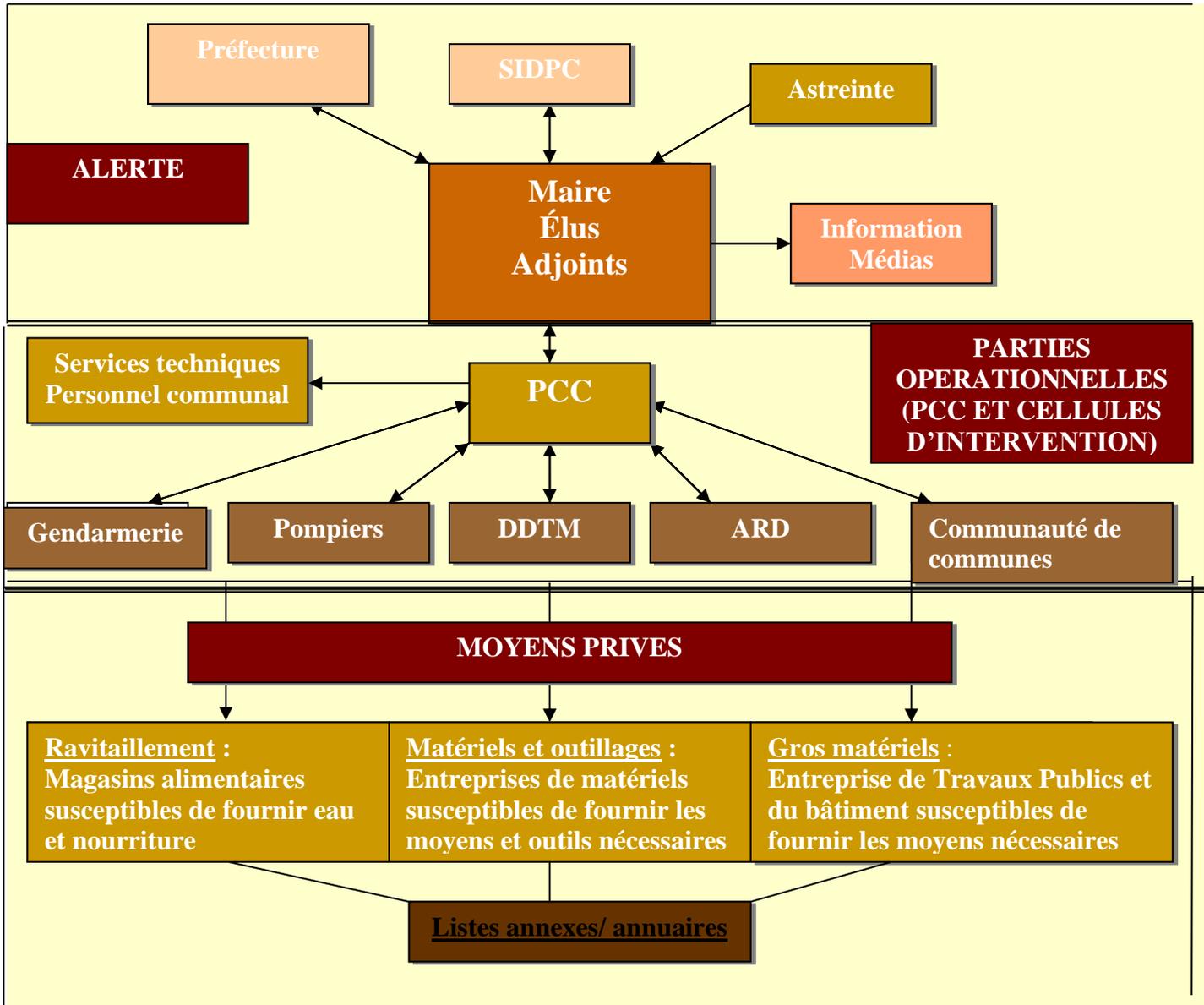
Désignation	Lieux
<b>PC de crise</b>	<b>Locaux de la Mairie</b> de GENNEVILLE
<b>PC de repli</b> <b>PC en cas de vigilance</b> et d'alerte (dans le cas où une <b>seule partie</b> <b>des cellules et PCC est réunie</b> )	<b>Locaux des SAPEURS-POMPIERS</b> de HONFLEUR

### Équipements :

Ces locaux seront dotés des moyens de communication et des moyens matériels déjà mis en place qui sont les suivants :

- **Lignes téléphoniques fixes :**
  - Mairie : 02.31.98.74.38
  - Internet : mairie.genneville@wanadoo.fr
  - Numéro des Sapeurs- Pompiers 18
- **Ordinateurs et imprimantes**
- **Jeu complet de cartes** et de **plans de la commune**
- Le **PCS** (copie des imprimés) avec listes des entreprises susceptibles de fournir du matériel ou du ravitaillement (nourriture et eau), listes des personnes nécessitant une attention particulière, listes de lieux accueillants des enfants... (Annexe du PCS)

# Organigramme



## Légende

**PCC** : poste de commandement communal

**DDTM** : direction départementale des territoires et de la mer

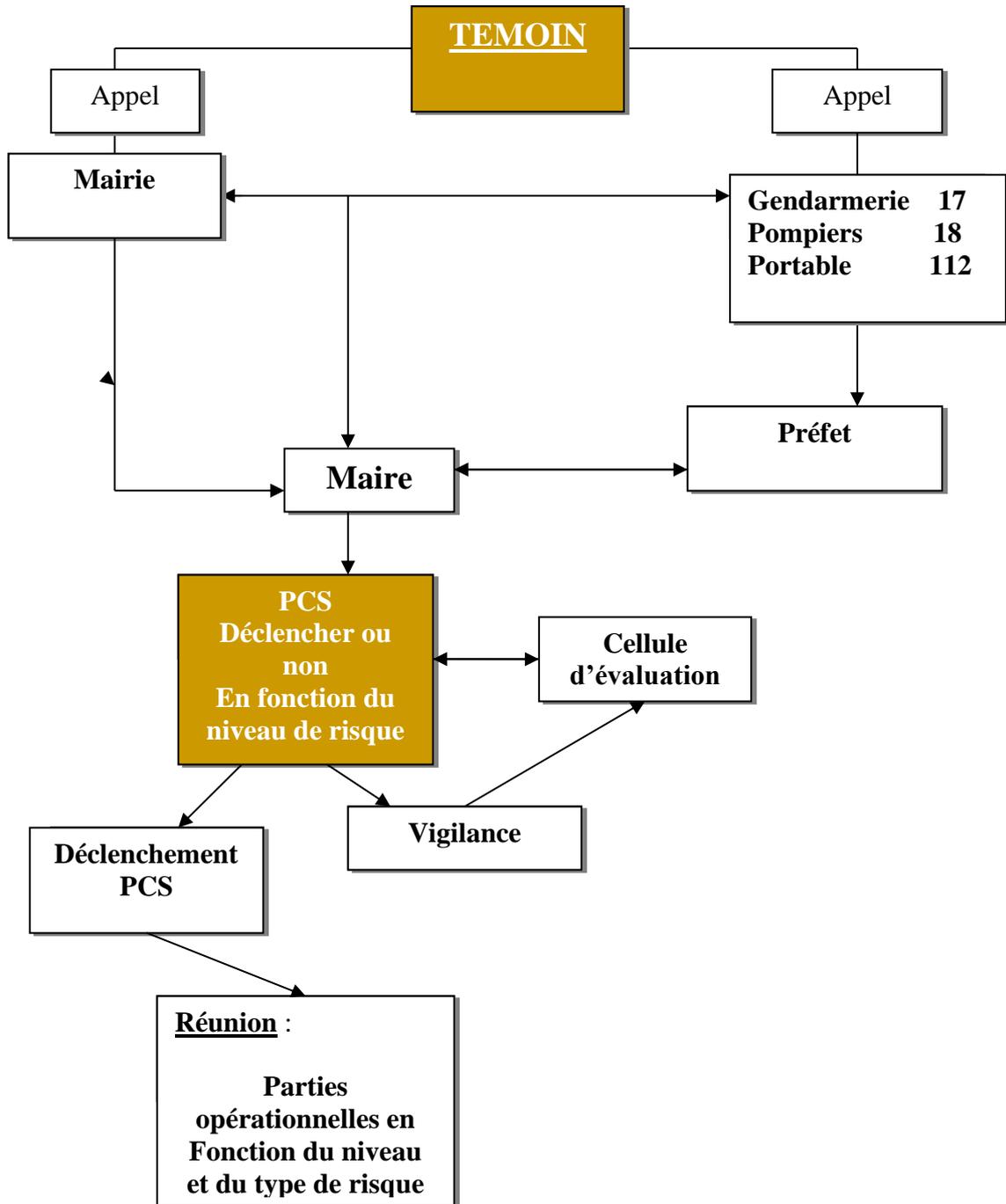
**ARD** : agence routière départementale

**CDC** : communauté de commune Terre d'auge

**SIDCP** : service interministériel de protection civile

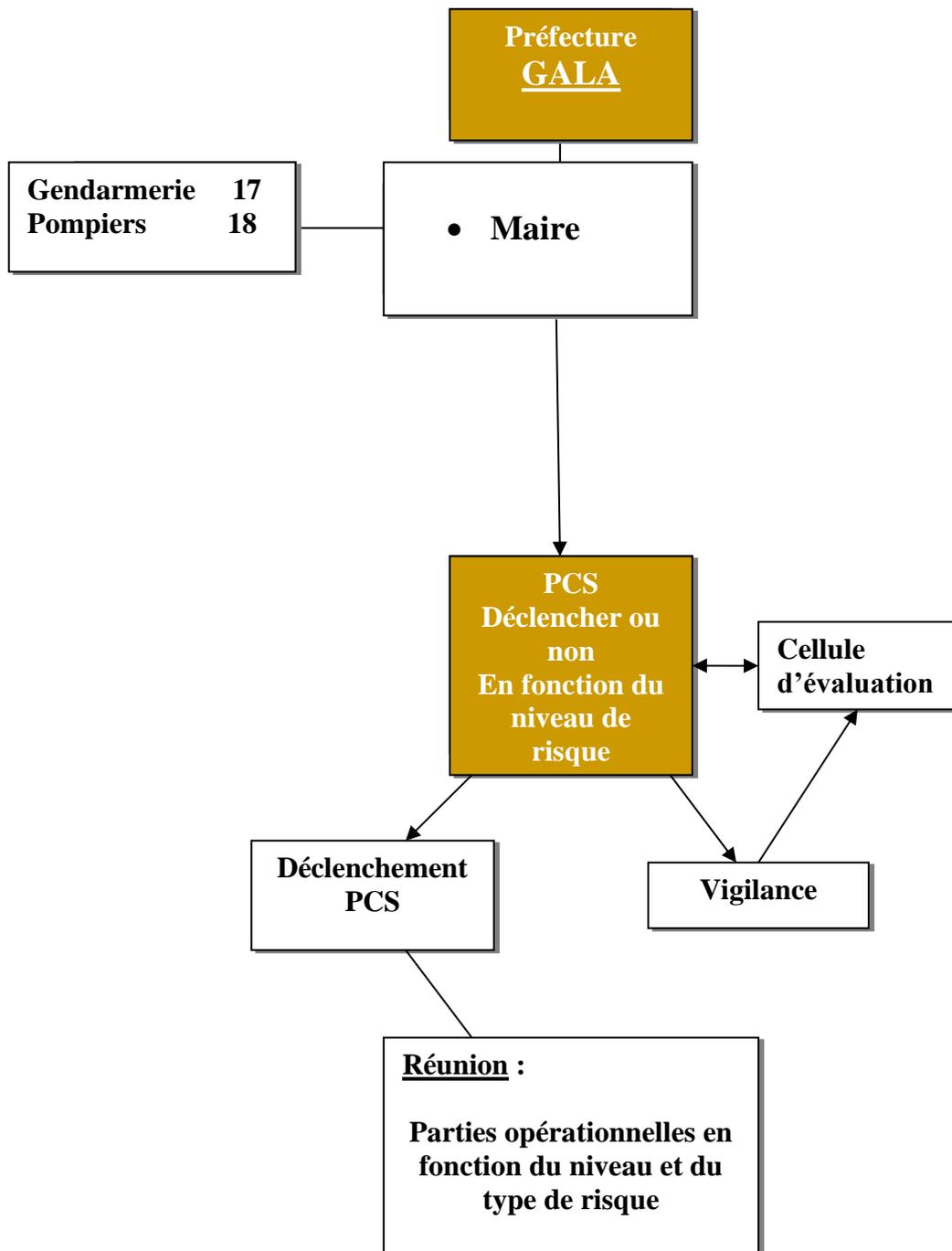
# DISPOSITIFS D'ALERTE

## Alerte par un témoin



## Alerte par GALA (Préfecture)

GALA : Gestion d'Alerte Locale Automatisée



## Type d'alerte pour la population

\* : cf. fiches risques et déclenchement du PCS

\*\* : cf. listes établissements sensibles en annexe (exemple : campings)

Mode d'information et d'Alerte : fonction des situations de crise		Inondations	Tempêtes	TMD	Mouvements de terrains	Épizootie Pandémies
Éléments d'information		Météo France Vigicrues	Météo France/ alerte nationale	Gendarmerie SAPN ARD	Témoin Préfecture	Alerte nationale
Localisation de l'événement		Zones inondables de la commune	Sur toute la commune/ national	Localisé	Localisé	Sur toute la commune/ national
Modes de communication	Seuils d'alerte :	<u>Niveau risque :</u>	<u>Niveau risque :</u>			
<i>Haut-parleur (circuit)</i>		<b>Niveau 3</b>				
<i>Panneau d'affichage</i>		<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	X	X	X
<i>Téléphone Mairie de Genneville</i>		<b>Niveau 2</b>	Établissements sensibles **			
<i>Porte à porte</i>				X	X	

Mode d'information et d'Alerte : fonction des situations de crise		Accidents nucléaires	Pollution des eaux intérieures	Accidents routiers	Canicule Grand froid	Déménagement Engins de Guerre
Éléments d'information		Alerte nationale		Gendarmerie SAPN Pompiers	Alerte nationale	Centre de déménagement de Caen
Localisation de l'événement		Sur toute la commune/ national	Localisé/ étendu à tout la commune	Localisé	Sur toute la commune/ national	Localisé
Mode de communication à prévoir		<u>Niveau risque :</u>			<u>Niveau risque :</u>	
<i>Haut-parleur (circuit)</i>			X			X
<i>Panneau d'affichage</i>		<b>Niveau 1 à 4</b>	X	X	X	X
<i>Téléphone Mairie de Genneville</i>			Établissements sensibles ***		Établissements sensibles **	
<i>Porte à porte</i>				X	X	X

# DÉCLENCHEMENT DU PCS

## Fonction de la qualification du Risque

cf. fiches risques

NIVEAU	DESCRIPTION EVENEMENT	VILLE
<p><b>Niveau 1</b></p> <p>Situation normale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Inondation :</li> <li>✗ Tempête : vents &lt;74 km/h</li> <li>✗ Épidémiologie : Négligeable</li> <li>✗ Accidents nucléaires : 0 sur Échelle INES</li> </ul>	<p>Pas de vigilance particulière requise</p>
<p><b>Niveau 2</b></p> <p>Événements inhabituels</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Inondation :</li> <li>✗ Tempête : 75&lt;km/h&lt;88</li> <li>✗ Accidents nucléaires : Incident</li> <li>✗ Épidémiologie : faible à modéré</li> <li>✗ Pandémie : Phase 1 à 3</li> <li>✗ Canicule : niveau 1</li> <li>✗ Grand Froid : Niveau 1 (températures positives en journée/ [0° ; -5°] la nuit)</li> </ul>	<p>Participation de la Ville aux réunions de la cellule pré crise - Information de la préfecture de tout événement significatif information de la population concernée = Mobilisation astreintes techniques</p>
<p><b>Niveau 3</b></p> <p>Vigilance accrue, Phénomènes de forte intensité prévus</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Inondation :</li> <li>✗ Tempête : 89&lt;km/h&lt;103</li> <li>✗ Accidents nucléaires : niveau 4</li> <li>✗ Épidémiologie : élevé</li> <li>✗ Pandémie : Phase 4 à 5</li> <li>✗ Canicule : niveau 2 (Mise en garde et actions)</li> <li>✗ Grand froid : niveau 2 (températures négatives en journée/ [-5° ; -10°])</li> <li>✗ Déminage : phénomène localisé et peu étendu mais nécessitant évacuation et un périmètre de sécurité</li> <li>✗ TMD : dépend de la matière transportée et de l'ampleur d'une éventuelle fuite de gaz</li> <li>✗ Mouvement de terrain : dépend de l'ampleur du phénomène</li> <li>✗ Accident routier : dépend de l'ampleur du phénomène (nombre de véhicules, de blessés, ...)</li> <li>✗ Pollution des eaux : dépend de l'ampleur du phénomène</li> </ul>	<p>Vérification de la disponibilité des moyens d'alerte et de sauvegarde de la population =DECLENCHEMENT DU PCS = ALERTE REUNION PCC CELLULES OPERATIONNELLES</p>
<p><b>Niveau 4</b></p> <p>Sinistre avéré ou risque majeur pour les personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Inondation : plus de possibilité de mesure</li> <li>✗ Tempête : &gt;103 km/h</li> <li>✗ Accidents nucléaires : à partir du niveau 5</li> <li>✗ Épidémiologie : très élevé</li> <li>✗ Pandémie : Phase 6</li> <li>✗ Canicule : niveau 3 (décision 1<sup>re</sup> ministre/mobilisation maximale)</li> <li>✗ Grand froid : niveau 3 (températures négatives la journée/ &lt;-10° la nuit)</li> <li>✗ Déminage : phénomène localisé et peu étendu mais nécessitant évacuation et un périmètre de sécurité</li> <li>✗ TMD : dépend de la matière transportée et de l'ampleur d'une éventuelle fuite de gaz</li> <li>✗ Mouvement de terrain : dépend de l'ampleur du phénomène</li> <li>✗ Accident routier : dépend de l'ampleur du phénomène (nombre de véhicules, de blessés, ...)</li> <li>✗ Pollution des eaux : dépend de l'ampleur du phénomène</li> </ul>	<p>=DECLENCHEMENT DU PCS = ALERTE REUNION PCC CELLULES OPERATIONNELLES</p>

# FICHES REFLEXES

## Procédures à suivre en cas de Risque et de Situations d'Urgence

<i>FICHE REFLEXE INONDATION .....</i>	<i>49</i>
<i>FICHE REFLEXE TEMPÊTE.....</i>	<i>64</i>
<i>FICHE REFLEXE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES .....</i>	<i>74</i>
<i>FICHE REFLEXE MOUVEMENTS DE TERRAINS .....</i>	<i>76</i>
<i>FICHE REFLEXE EPIZOOTIES ET PANDEMIE GRIPPALE .....</i>	<i>78</i>
<i>FICHE REFLEXE ACCIDENT NUCLEAIRE .....</i>	<i>83</i>
<i>FICHE REFLEXE POLLUTION DES EAUX INTERIEURES .....</i>	<i>86</i>
<i>FICHE REFLEXE ACCIDENTS ROUTIERS .....</i>	<i>89</i>
<i>FICHE REFLEXE CANICULE ET GRAND FROID.....</i>	<i>90</i>
<i>FICHE REFLEXE DEMINAGE ET ENGIN DE GUERRE.....</i>	<i>92</i>

# FICHE REFLEXE INONDATION

## Cadre d'action

	AVANT	PENDANT	APRES	
<b>Alerter et Assurer la communication avec la Population Sur le risque</b>	•	•	•	50
<b>Évaluer la situation sur le terrain</b>	•	•	•	52
<b>Activer le PCC, les cellules opérationnelles et le PCS</b>	•	•		53
<b>Organiser la circulation et sécuriser les zones à risques</b>		•	•	54
<b>Évacuer la population et Protéger les biens</b>	•	•		55
<b>Organiser l'hébergement</b>	•	•	•	57
<b>Assurer le ravitaillement</b>	•	•	•	58
<b>Assurer la communication avec la Préfecture</b>	•	•	•	59
<b>Assurer la communication avec les médias</b>	•	•	•	60



### Alerter et Assurer la communication avec la population

Actions à réaliser- AVANT	Qui	Moyens	Quand*
<b>Réaliser des messages de prévention pour la population :</b> ⇒ Nature de l'événement à venir ⇒ Le niveau de risque	DOS et Cellule de coordination	<b>Panneau d'affichage</b>  Cf. messages types en annexe Pré alerte et alerte	<b>Pré alerte : Niveau 2</b>  <b>Alerte : Niveau 3</b>
<b>Effectuer le circuit d'alerte</b> <b>Hauts parleurs/Véhicules de la ville avec circuit prédéfini</b> <b>Transmettre les consignes de sécurité :</b> <b>Fermer les portes et les fenêtres</b> <b>Couper le gaz et l'électricité</b> <b>Protéger les meubles (surélever)</b> <b>Se munir de papiers d'identité</b>	Cellule d'évaluation Services techniques	<b>Circuit d'alerte</b> <b>Haut-parleur</b> Cf. circuit prédéfini en fin de fiche réflexe	<b>Alerte : Niveau 3</b>
<b>Informers en particulier les établissements sensibles et les personnes à risque (recensées dans le registre)</b>	Cellule de coordination** Cellule de soutien	<b>Porte à porte</b> <b>Lignes téléphoniques</b>  Cf. registre des personnes fragiles situées en zone inondable annuaire de crise	<b>Pré alerte : Niveau 2</b>  <b>Alerte : Niveau 3</b>

\*cf. Organisation communale de crise : déclenchement du PCS

\*\* l'embauche d'une personne supplémentaire au sein de la cellule coordination pourra s'effectuer si la liste des personnes à contacter est longue et que les appels prennent trop de temps

Actions à réaliser- <b>PENDANT</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Informé de l'état et de la situation de l'événement :</b> ⇒ Niveau de risque ⇒ Zones inondées	Cellule coordination 'Secrétariat'	<b>Téléphones</b> <b>Internet</b> <b>Porte à porte</b>	<b>Niveau 4</b> Plus de possibilité de mesure
<b>Informé des mesures prises :</b> ⇒ Évacuation ⇒ Hébergement ⇒ Ravitaillement	Cellule coordination 'Secrétariat'	<b>Téléphones</b> <b>Internet</b> <b>Porte à porte</b>	<b>Niveau 4</b> Plus de possibilité de mesure
<b>Tenir la main courante des appels reçus :</b> ⇒ Identité, adresse et téléphone, motifs de l'appel, nature du sinistre	Cellule coordination 'Secrétariat'	<b>Téléphones</b> <b>Fiches d'appel</b> Cf. « fiche organisation cellule de coordination »	<b>Niveau 4</b> Plus de possibilité de mesure
<b>Rester en contact avec les établissements sensibles et les personnes fragiles</b>	Cellule coordination 'Secrétariat'	<b>Téléphones</b> <b>Porte à porte</b> Cf. liste établissements sensibles et personnes fragiles en annuaire	<b>Niveau 4</b> Plus de possibilité de mesure

Actions à réaliser- <b>APRÈS</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Informé des modalités pratiques de retour à la normal et des conséquences de l'événement sur la commune</b>	Maire Personnels administratifs	<b>Téléphones</b> <b>Panneau d'affichage</b> <b>Sms</b>	<b>Niveau 1</b> Situation normale
<b>Archiver les appels téléphoniques reçus</b>	Maire Personnels administratifs	<b>Fiches d'appel</b> <b>Moyens informatiques</b>	<b>Niveau 1</b> Situation normale
<b>Assurer une permanence d'aide aux victimes</b> ⇒ Déclaration d'assurance, vêtements, logements, ...	Personnel administratif Conciliateur de justice	<b>Locaux en Mairie</b> <b>Moyens logistiques</b>	<b>Niveau 1</b> Situation normale



## Stratégie d'actions

Objectifs de l'action réflexe :

### Évaluer la situation sur place

Actions à réaliser- AVANT	Qui	Moyens	Quand
Aller vérifier les endroits stratégiques définis dans les 'points à vérifier'	Cellule d'évaluation	Véhicules privés Matériel communal Cf. « points à surveiller »	Dès le Niveau 2
S'informer auprès de Vigicrues et Vérifier les niveaux des cours d'eau	Cellule d'évaluation	Site Internet : <a href="http://www.vigicrues.gouv.fr/">http://www.vigicrues.gouv.fr/</a> Météo France	Dès le Niveau 2
Effectuer une première évaluation : Rendre compte des éventuels dangers et zones à risque	Cellule d'évaluation	Téléphones portables Véhicules privés	Dès le Niveau 2
Évaluer la situation des établissements sensibles en se rendant sur place	Cellule d'évaluation	Téléphones portables Véhicules privés	Dès le Niveau 2
Rendre compte de l'évaluation au DOS pour qu'il estime le niveau d'alerte et la suite à donner	Cellule d'évaluation	Téléphones portables	Dès le Niveau 2

Actions à réaliser- PENDANT	Qui	Moyens	Quand
Effectuer de nouveau une vérification des points à surveiller si possible	Cellule d'évaluation	Véhicules privés Matériel communal	Niveau 4 Plus de possibilité de mesure
Prendre des photos de la montée des eaux et rendre compte des niveaux d'inondation dans la Commune (s'attarder sur les zones connues pour être inondées facilement) Prendre des photos des éventuels dégâts déjà visibles	Cellule d'évaluation	Véhicules privés Matériel communal (appareil photo notamment)	Niveau 4 Plus de possibilité de mesure
Essayer d'évaluer le nombre de personnes à évacuer ou déjà évacuées en tenant compte de l'heure pour les établissements scolaires	Cellule d'évaluation	Renseignement auprès des services de secours	Niveau 4 Plus de possibilité de mesure
Essayer de se renseigner sur le nombre de personnes blessées ou décédées	Cellule d'évaluation	Renseignement auprès des services de secours	Niveau 4 Plus de possibilité de mesure
Renseigner le DOS et la cellule de coordination de toutes les informations obtenues sur le terrain	Cellule d'évaluation	Téléphones portables	Niveau 4 Plus de possibilité de mesure

Actions à réaliser- <b>APRES</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Archiver les informations obtenues sur le terrain : les photos et les différentes observations</b>	Cellule d'évaluation	<b>Moyens informatiques</b> <b>Classement de données</b>	<b>Niveau 1</b> <b>Situation normale</b>
<b>Établir un compte rendu de l'événement</b>	Cellule d'évaluation Aide personnels administratifs	<b>Moyens informatiques</b> <b>Photos prises précédemment</b>	<b>Niveau 1</b> <b>Situation normale</b>

## Stratégie d'actions

Objectifs de l'action réflexe :

**Activer et déclencher le PCS, le PCC et les cellules de crise**



Actions à réaliser- <b>AVANT</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>L'évaluation de la situation permettra de décider du déclenchement ou non du PCS</b>	Cellule d'évaluation	<b>Évaluation préalable de la cellule d'évaluation</b> selon les cotes qui seront appréciées en fonction de l'évolution du niveau des stations situées en amont.	<b>Niveau 2 :</b> <b>À partir du niveau 3</b> Déclenchement du PCS et des cellules du PC de crise
<b>Les bulletins de prévisions et les indications de Vigicrues seront des indicateurs majeurs pour la prise de décisions</b>	Maire	<a href="http://www.vigicrues.gouv.fr/">http://www.vigicrues.gouv.fr/</a> <b>Météo France</b>	<b>Niveau 2 :</b> Pas de déclenchement du PCS <b>À partir du niveau 3</b> Déclenchement du PCS et des cellules du PC
<b><u>Si les prévisions sont bonnes</u>, le PCS ne sera pas déclenché</b>	Maire	<b>Préalable</b>	<b>Niveau 2 :</b> Pas de déclenchement du PCS
<b><u>Si les prévisions sont mauvaises</u>, le PCS sera déclenché pour être sûr de pouvoir réagir vite et le Maire informera les cellules compétentes</b>	Maire	<a href="http://www.vigicrues.gouv.fr/">http://www.vigicrues.gouv.fr/</a> <b>Météo France</b> <b>Évaluation préalable</b>	<b>À partir du niveau 3</b> Déclenchement du PCS et des cellules du PC

Actions à réaliser- <b>PENDANT</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Le Maire a déjà activé le PCS et le PCC</b>	Maire	<b>PC de crise</b> <b>Téléphones</b> Annuaire de crise	<b>À partir du niveau 3</b>

<b>Le Maire le déclenche s'il ne l'a pas fait précédemment</b>	Maire	<b>Téléphones</b> Annuaire de crise	<b>À partir du niveau 3</b>
<b>Il prend contact avec les autorités compétentes et tous les membres du PCC</b>	Maire	<b>Téléphones</b> Annuaire de crise	<b>À partir du niveau 3</b>

Actions à réaliser- <b>APRES</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Le Maire décide de suspendre le PCS et de dissoudre le PC de crise, estimant que l'événement est fini et qu'il n'y a plus de risque majeur</b>	Maire	<a href="http://www.vigicrues.gouv.fr/">http://www.vigicrues.gouv.fr/</a> <b>Météo France</b> <b>Évaluation</b>	<b>Niveau 1 Situation normale</b>

### Stratégie d'actions

Objectifs de l'action réflexe :

**Organiser la circulation et sécuriser les zones à risques**



Actions à réaliser- <b>AVANT</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Installer les premiers panneaux de déviation en prévention du risque</b>	Gendarmerie ARD Cellule d'évaluation	<b>Moyens communaux</b> <b>Moyens privés si besoin</b> Cf. fiche circuit de déviation	<b>Niveau 3</b>
<b>Établir un périmètre de sécurité dans les zones les plus exposées au risque</b>	Gendarmerie ARD Cellule d'évaluation	<b>Moyens communaux</b> <b>Moyens privés si besoin</b>	<b>Niveau 3</b>

Actions à réaliser- <b>PENDANT</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Disposer au complet tous les panneaux de déviation pour éviter aux voitures de rentrer dans le bourg et dans les zones les plus touchées (si le niveau des eaux le permet)</b>	Gendarmerie ARD Cellule d'évaluation	<b>Moyens communaux</b> <b>Moyens privés si besoin</b> Cf. fiche déviation	<b>Niveau 4 :</b> plus de possibilité de mesure
<b>Sécuriser les zones les plus dangereuses pour éviter tout accident : mise en place de barrières ou de barrages (sac de sables, planches,...) si le niveau de l'eau est trop élevée pour une circulation piétonne</b>	Gendarmerie ARD Cellule d'évaluation	<b>Moyens communaux</b> <b>Moyens privés si besoin</b>	<b>Niveau 4 :</b> plus de possibilité de mesure

Actions à réaliser- <b>APRES</b>	Qui	Moyens	
<b>Garder les dispositifs de déviation jusqu'au complet retrait de l'eau sur les voies de circulation</b>	Gendarmerie ARD Cellule d'évaluation	<b>Moyens communaux</b> <b>Moyens privés si besoin</b>	<b>Niveau 1</b> <b>Situation normale</b>
<b>Mettre en place des périmètres de sécurité dans les zones où la montée des eaux à provoquer des dégâts importants qui empêchent une bonne circulation (routes soulevées/ plaques d'égouts enlevées)</b>	Gendarmerie ARD Cellule d'évaluation	<b>Moyens communaux</b> <b>Moyens privés si besoin</b>	<b>Niveau 1</b> <b>Situation normale</b>

## Stratégie d'actions

Objectifs de l'action réflexe :

**Évacuer la population et protéger les biens**



✚ Les évacuations dépendront notamment des horaires des établissements scolaires ou des éventuelles vacances.

Actions à réaliser- <b>AVANT</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Prendre contact avec les différents services de secours pour préparer une éventuelle évacuation</b>	Maire Cellule de coordination	<b>Téléphones</b> Annuaire de crise	<b>Dès le niveau 3</b>
<b>Si les prévisions sont mauvaises, les services techniques aideront les services de secours à l'évacuation des personnes vers les lieux d'accueil</b>	Services de secours Aide de la cellule d'évaluation	<b>Moyens communaux et privés</b> Cf. consignes pour la population ci-joint	<b>Niveau 3</b>
<b>Si les prévisions sont bonnes, les personnes situées dans les zones à risque seront invitées à rester confinées chez elles tout en respectant les consignes de sécurité</b>	Maire et Cellule de coordination	<b>Téléphones</b> <b>Alerte SMS</b> <b>Porte à porte</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>Concernant les personnes fragiles, l'hébergement dans la famille ou chez des amis proches sera préféré pour éviter qu'elles se retrouvent seules</b>	Cellule de soutien	<b>Téléphones</b> <b>Porte à porte</b> si pas de réponse aux appels Cf. registre des personnes fragiles en annuaires	<b>Niveau 3</b>

<b>Concernant les établissements sensibles, une aide sera apportée aux services de secours</b>	Services de secours Aide de la Cellule d'évaluation	<b>Moyens communaux et privés</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>Effectuer avec l'aide des services de secours des barrages de fortunes, à l'aide de planches ou de sacs de sables, pour protéger les habitations les plus susceptibles d'être touchées</b>	Services de secours Cellule évaluation	<b>Moyens communaux et privés</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>Protéger les édifices publics et bâtiments sensibles</b>	Services de secours Cellule évaluation	<b>Moyens communaux et privés</b>	<b>Niveau 3</b>

Actions à réaliser- <b>PENDANT</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Si l'évacuation n'a pu se faire avant en raison d'une montée des eaux soudaines ou de prévisions qui se sont dégradées subitement ; Aider les services de secours à organiser l'évacuation</b>	Services de secours Aide de la Cellule d'évaluation	<b>Moyens pompiers</b>	<b>Niveau 4</b> Plus de mesure possible
<b>Indiquer aux services de secours les habitations susceptibles d'être le plus gravement touchées</b>	Cellule d'évaluation		<b>Niveau 4</b> Plus de mesure possible

Actions à réaliser- <b>APRES</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Enlever les barrages de fortune mis en place avant la montée des eaux</b>	Services de secours Cellule d'évaluation	<b>Moyens communaux</b>  <b>Matériel et outillage privé</b>	<b>Niveau 1</b> <b>Situation normale</b>
<b>Indiquer les consignes de sécurité aux personnes qui rejoignent leur domicile</b>	Services de secours Cellule d'évaluation	<b>Consignes de sécurité :</b> Ne pas fumer Ne pas boire d'eau du Robinet Porter des Gants et des Bottes pour nettoyer	<b>Niveau 1</b> <b>Situation normale</b>
<b>Aider au relèvement provisoire des personnes sinistrées</b>	Cellule de soutien Personnel administratif	<b>Moyens communaux</b>	<b>Niveau 1</b> <b>Situation normale</b>

## Stratégie d'actions

Objectifs de l'action réflexe :

### Organiser l'hébergement



Actions à réaliser- <b>AVANT</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Vérifier que les établissements sont prêts à recevoir les personnes évacuées</b>	Cellule logistique	<b>Moyens matériels et privés</b> mise en place des différents dispositifs d'hébergement (lits picots, chaises, couvertures)	<b>Après activation du PCS Niveau 3</b>
<b>Mettre en place les moyens et le matériel nécessaire</b>	Cellule logistique	<b>Moyens communaux</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>Contacter préalablement l'Intercommunalité si l'hébergement s'effectue dans un de ses locaux</b>	Cellule de Coordination 'Secrétariat'	<b>Téléphones</b> Contacts en annuaires de crise	<b>Niveau 3</b>
<b>Contacter la Préfecture et les différentes associations pour obtenir le matériel nécessaire à l'hébergement d'urgence</b>	Cellule logistique	<b>Téléphones</b> Contacts en annuaires de crise	<b>Niveau 3</b>

Actions à réaliser- <b>PENDANT</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Effectuer le recensement des personnes accueillies dans les locaux</b>	Cellule de soutien	Cf. fiche de recensement des personnes évacuées	Niveau 4 Plus de possibilité de mesure
<b>S'assurer que toutes les personnes présentes ne manquent de rien : eau, nourriture, vêtements...</b>	Cellule de soutien	Moyens communaux et privés	Niveau 4 Plus de possibilité de mesure
<b>Penser à disposer si possible d'un stock de vêtement chaud et sec</b>	Cellule de soutien	Moyens privés	Niveau 4 Plus de possibilité de mesure

Actions à réaliser- <b>APRES</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Effectuer le nettoyage des locaux et les vider</b>	Cellule de soutien Cellule logistique	<b>Moyens communaux</b> <b>Moyens privés</b>	<b>Niveau 1</b> <b>Situation normale</b>
<b>S'assurer que le bâtiment n'a subi aucun dommage</b>	Cellule de soutien Cellule logistique	<b>Moyens communaux</b>	<b>Niveau 1</b> <b>Situation normale</b>

## Stratégie d'actions

Objectifs de l'action réflexe :

### Assurer le ravitaillement



Actions à réaliser- <b>AVANT</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Contacter préalablement les différentes entreprises privées susceptibles de fournir le matériel, l'eau, la nourriture</b>	Cellule logistique	<b>Téléphones</b> Contact en annuaire	<b>Niveau 3</b>
<b>Mettre en place les ordres de réquisitions des moyens privés</b>	Maire	<b>Arrêté type en annexe</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>Aller chercher tout le matériel et les denrées et les acheminer vers les centres d'hébergement</b>	Cellule logistique	<b>Moyens communaux et privés</b>	<b>Niveau 3</b>

Actions à réaliser- <b>PENDANT</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Comptabiliser et ranger le matériel et les denrées récupérées dans les lieux d'accueil</b>	Cellule logistique	<b>Fiche de recensement des moyens et de la nourriture</b>	<b>Niveau 4</b> Plus de possibilité de mesure
<b>Établir une gestion de la distribution pour assurer un bon fonctionnement et éviter les gaspillages</b>	Cellule de soutien Cellule logistique	<b>Fiche de recensement des moyens et de la nourriture</b>	<b>Niveau 4</b> Plus de possibilité de mesure
<b>Effectuer la distribution de l'eau, de la nourriture et de vêtements secs aux personnes évacuées</b>	Cellule de soutien Intervention aides ménagères	<b>Moyens communaux et privés</b>	<b>Niveau 4</b> Plus de possibilité de mesure

Actions à réaliser- <b>APRES</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Rendre le matériel non utilisé aux entreprises prêteuses</b>	Cellule logistique	<b>Moyens communaux et privés</b>	<b>Niveau 1</b> <b>Situation normale</b>
<b>Mettre en place une indemnisation pour ces entreprises</b>	Maire	<b>Comptabilité des frais engagés</b>	<b>Niveau 1</b> <b>Situation normale</b>

## Stratégie d'actions

Objectifs de l'action réflexe :

### Assurer la communication avec la Préfecture



Actions à réaliser- <b>AVANT</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Rester en contact avec la Préfecture si celle-ci déclenche l'alerte</b>	Maire Cellule de coordination	Téléphones Autres moyens de communication	Dès le niveau 2
<b>Renseigner la Préfecture sur le risque encouru si celle-ci n'a pas encore été prévenue</b>	Maire Cellule de coordination	Téléphones Autres moyens de communication	Dès le niveau 2
<b>Rester en contact permanent avec le SIDPC</b>	Maire Cellule de coordination	Téléphones Autres moyens de communication	Dès le niveau 2

Actions à réaliser- <b>PENDANT</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Rester en contact permanent avec la Préfecture pour suivre l'évolution de l'événement</b>	Maire ou suppléant	Téléphones et Autres moyens de communication	Niveau 4 Plus de possibilité de mesure
<b>Effectuer une description du phénomène et des dégâts qui seraient déjà visibles</b>	Maire ou suppléant	Téléphones et Autres moyens de communication	Niveau 4 Plus de possibilité de mesure
<b>La tenir informer des décisions et actions prises</b>	Maire ou suppléant	Téléphones Autres moyens de communication	Niveau 4 Plus de possibilité de mesure

Actions à réaliser- <b>APRES</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Faire un bilan de la situation à la Préfecture</b>	Maire ou suppléant	Téléphones Autres moyens de communication	Niveau 1 Situation normale

## Stratégie d'actions

### Assurer la communication avec les Médias



Objectifs de l'action réflexe :

Liste complète des différents médias à contacter en annuaires de crise : Presse écrite, radio et télévision

Actions à réaliser- AVANT	Qui	Moyens	Quand
Répondre aux différents médias	Maire Cellule coordination	Téléphones et Autres moyens de communication	Niveau 3
Rendre compte des prévisions de Météo France, de Vigie crues et du niveau des crues dans les Communes alentours	Maire Cellule coordination	Téléphones et Autres moyens de communication	Niveau 3

Actions à réaliser- PENDANT	Qui	Moyens	Quand
Rester en contact avec les Médias	Maire Cellule de coordination	Téléphones Autres moyens de communication	Niveau 4 Plus de possibilité de mesure
Les tenir informer s'ils le désirent de l'évolution du phénomène et des dégâts visibles	Maire Cellule de coordination	Téléphones Autres moyens de communication	Niveau 4 Plus de possibilité de mesure
Les tenir informer sur l'hébergement et le ravitaillement des personnes évacuées	Maire Cellule de coordination	Téléphones Autres moyens de communication	Niveau 4 Plus de possibilité de mesure

Actions à réaliser- APRES	Qui	Moyens	Quand
Rendre compte des éventuels dégâts matériels et humains une fois que les eaux se sont retirées	Maire Cellule de coordination	Téléphones Autres moyens de communication	Niveau 1 Situation normale
Essayer de rendre compte de la situation au plus près de la réalité des faits	Maire Cellule de coordination	Téléphones Autres moyens de communication	Niveau 1 Situation normale

### Consignes pour la population lors de l'évacuation

#### **Tâches à effectuer lors de l'évacuation :**

Fermer les réseaux d'électricité, de gaz, d'eau de chauffage au niveau de l'alimentation générale et la vanne du réseau des eaux usées s'il en existe une

Se munir d'un kit d'évacuation\*

Vérifier, avant de partir, que tout le monde a bien été évacué ou va l'être. Sinon, le signaler aux secours ou en Mairie

Fermer les volets et la porte d'entrée ; si cette dernière est en bois, elle risque en gonflant avec l'eau de se bloquer, prévoir une autre possibilité d'accéder à l'intérieur, par exemple laisser une fenêtre à l'étage ouverte

En cas d'évacuation volontaire, laisser un message écrit lisible ou accessible de l'extérieur de l'habitation, au-dessus du niveau des plus hautes eaux connues, résistant à la pluie et si possible au vent, avec ses coordonnées. Essayer dans tous les cas de prévenir dès l'arrivée au lieu d'accueil

Si dans votre voisinage se trouvent des personnes vulnérables, en informer immédiatement les services de secours

#### **Consignes primordiales à respecter pendant l'évacuation :**

Respecter IMPERATIVEMENT les consignes de sécurité et de circulation après réception d'un ordre d'évacuation des autorités et les itinéraires d'évacuation (de pas emprunter des raccourcis car il y a risque de se retrouver sur une voie dangereuse et de gêner les services de secours)

Ne pas circuler sur une route inondée car la chaussée n'est plus visible, risque d'être emporté s'il y a courant

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école : l'école s'en occupe.

N'utiliser un téléphone fixe ou portable qu'en cas d'urgence. (Prévenir les proches)

Si le conducteur d'un véhicule est pris dans les eaux ou tombe en panne, il doit abandonner et se concentrer sur sa survie et celle de ses passagers

Ne pas essayer de traverser à pied une zone inondée : le risque est fort d'être emporté par le courant ou de tomber dans un trou d'eau

Ne pas attendre la limite extrême pour évacuer et, dans la mesure du possible, le faire avant la nuit

Ne pas prendre l'ascenseur, il y a risque d'y rester coincé : coupures

\*kit d'évacuation :

- Papiers personnels : carte d'identité, passeport, permis de conduire, carnets de santé, carte vitale, répertoire téléphonique
- Un peu d'argent et moyens de paiement
- Médicaments indispensables dont les traitements en cours et ordonnances
- Vêtements de rechange pour quelques jours
- Nécessaire de toilette
- Si hébergement collectif : sac de couchage, couverture (dans la mesure du possible)
- Alimentation des jeunes enfants et matériel indispensable à l'hygiène et leur confort
- Téléphone portable, chargeurs
- Lampes torches, piles
- Prévoir du matériel pour l'hébergement des animaux domestiques
- Quelques jouets pour les enfants

## Fiche d'itinéraire de déviation en cas d'inondation

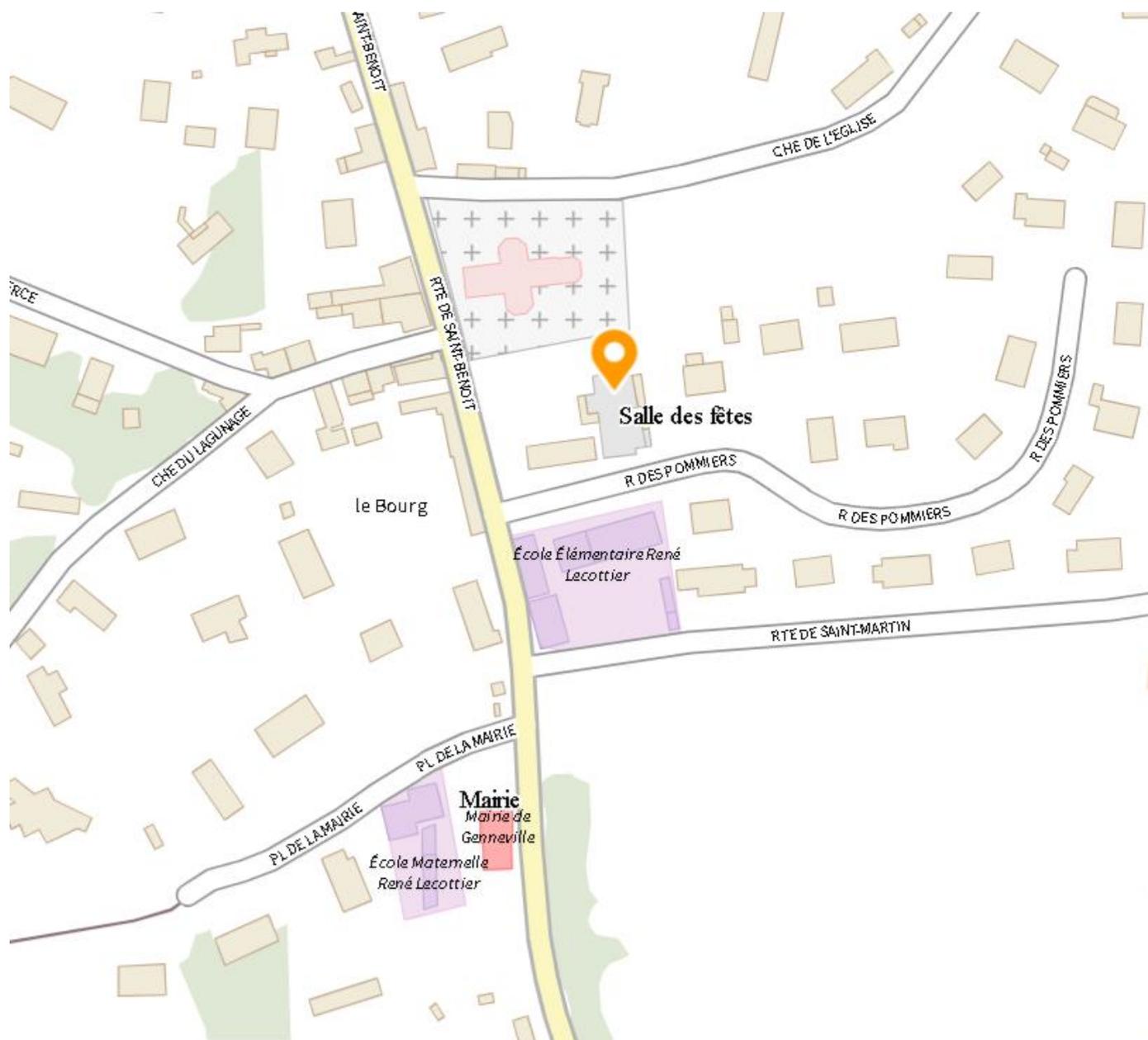


**Itinéraire de déviation:**  
D277 direction le Theil enAuge,  
D277 direction Honfleur Ablon

**Campagne Gravée,**

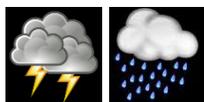
## Fiche des lieux de rassemblement

Lieux	Adresse
Salle des fêtes	Rue des pommiers



# FICHE REFLEXE TEMPÊTE

## Cadre d'action



AVANT

PENDANT

APRES

Pages :

**Alerter et Assurer la communication avec la Population  
Sur le risque**

•

•

•

65

**Évaluer la situation sur le terrain**

•

•

66

**Activer le PCC, les cellules opérationnelles et le PCS**

•

•

67

**Organiser la circulation et sécuriser les zones touchées**

•

•

68

**Aider à l'évacuation de la population**

•

•

•

69

**Organiser l'hébergement**

•

•

•

70

**Assurer le ravitaillement**

•

•

•

71

**Assurer la communication avec la Préfecture**

•

•

•

72

**Assurer la communication avec les médias**

•

•

•

73

## Stratégie d'actions

Objectifs de l'action réflexe :

### Alerter et Assurer la communication avec la population



Actions à réaliser- <b>AVANT</b>	Qui	Moyens	Quand
Transmettre les informations aux établissements sensibles : nature de l'événement à venir/ le niveau de risque	Maire et Cellule de coordination	<b>Panneau d'affichage</b> Modèles types	<b>Niveau 3</b> Vents 89>km/h<103
Transmettre les consignes de sécurité	Maire et cellule de coordination	<b>Téléphones</b> <b>Internet</b> <b>Mémento des bons réflexes</b>	<b>Niveau 3</b> Vents 89>km/h<103
Informen en particulier les établissements sensibles et les responsables de manifestation extérieure ou de structures temporaires (chapiteaux, échafaudage, grues,....)	Cellule de coordination Cellule de soutien	<b>Téléphones</b> <b>Internet</b> <b>Porte à porte</b>	<b>Niveau 3</b> Vents 89>km/h<103

Actions à réaliser - <b>PENDANT</b>	Qui	Moyens	Quand
Informen de l'état et de la situation de l'événement (niveau de risque, zones inondées,...)	Maire et cellule de coordination	<b>Téléphones</b> <b>Moyens communications</b>	<b>Niveau 4</b> Vents >103km/h
Informen des mesures prises : Évacuation/ Hébergement/ Ravitaillement	Maire et cellule de coordination	<b>Téléphones</b> <b>Moyens communications</b>	<b>Niveau 4</b> Vents >103km/h
Tenir la Main courante des appels reçus : Identité, adresse et téléphone, motifs de l'appel, nature du sinistre	Maire et cellule de coordination	<b>Téléphones</b> <b>Fiches d'appels</b>	<b>Niveau 4</b> Vents >103km/h

Actions à réaliser- <b>APRES</b>	Qui	Moyens	Quand
Informen des modalités pratiques de retour à la normale et des conséquences de l'événement sur la commune	Maire Personnel administratif	<b>Téléphones</b> <b>Panneau d'affichage</b>	<b>Niveau 1</b> <b>Situation normale</b>
Archiver les appels téléphoniques reçus	Maire Personnel administratif	<b>Fiches d'appel</b> <b>Moyens informatiques</b>	<b>Niveau 1</b> <b>Situation normale</b>
Assurer une permanence d'aide aux victimes Déclaration d'assurance, vêtements, logements, ...	Personnel administratif	<b>Locaux en Mairie</b> <b>Moyens logistiques</b>	<b>Niveau 1</b> <b>Situation normale</b>

## Stratégie d'actions

Objectifs de l'action réflexe :

**Évaluer la situation sur place**



Actions à réaliser- <b>AVANT</b>	Qui	Moyens	Quand
Se rendre sur les lieux sensibles au risque	Cellule d'évaluation	Moyens communaux	Niveau 3 : Vents 89>km/h<103
Effectuer une première évaluation de l'événement : rendre compte des éventuels dangers et zones potentiellement dangereuses	Cellule d'évaluation	Moyens communaux	Niveau 3 : Vents 89>km/h<103

Actions à réaliser- <b>PENDANT</b>	Qui	Moyens	Quand
Prendre les photos des éventuels dégâts sur tous matériels communaux et privés (Habitations, véhicules,..) si possible	Cellule d'évaluation	Moyens communaux	Niveau 4 : Vents >103km/h
Essayer d'évaluer le nombre de personnes à évacuer si ce n'est pas fait	Cellule d'évaluation	Informations auprès des services de secours	Niveau 4 : Vents >103km/h
Essayer de s'informer sur le nombre de personnes blessées ou décédées	Cellule d'évaluation	Informations auprès des services de secours	Niveau 4 : Vents >103km/h
Renseigner le DOS et la cellule de coordination de toutes les informations obtenues sur le terrain	Cellule d'évaluation	Informations auprès des services de secours	Niveau 4 : Vents >103km/h

Actions à réaliser- <b>APRES</b>	Qui	Moyens	Quand
Archiver les informations obtenues sur le terrain : les photos et les différentes observations	Cellule d'évaluation	Moyens informatiques et de classement des données	Niveau 1 Situation normale
Établir un compte rendu de l'événement	Cellule d'évaluation	Moyens informatiques et de classement des données	Niveau 1 Situation normale

## Stratégie d'actions

Objectifs de l'action réflexe :

**Activer et déclencher le PCS, le PCC et les cellules de crise**



Actions à réaliser- <b>AVANT</b>	Qui	Moyens	Quand
Évaluation de la situation qui permettra de décider du déclenchement ou non du PCS	Cellule évaluation	Évaluation préalable	Niveau 3 Vents >89km/h
Le Maire décide d'activer le PCS en prévention du risque	Maire	Évaluation préalable Informations Météo France	Niveau 3 Vents >89km/h
Il prend contact avec les différents membres du PCC et les cellules opérationnelles	Maire	Téléphones	Niveau 3 Vents >89km/h

Actions à réaliser- <b>PENDANT</b>	Qui	Moyens	Quand
Le Maire décide d'activer le PCS s'il ne l'a pas fait avant	Maire	Téléphones Annuaire de crise	Niveau 4
Il prend contact avec les différents membres du PCC et les cellules opérationnelles	Maire	Téléphones Annuaire de crise	Niveau 4

Actions à réaliser- <b>APRES</b>	Qui	Moyens	Quand
Le Maire décide de suspendre le PCS et de dissoudre le PC de crise, estimant que l'événement est fini et qu'il n'y a plus de risque	Maire	Informations et prévisions recueillies par Météo France	Niveau 1 Situation normale Vents <74km/h

## Stratégie d'actions

Objectifs de l'action réflexe :

**Organiser la circulation et sécuriser les zones à risques**



Actions à réaliser- <b>AVANT</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Préétablir un périmètre de sécurité sur le réseau communal dans les zones les plus exposées au risque : notamment aux alentours des établissements sensibles</b>	Gendarmerie Cellule d'évaluation	<b>Moyens communaux</b> <b>Moyens privés</b> Renseignements autorités compétentes	<b>Niveau 3</b> Vents >89km/h

Actions à réaliser- <b>PENDANT</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Éviter toutes sorties des services communaux si la tempête est au maximum de son intensité</b>	Cellule d'évaluation	<b>Moyens communaux</b>	<b>Niveau 4</b> Vents >103km/h
<b>Dans le cas contraire, noter le nom des voies touchées, des habitations ou encore des bâtiments publics</b>	Cellule d'évaluation	<b>Moyens communaux</b>	<b>Niveau 4</b> Vents >103km/h

Actions à réaliser- <b>APRES</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Organiser les itinéraires de déviation si le risque a touché des voies du réseau communal</b>	Cellule d'évaluation	<b>Moyens communaux</b> <b>Et Privés si besoin</b>	<b>Niveau 1</b> <b>Situation normale</b> Vents <74km/h
<b>Mettre en place des périmètres de sécurité dans ces zones (exemple : un arbre tombé au milieu de la chaussée ou tout autre encombrement)</b>	Gendarmerie Cellule d'évaluation	<b>Moyens communaux</b> <b>Et Privés si besoin</b>	<b>Niveau 1</b> <b>Situation normale</b> Vents <74km/h

## Stratégie d'actions

Objectifs de l'action réflexe :

### Aider à l'évacuation de la population



Actions à réaliser- <b>AVANT</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Prendre contact avec les services de secours sur le terrain et au sein du PCC</b>	Maire	<b>Téléphones</b> Contacts en annuaires	<b>Niveau 3</b> Vents >89km/h
<b>Aider à l'évacuation des personnes et des établissements sensibles <u>si les prévisions sont mauvaises</u></b>	Services de secours Cellule d'évaluation	<b>Moyens communaux et privés</b>	<b>Niveau 3</b> Vents >89km/h
<b><u>Si les prévisions sont bonnes</u>, les personnes seront invitées à rester confinées chez elles dans des bâtiments en dur</b>	Maire	<b>Téléphones Internet</b> <b>Autres moyens de communication</b>	<b>Niveau 3</b> Vents >89km/h

Actions à réaliser- <b>PENDANT</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Si l'évacuation n'a pu se faire avant, les personnes seront invitées à rester confinées chez elles dans des bâtiments en dur</b>	Maire et Cellule de coordination	<b>Téléphones Internet</b> <b>Autres moyens de communication</b>	<b>Niveau 4</b> Vents >103km/h
<b>L'évacuation ne pourra s'effectuer que si la tempête s'avère moins violente que prévue</b>	Services de secours Aide de la cellule d'évaluation	<b>Moyens communaux et privés</b>	<b>Niveau 4</b> Vents >103km/h

Actions à réaliser- <b>APRES</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Aider au relogement provisoire des personnes sinistrées</b>	Cellule de soutien Personnel administratif	<b>Moyens communaux</b>	<b>Niveau 1</b> <b>Situation normale</b>

## Stratégie d'actions

Objectifs de l'action réflexe :

### Organiser l'hébergement



Cf. fiche réflexe Inondation (Organiser l'hébergement)

Actions à réaliser- <b>AVANT</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Vérifier que les établissements sont prêts à recevoir les personnes évacuées</b>	Cellule logistique	<b>Moyens matériels et privés</b> pour la mise en place des différents dispositifs d'hébergement (lits, chaises, couvertures, ...)	<b>Niveau 3</b> Vents >89km/h
<b>Mettre en place les moyens et le matériel nécessaire</b>	Cellule logistique	<b>Moyens matériels et privés</b>	<b>Niveau 3</b> Vents >89km/h
<b>Contactez préalablement l'intercommunalité si l'hébergement s'effectue dans un de ces locaux</b>	Cellule de Coordination	<b>Téléphones</b> Contacts en annuaires	<b>Niveau 3</b> Vents >89km/h

Actions à réaliser- <b>PENDANT</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Effectuer le recensement des personnes accueillies dans les locaux</b>	Cellule de soutien Aides à domicile	<b>Cf. fiche de recensement des personnes évacuées</b>	<b>Niveau 4</b> Vents >103km/h
<b>S'assurer que toutes les personnes présentes ne manquent de rien (eau, nourriture, vêtement,...)</b>	Cellule de soutien	<b>Moyens privés</b> Associations	<b>Niveau 4</b> Vents >103km/h

Actions à réaliser- <b>APRES</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Effectuer le nettoyage des locaux et les vider</b>	Cellule de soutien Cellule logistique	Moyens communaux	<b>Niveau 1</b> <b>Situation normale</b>
<b>S'assurer que le bâtiment n'a subi aucun dommage</b>	Cellule de soutien Cellule logistique	Moyens communaux	<b>Niveau 1</b> <b>Situation normale</b>

## Stratégie d'actions

Objectifs de l'action réflexe :

### Assurer le ravitaillement



✚ Cf. fiche réflexe Inondation

Actions à réaliser- AVANT	Qui	Moyens	Quand
Contacter préalablement les différentes entreprises privées susceptibles de fournir le matériel, l'eau, la nourriture	Cellule logistique	Téléphones Contacts en annuaires	Niveau 3 Vents>89km/h
Mettre en place les ordres de réquisitions des moyens privés	Maire	Arrêté type en annexe	Niveau 3 Vents>89km/h
Aller chercher tout le matériel et les denrées et les acheminer vers les centres d'hébergement	Cellule logistique	Moyens privés	Niveau 3 Vents>89km/h

Actions à réaliser- PENDANT	Qui	Moyens	Quand
Comptabiliser et ranger le matériel et les denrées récupérés dans les lieux d'accueil	Cellule logistique	Fiche de recensement des moyens et de la nourriture	Niveau 4 Vents>103km/h
Établir une gestion de la distribution pour assurer un bon fonctionnement et éviter les gaspillages	Cellule de soutien Cellule logistique	Fiche de recensement des moyens et de la nourriture	Niveau 4 Vents>103km/h
Effectuer la distribution de l'eau et de la nourriture aux personnes	Cellule de soutien Aides a domicile	Moyens communaux et privés	Niveau 4 Vents>103km/h

Actions à réaliser- APRES	Qui	Moyens	Quand
Rendre le matériel non utilisé aux entreprises prêteuses	Cellule logistique	Moyens privés	Niveau 1 Situation normale
Mettre en place une indemnisation pour ces entreprises	Maire	Comptabilité les frais engagés	Niveau 1 Situation normale

## Stratégie d'actions

Objectifs de l'action réflexe :

### Assurer la communication avec la Préfecture



Actions à réaliser- <b>AVANT</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Rester en contact avec la Préfecture si celle-ci déclenche l'Alerte</b>	Maire Cellule de coordination	<b>Téléphones</b> <b>Autres moyens de communication</b>	<b>Niveau 3</b> Vents >89km/h
<b>Renseigner la Préfecture sur le risque encouru si celle-ci n'a pas encore été prévenue</b>	Maire Cellule de coordination	<b>Téléphones</b> <b>Autres moyens de communication</b>	<b>Niveau 3</b> Vents >89km/h
<b>Rester en contact permanent avec le SIDPC</b>	Maire Cellule de coordination	<b>Téléphones</b> <b>Autres moyens de communication</b>	<b>Niveau 3</b> Vents >89km/h

Actions à réaliser- <b>PENDANT</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Rester en contact permanent avec la Préfecture pour suivre l'évolution de l'événement</b>	Maire ou suppléant	<b>Téléphones</b> <b>Autres moyens de communication</b>	<b>Niveau 4</b> Vents >103km/h
<b>Effectuer une description la plus précise possible du phénomène et des dégâts si possible</b>	Maire ou suppléant	<b>Téléphones</b> <b>Autres moyens de communication</b>	<b>Niveau 4</b> Vents >103km/h
<b>Le tenir informer des décisions prises</b>	Maire ou suppléant	<b>Téléphones</b> <b>Autres moyens de communication</b>	<b>Niveau 4</b> Vents >103km/h

Actions à réaliser- <b>APRES</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Faire un bilan de la situation à la Préfecture</b>	Maire	<b>Téléphones</b> <b>Autres moyens de communication</b>	<b>Niveau 1</b> Situation normale

## Stratégie d'actions

Objectifs de l'action réflexe :

### Assurer la communication avec les Médias



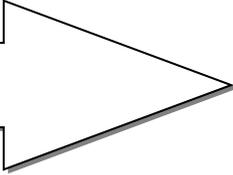
Actions à réaliser- <b>AVANT</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Répondre aux différents médias</b>	Cellule coordination et Maire	<b>Téléphones</b> <b>Autres moyens de communication</b>	<b>Niveau 3</b> Vents >89km/h

Actions à réaliser- <b>PENDANT</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Rester en contact avec les Médias</b>	Cellule coordination et Maire	<b>Téléphones</b> <b>Autres moyens de communication</b>	<b>Niveau 4</b> Vents >103km/h
<b>Les tenir informer de l'évolution de l'événement</b>	Cellule coordination et Maire	<b>Téléphones</b> <b>Autres moyens de communication</b>	<b>Niveau 4</b> Vents >103km/h
<b>Les tenir informer sur l'hébergement et le ravitaillement des personnes évacuées</b>	Cellule coordination et Maire	<b>Téléphones</b> <b>Autres moyens de communication</b>	<b>Niveau 4</b> Vents >103km/h

Actions à réaliser- <b>APRES</b>	Qui	Moyens	Quand
<b>Essayer de rendre compte au plus près de la réalité des faits</b>	Cellule coordination et Maire	<b>Téléphones</b> <b>Autres moyens de communication</b>	<b>Niveau 1</b> <b>Situation normale</b>
<b>Possibilité d'effectuer une conférence de presse</b>	Appui du chargé de communication	<b>Faire un communiqué de presse</b>	<b>Niveau 1</b> <b>Situation normale</b>

# FICHE REFLEXE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

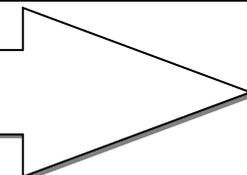
## Cadre d'action

	AVANT	PENDANT	APRES	
<b><u>Informier et Alerter la population :</u></b> Déterminer les zones à alerter Transmettre les consignes de sécurité Informer sur l'évolution du risque		•	•	<b>Maire et cellule de coordination</b> Panneau d'affichage <u>Si risque à proximité des habitations</u> : Porte à porte
Évaluer la situation sur place Localiser les zones de risque		•		<b>Cellule d'évaluation</b>
Activer le PCC et le PCS en fonction de l'évaluation faite préalablement et de la gravité de la situation		•		<b>Maire</b>
Sécuriser les zones à risque si l'accident a eu lieu sur le réseau communal et à proximité des habitations		•		<b>Gendarmerie</b> <b>Cellule d'évaluation</b> Moyens communaux Moyens privés
Aider les services de secours à l'évacuation de la population		•		<b>Services de secours</b> <b>Aide de la Cellule d'évaluation</b> <b>Moyens communaux</b> Cf. liste des entreprises de transport en commun

<b>Organiser et assurer l'hébergement des personnes évacuées</b> <u>(cf. fiche réflexe Inondation partie hébergement)</u>		<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>		<b>Cellule logistique</b> <b>Cellule de soutien</b> Cf. fiche d'enregistrement des personnes hébergées Moyens communaux et privés Cf. listes des lieux d'accueil
<b>Assurer le ravitaillement des personnes évacuées</b> <u>(cf. fiche réflexe Inondation partie Ravitaillement)</u>		<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>		<b>Cellule logistique</b> <b>Cellule de soutien</b> Moyens privés Moyens communaux
<b>Rester en contact avec les autorités (Préfecture)</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>	<b>Maire et cellule de coordination</b> Lignes téléphoniques disponibles

# FICHE REFLEXE MOUVEMENTS DE TERRAINS

## Cadre d'action

 	AVANT	PENDANT	APRES	 Qui ? Moyens ?
	<b>Informier et Alerter la population :</b> Déterminer les zones à alerter Transmettre les consignes de sécurité Informer sur l'évolution du risque		•	
<b>Prendre contact avec les différentes cellules opérationnelles</b> <b>Activation du PCC et PCS</b>		•		<b>Maire et cellule de coordination</b> Annuaires téléphoniques des cellules opérationnelles
<b>Aider les services sur place à arrêter et détourner la circulation des zones exposées</b>		•		<b>Gendarmerie</b> <b>ARD</b> <b>Cellule d'évaluation</b>
<b>Participer à l'installation de barrières autour du périmètre</b>		•		<b>Gendarmerie</b> <b>ARD</b> <b>Cellule d'évaluation</b> Moyens communaux Moyens privés
<b>Aider à l'évacuation des blessés dans les zones concernées</b>		•		<b>Services de secours</b> <b>Aide de la cellule d'évaluation</b>
<b>Filter les personnes voulant accéder aux sites</b>		•		<b>Cellule d'évaluation</b>

<p><b><u>Organiser l'hébergement :</u></b>  <b>Prise de contact préalable avec l'intercommunalité pour la remise des clés des lieux d'accueil lui appartenant</b>  <b>Assurer l'accueil des personnes évacuées</b>  <b>(cf. fiche réflexe Inondation partie hébergement)</b></p>		•		<p><b>Cellule logistique</b>  <b>Cellule de soutien</b>  Cf. fiche d'enregistrement des personnes hébergées  Moyens communaux et privés  Cf. listes des lieux d'accueil</p>
<p><b><u>Assurer le ravitaillement</u></b>  <b>Recherche préalable des moyens privés</b>  <b>Mettre en place les ordres de réquisition</b>  <b>Assurer le transport et la distribution dans les lieux d'accueil</b>  <b>(cf. fiche réflexe Inondation partie Ravitaillement)</b></p>		•		<p><b>Maire (pour les ordres)</b>  <b>Cellule logistique (pour le transport)</b>  <b>Cellule soutien (pour la distribution)</b>  Cf. annexe « liste des magasins susceptibles de fournir eau et nourriture »  Cf. annexe « ordre de réquisition »</p>
<p><b>Renseigner les autorités</b>  <b>(Préfecture)</b></p>		•	•	<p><b>Maire</b></p>
<p><b><u>Mise en place d'un plan de circulation avec les autorités compétentes :</u></b>  <b>Préparation du plan</b>  <b>Mise en place</b></p>		•		<p><b>Maire et membre du PCC</b>  <b>Cellule d'évaluation</b></p>
<p><b><u>Tenir la main courante :</u></b>  <b>Réceptionner, traiter et archiver les appels téléphoniques</b></p>		•	•	<p><b>Secrétariat Mairie Genneville</b>  Cf.annexe fiche de renseignement appel entrant</p>

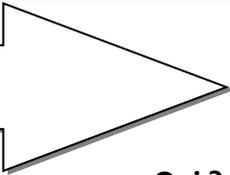
# FICHE REFLEXE EPIZOOTIES ET PANDEMIE GRIPPALE

## Cadre d'action épizootie

✘ 1<sup>re</sup> cas : le poste de commandement opérationnel est implanté dans la commune

				Qui ? Moyens ?
	AVANT	PENDANT	APRES	
Alerter et participer à l'information de la population Sur le risque	•	•	•	<b>Maire et cellule de coordination</b> Panneau d'affichage Téléphones personnes fragiles et établissements sensibles
Participer au PCF à la demande du sous-préfet	•	•		<b>Maire</b>
Dénombrer les routes à accès réglementé ou fermées à la circulation sur le réseau de voirie communale		•		<b>Cellule d'évaluation</b> <b>Services techniques</b>
Désigner un représentant au Poste de commandement opérationnel	•	•		<b>Maire</b>
Mettre à disposition des membres du PCO des Bâtiments publics (liste des lieux d'accueil)		•		<b>Maire et cellule logistique</b> Cf. listes des lieux d'accueil
Mettre à disposition les moyens dont dispose la commune et que le responsable du PCO pourrait solliciter		•		<b>Maire</b> <b>Cellule logistique</b> assure le transport des moyens
Faire tenir à jour le chrono des frais et dépenses engagés par la commune		•	•	<b>Cellule de coordination et Personnels administratifs</b>
Contribuer au bilan des actions menées et à l'amélioration du plan d'intervention			•	<b>Maire</b>

- 2<sup>ème</sup> : la suspicion et le risque sont localisés dans la commune

	<div style="display: flex; justify-content: space-around; background-color: #800000; color: white; padding: 5px;"> <span>AVANT</span> <span>PENDANT</span> <span>APRES</span> </div>			 <b>Qui ?</b> <b>Moyens ?</b>
<b>Alerter la Direction départementale des services vétérinaires si le Maire est le premier averti</b>	•			<b>Maire</b> Lignes téléphoniques à disposition
<b>Alerter et participer à l'information de la population Sur le risque</b>	•	•		<b>Maire et Cellule de coordination</b> Panneau d'affichage Ligne téléphonique
<b>Participer au PCF à la demande du Préfet</b>		•		<b>Maire</b>
<b>Désigner un représentant PCO</b>	•	•		<b>Maire</b>
<b>Dénombrer les routes à accès réglementé ou fermées à la circulation sur le réseau de voirie communale</b>		•		<b>Gendarmerie</b> <b>Cellule d'évaluation et services techniques</b> Moyens communaux
<b>Détermination des zones d'enfouissement avec la DDASS et l'hydrogéologue agréé</b>		•		<b>Maire</b>
<b>Installer le matériel nécessaire à la désinfection à l'entrée des établissements recevant du public</b>		•	•	<b>Cellule logistique</b> Appels moyens privés/ Moyens communaux
<b>Faire tenir le chrono des frais engagés par la commune</b>		•	•	<b>Cellule de coordination et Personnels administratifs</b>
<b>Contribuer au bilan des actions menées et à l'amélioration du plan d'intervention</b>			•	<b>Maire</b>

				Qui ? Moyens ?
	AVANT	PENDANT	APRES	
Désigner un correspondant « pandémie grippale » et transmettre les coordonnées au préfet	•			<b>Maire</b> Cf. annexe « correspondant pandémie »
Constituer un annuaire de crise pandémique	•			<b>Maire et cellule de coordination</b> Cf. annuaire de crise
Recenser les besoins en masque de protection pour le personnel communal et les populations fragiles Recenser les stocks de produits hydro alcooliques	•			<b>Maire et cellule logistique</b> Stocks des masques de protection et produits hydro alcooliques
Alerter et assurer la communication avec la population sur le risque (prendre contact avec les établissements et personnes sensibles) <u>Si nécessaire, se référer à la fiche réflexe 'Canicule et Grand froid' pour la surveillance des personnes fragiles</u>	•	•	•	<b>Maire et cellule de coordination</b> Panneau d'affichage Transmission des consignes de sécurité Lignes téléphoniques pour les établissements sensibles et les personnes fragiles Cf. registre
Activer le PCS et le PCC dans son ensemble Réunir les cellules de crise		•		<b>Maire</b>
Mettre en œuvre le plan de continuité des services communaux		•		<b>Maire et cellule de coordination</b> Cf. annexe « plan de continuité des services »
Renseigner les autorités (Préfecture)	•	•	•	<b>Maire</b>
<u>Contribuer à l'organisation du plan de vaccination</u> Fournir les locaux pour la vaccination Aider à la distribution des vaccins		•		<b>Maire</b> <b>Cellule logistique</b> <b>Cellule de soutien</b>

### RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

Face à l'épisode de COVID-19 et aux mesures de confinement imposés à l'échelle nationale, les Autorités Territoriales sont chargées d'organiser la continuité du service public local, en établissant un Plan de Continuité d'Activités (PCA). En qualité d'employeur, elles sont tenues de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

Après identifications des fonctions stratégiques, seuls les services strictement nécessaires peuvent rester actifs. Le télétravail ou travail à distance doit être mise en place à chaque fois qu'il est possible.

### RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Les mesures de précautions :

- Se laver les mains au savon ou utiliser une solution hydro alcoolique à l'arrivée et au départ de la structure puis au moins une fois par heure et chaque fois que nécessaire
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Saluer sans se serrer la main, ni embrassade
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Porter un masque si contact avec le public. Toute personne symptomatique ou ayant été en contact avec une personne positive au COVID-19 ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.
- En cas de doute sur l'état de santé d'une personne, ne pas lui autoriser l'accès au lieu de travail
- Distanciation physique de plus d'un mètre entre chaque collègue et chaque usager
- Limiter au strict nécessaire les réunions, éviter les regroupements d'agents dans des espaces réduits, éviter les déplacements...
- Aérer les locaux régulièrement
- Nettoyer régulièrement le matériel utilisé, particulièrement les zones en contact avec les mains, à l'aide de lingettes désinfectantes ou d'un chiffon et de produit d'entretien correspondant à la norme NF

### PROTOCOLE DE LAVAGE DES MAINS

- Se mouiller les mains avec de l'eau
- Verser du savon dans le creux de la main
- Se frotter les mains pendant au moins 30 secondes
- Se rincer les mains sous l'eau
- S'essuyer les mains avec un essuie mais à usage unique
- Fermer le robinet avec le coude ou avec l'essuie main, puis le jeter dans une poubelle

### INSTALLATIONS SANITAIRES / SALLE DE PAUSE ET DE RESTAURATION

- Utiliser des bouteilles d'eau individuelles
- Adapter les temps de pause pour permettre le nettoyage de mains et prévoyez une rotation
- Prendre les repas en horaires décalés à défaut, avec respect de 1 mètre minimum de distance à table. Définir le nombre de personnes qui peuvent déjeuner ensemble et ne laisser que le nombre de chaises suffisantes. Eviter les bancs.
- Réaliser le nettoyage de la salle de pause de toute surface ou équipements en contact avec les mains après chaque pause.

## MISSIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

### Organisation :

- Il est conseillé de mettre en place le télétravail pour les postes le permettant et de réorganiser les priorités pour réduire au maximum les séquences de travail en présentiel.
- Il est conseillé de mettre en place des plages de rendez-vous. Cette organisation permettra de limiter le public en salle d'attente et de déterminer la nécessité d'un déplacement ou non de l'administré au sein de l'établissement
- Mettre à disposition une solution hydro alcoolique à l'entrée du bâtiment et afficher les recommandations du Ministère des Solidarités et de la Santé
- Il est conseillé de flécher le parcours de l'administré au sein du bâtiment. Eviter, lorsque cela est possible, de fermer des portes.

### Bureau permettant l'accueil du public :

- Afficher sur la porte ou dans l'espace d'attente que l'accueil s'effectuera 1 personne à la fois
- Il est recommandé de respecter dans tous les cas la distance minimale de 1 mètre entre l'agent et l'administré si ne peuvent pas être mis en place des dispositifs de protection telle qu'une protection par vitre ou par plexiglass de la zone d'accueil
- Demander aux agents de se laver les mains (au savon pendant 60 secondes ou avec solution hydro alcoolique pendant 20 secondes) après chaque passage notamment lors de la manipulation d'objets (CNI, actes, ...)
- Il est recommandé de nettoyer régulièrement et à minima 2 fois par jour les surfaces de travail (y compris bureau), poignées de porte, téléphone, claviers, imprimantes et copieurs.

### Vidage des poubelles :

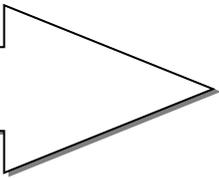
- Il est demandé à chaque agent de bureau de fermer leur sac poubelle avant leur départ.
- Changer les sacs poubelles tous les jours et éviter les transvasements
- Fermer soigneusement les sacs poubelles (liens noués) avant de les éliminer

### Nettoyage des surfaces :

- Nettoyage à fréquence renforcée des surfaces inertes au moyens des produits habituels : poignées de porte, boutons de commandes, poignées des chariots, container à déchets....
- Privilégier l'usage de lavettes microfibrés, notamment pour les tables, armoires, meubles et chaises, afin de capturer et retenir la poussière ou les microparticules présentes sur ces surfaces
- Privilégier l'intervention dans des locaux/bureaux vides afin d'éviter tout contact avec le public
- Eviter, dans la mesure du possible, l'usage de l'aspirateur pouvant générer des aérosols et projeter des dépôts de virus dans l'air
- Privilégier les stratégies de lavage humide. Pour l'entretien des sols, la technique suivante peut être recommandée :
  - o Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent
  - o Puis rincer à l'eau avec un autre bandeau de lavage à usage unique
  - o Laisser sécher
  - o Puis désinfecter les sols et surfaces à l'eau de javel dilué à 0.5% de chlore actif (1 litre de javel à 2.6% + 4 litres d'eau froide) avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents

# FICHE REFLEXE ACCIDENT NUCLEAIRE

## Cadre d'action de la distribution des pastilles d'iode

				
	AVANT	PENDANT	APRES	
				Qui ? Moyens ?
Informers les personnes chargées de la distribution des pastilles d'iode de la posologie et des contre-indications	•			<b>Maire</b> <b>Cellule de soutien</b>
<b>Alerter et informer la population</b> <u>Avant :</u> Annonce d'une distribution de comprimé d'iode Consignes de sécurité <u>Pendant :</u> Recommandation de mise à l'abri et de confinement (fermer fenêtres et portes) <u>Après :</u> Information sur l'évolution du phénomène	•	•	•	<b>Maire et cellule de coordination</b> Mémento des bons réflexes en cas de risque
Activer et déclencher le PCS et le PCC	•	•		<b>Maire</b>
Distribution des comprimés d'iode A la salle des fêtes	•			<b>Cellule logistique</b> <b>Cellule de soutien</b>
Si possible, faire en sorte que les personnes fragiles soient confinées chez de la famille et des amis proches ou éventuellement en Maison de retraite	•			<b>Cellule de soutien</b> <b>Membres du CCAS</b> <b>'secrétariat'</b> Cf. registre des personnes sensibles
En période scolaire, distribuer les lots aux établissements scolaires qui se chargeront de les redistribuer aux enfants	•			<b>Cellule logistique</b>
S'informer et rester en contact avec les autorités de sûreté nucléaire et la Préfecture	•	•	•	<b>Maire</b>

### **La prise d'iode**

En cas d'accident nucléaire, des rejets d'iode radioactif dans l'air peuvent se produire. Les comprimés d'iode stable (Iodure de potassium protègent la glande thyroïde contre les effets de l'iode radioactif, pendant 24 heures.

#### Quand ?

Pour être efficaces les comprimés d'iode doivent être pris au bon moment.

**Absorber les comprimés d'iode UNIQUEMENT SUR ORDRE DU PREFET**

(Relayé par radio, TV, véhicules haut-parleur...)

#### Comment ?

Dissoudre les comprimés d'iode dans une boisson, ou les avaler directement, **en 1 prise.**

#### ***Posologie en prise unique :***

- Les **adultes (y compris femmes enceintes et allaitant)** ainsi que **les enfants de plus de 12 ans** : 2 comprimés d'iode
- Les **enfants de 3 à 12 ans** : 1 comprimé d'iode
- Les **enfants de 1 mois à 3 ans** : ½ comprimé d'iode
- Les **enfants de moins de 1 mois** : ¼ de comprimé

***Après dissolution du comprimé d'iode dans une boisson (eau, lait, jus de fruits), la solution obtenue ne peut être conservée et doit être prise immédiatement. Cette dissolution permet de diminuer le goût métallique.***

### **Contre-indications et recommandations**

En dehors d'une allergie connue et de quelques pathologies immunologiques préexistantes rarissimes (dermites herpétiformes ou vascularité hypo complémentaires), il n'y a pas de contre-indications à l'administration d'iodure de potassium.

#### **Précautions d'emploi**

Si vous avez eu une réaction antérieure lors d'une injection d'un produit iodé de contraste radiologique, de l'emploi d'un antiseptique à base d'iode sur la peau, ou de la consommation de poissons, de crustacés ou de mollusques, ainsi que chez les sujets porteurs de goitres anciens, un avis médical est souhaitable avant la prise de comprimés d'iode.

Il est recommandé que les femmes enceintes ou allaitant, les nourrissons et enfants de moins d'un an, les personnes ayant un antécédent ou une pathologie thyroïdienne en cours, consultent un médecin après la prise de comprimés d'iode, dès que la situation le permettra.

#### **Interactions avec d'autres médicaments**

Si vous devez prendre un médicament antiacide, vous devez différer la prise de ce médicament d'au moins deux heures après la prise d'iode, car il peut réduire l'efficacité de l'iode.

## Effets indésirables

Il peut exceptionnellement être observé des effets indésirables, notamment : poussées de fièvre, douleurs articulaires, éruptions cutanées transitoires et spontanément régressives, réactions allergiques (œdème, trouble respiratoire).

En cas de manifestation d'effets indésirables, demandez un avis médical.

Un **référént santé** sera présent lors de la distribution.

## AUTRES ACTIONS DE PROTECTION

D'autres actions de protection contre les risques liés aux rejets radioactifs pourront être prescrites par le Préfet :

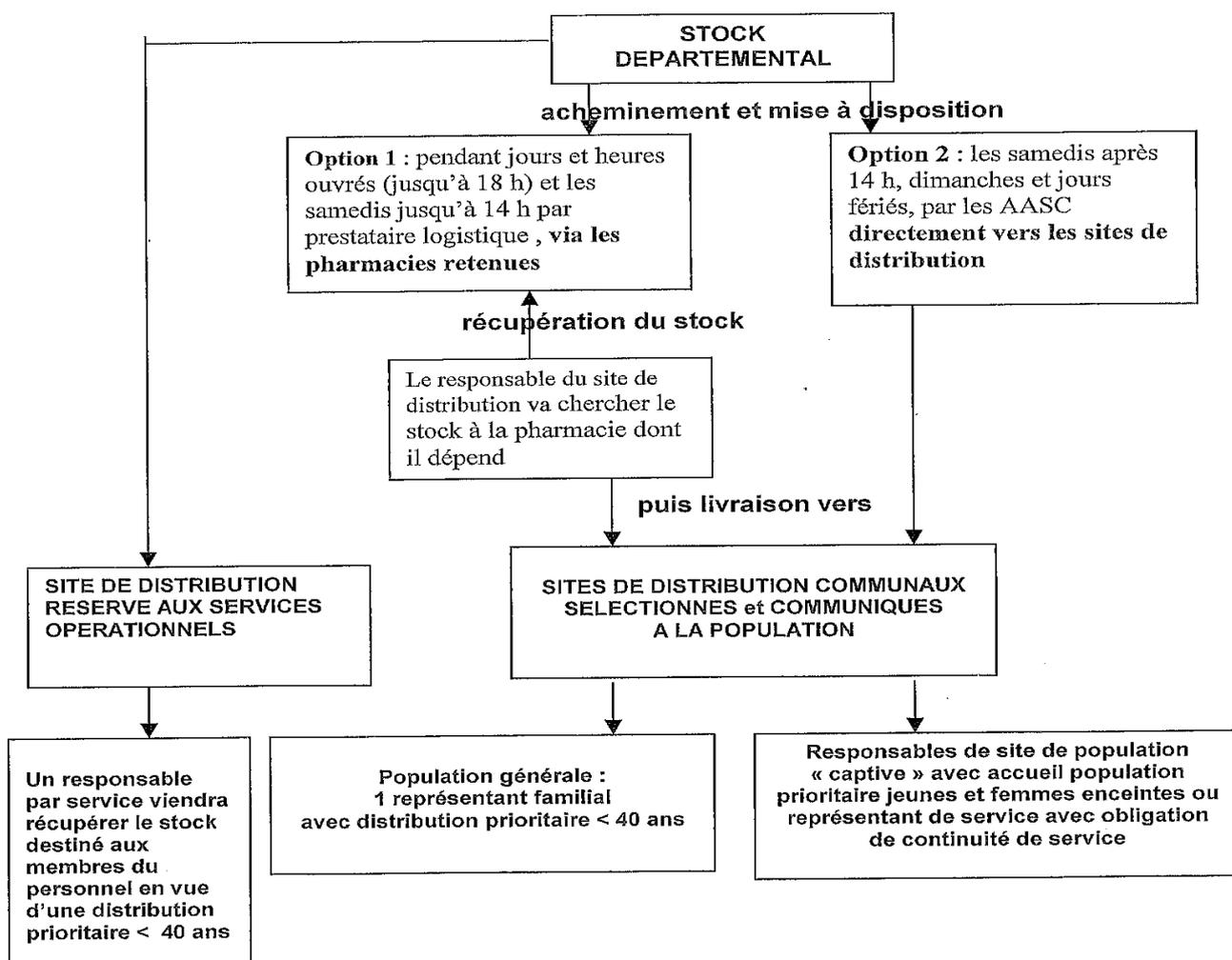
-la mise à l'abri et à l'écoute des médias à l'intérieur d'un bâtiment en dur, en fermant les portes et les fenêtres et en arrêtant les ventilations mécaniques.

-l'évacuation, en fonction de l'importance des rejets et de l'évolution de la situation.

**Dans tous les cas, vous devez garder les comprimés d'iode à portée de main.**

## Extrait du plan ORSEC – iode révisé 2012-2013

### Schéma de la première livraison en comprimés et de la distribution du stock départemental vers la population



# FICHE REFLEXE POLLUTION DES EAUX INTERIEURES

## En cas de pollution des cours et points d'eau



AVANT

PENDANT

APRES

Qui ?

Moyens ?

<p><b>Informé et Alerter la population :</b>            Déterminer les zones à alerter            Transmettre les consignes de sécurité            Informer sur l'évolution du risque</p>		•	•	<p><b>Maire et cellule de coordination avec l'appui des services de secours spécialisés</b>            Panneau d'affichage</p>
<p><b>Mise en sécurité :</b>            Aider à l'évacuation des personnes en cas de risque étendu            Soutien des pompiers et des services de secours</p>		•		<p><b>Services de secours</b>  <b>Aide de la Cellule évaluation</b>  <b>Services techniques</b></p>
<p>Hébergement des personnes évacuées dans les lieux d'accueil (recensement)            Ravitaillement des personnes            (Cf. fiche réflexe <b>Inondation parties Hébergement et ravitaillement</b>)</p>		•		<p><b>Cellule logistique</b>  <b>Cellule de soutien</b>            Fiche recensement            Moyens privés            Cf. listes des lieux d'accueil</p>
<p>Mise en place sur les voies de circulation, si concernées, d'un périmètre de sécurité avec déviation routière si nécessaire</p>		•		<p><b>Cellule d'évaluation</b>  <b>Services techniques</b>            Moyens communaux et privés</p>
<p>Essayer d'identifier les polluants</p>		•		<p><b>Cellule évaluation et appui des services de secours spécialisés</b>            Cf. principaux polluants ci-contre</p>
<p>Limité l'évolution de l'événement sur le réseau communal : obturer et limiter les fuites de polluant au moyen de barrages de fortune (terres, sable, paille)</p>		•		<p><b>Cellule évaluation</b>  <b>Services techniques</b>            Importance des moyens privés            Moyens communaux</p>
<p>Aider au ramassage des polluants            Si cela s'avère nécessaire (ONEMA effectuera des prélèvements)</p>		•	•	<p><b>Cellule d'évaluation</b>  <b>Services techniques et appui des services de secours spécialisés</b>            Moyens communaux et privés</p>
<p>Rester en contact permanent avec l'ONEMA, l'ARS, la SAUR, la DREAL, les pompiers et la gendarmerie</p>		•	•	<p><b>Maire</b>  <b>Cellule de coordination</b></p>

**Pollution par métaux lourds (plomb et mercure)**



**Pollution par hydrocarbures**



**Pollution organique et micro biologique (déchets ménagers/ industriels...)**



**Pollution radioactive**



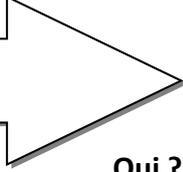
**Pollution thermique (changement brutal de température de l'eau)**



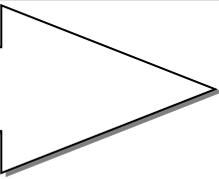
**Pollution par phosphate (trop forte concentration d'éléments nutritifs)**



**Dans le cas où l'eau potable est polluée**

	<div style="background-color: #800000; color: white; padding: 5px; text-align: center;"> <b>AVANT    PENDANT    APRES</b> </div>			 <b>Qui ?</b> <b>Moyens ?</b>
<p><b><u>Informier et Alerter la population :</u></b>                      Déterminer les zones à alerter                      Transmettre les consignes de sécurité                      Informer sur l'évolution du risque</p>	•	•	<p><b>Maire et cellule de coordination</b>                      Panneau d'information                      Lignes téléphoniques</p>	
<p><b>Établir une relation directe avec les établissements sensibles :</b>                      Hôpital, écoles, maisons de retraite, société de production alimentaire                      Pour les informer de l'évolution du phénomène</p>	•	•	<p><b>Cellule de coordination</b>                      Lignes téléphoniques disponibles                      Porte à porte</p>	
<p><b>Effectuer le ravitaillement en eau potable dans les lieux d'accueil (au préalable de réquisitions)</b></p> <p><b>Rester en contact avec la SAUR pour obtenir les informations essentielles sur le risque</b></p> <p><b>Voir avec eux pour une éventuelle parcellisation de la distribution</b></p>	•		<p><b>Cellule logistique</b>  <b>Cellule de soutien</b>                      Cf. liste des établissements susceptibles de fournir de l'eau                      Cf. listes des lieux d'accueil</p>	

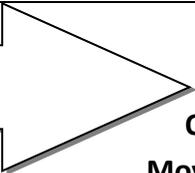
**Cadre d'action accident routier**

				
	AVANT	PENDANT	APRES	
				Qui ? Moyens ?
<p><b><u>Alerter et informer la population :</u></b> Description sommaire de l'accident Consignes de ne pas se rendre à proximité de la zone concernée</p>		•	•	<p><b>Mairie et cellule de coordination</b> Panneau d'affichage</p>
<p>Assurer le contact avec les pompiers, l'agence routière départementale si l'accident a lieu sur une route départementale, et/ou la SAPN et la gendarmerie s'il se localise sur l'A13/ A132</p>		•	•	<p><b>Maire et cellule de coordination</b> Lignes téléphoniques à disposition</p>
<p>Activer le PCC et le PCS</p>		•		<p><b>Maire</b></p>
<p>Assurer la sécurité (délimiter les zones) si l'accident a eu lieu sur une route communale ou un parking</p>		•		<p><b>Cellule d'évaluation Services techniques</b> Moyens communaux et privés</p>
<p>Effacer toutes les traces possibles sur la chaussée du réseau communal (huile, essence, morceaux de verre,...)</p>		•		<p><b>Cellule d'évaluation Services techniques</b> Moyens communaux</p>
<p>Mettre en place des déviations sur le réseau communal</p>		•		<p><b>Cellule d'évaluation Services techniques</b> Moyens communaux</p>
<p><b><u>En cas d'accident important, en particulier sur l'A13*(carambolage):</u></b> Prendre en charge les personnes évacuées dans les lieux d'accueil Assurer le ravitaillement Voir pour le transport des personnes avec les services de transport en commun <b>(cf.fiche réflexe Inondation parties Hébergement et Ravitaillement)</b></p>		•	•	<p><b>Cellule logistique</b> <b>Cellule de soutien</b> Cf. listes des lieux d'accueil Cf. liste magasins pour le ravitaillement Liste entreprises transports en commun</p>
<p>Rester en contact avec les différentes cellules opérationnelles</p>		•	•	<p><b>Maire</b> Lignes téléphoniques à disposition</p>

\*information d'un accident sur l'autoroute : radio 107.7 FM

Chapelle ardente et hôpital de campagne présents dans les locaux de la SAPN

Cadre d'action Plan Canicule (du 1<sup>re</sup> juin au 31 août)

	<div style="background-color: #800000; color: white; padding: 5px; text-align: center;"> <b>AVANT    PENDANT    APRES</b> </div>			 <b>Qui ?</b> <b>Moyens ?</b>
<u>Réaliser une communication préalable pour disposer d'un registre de personnes fragiles et les inciter à s'y inscrire</u>	•			<b>Personnels administratifs</b> Panneau d'affichage Cf. liste lieux stratégiques*
<u>Alerter et informer la population, en particulier les personnes les plus sensibles au risque** :</u> Messages de prévention Transmission des consignes de sécurité Évolution de la situation Prendre contact avec la famille ou les personnes proches	•	•	•	<b>Mairie et cellule de coordination</b> Panneau d'affichage Lignes téléphoniques disponibles pour les établissements et personnes sensibles Cf. registre des personnes âgées
Informer la délégation territoriale de l'agence régionale de santé quotidiennement de l'évolution du phénomène (décès, difficultés)		•	•	<b>Maire</b> Lignes téléphoniques à disposition
Activer le PCC et le PCS		•		<b>Maire</b>
<u>Si les personnes contactées ne sont pas joignables, réquisitionner les aides à domicile pour aller vérifier leur état de santé</u> Possibilité de faire appel à certains voisins		•		<b>Cellule de soutien</b> Porte à porte
Mettre à disposition des lieux climatisés et rafraîchis Assurer le ravitaillement		•		<b>Cellule logistique</b> <b>Cellule de soutien</b> Cf. liste lieux climatisés*** Cf. Stock matériel Possibilité d'aides d'association (ex : Croix Rouge)
Mettre en place des mesures exceptionnelles de gestion des décès		•	•	<b>Maire</b> Cf. ent pompes funèbres et autres moyens privés
Informer la Préfecture de toutes difficultés non surmontables ou de demande de renfort en cas de besoin	•	•	•	<b>Maire</b> Lignes téléphoniques à disposition

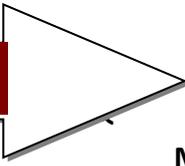
\* lieux où déposer les affiches :

- Mairie Genneville
- Écoles

\*\* l'embauche d'une personne supplémentaire au sein de la cellule coordination pourra s'effectuer si la liste des personnes à contacter est longue et que les appels prennent trop de temps

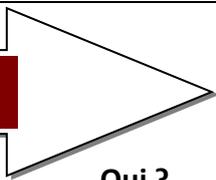
\*\*\* lieu climatisé : Église

## Cadre d'action plan Grand Froid (du 1<sup>re</sup> novembre au 31 mars)

	AVANT PENDANT APRES			 Qui ? Moyens ?
Récupérer le registre des personnes fragiles qui aura été fait en prévention du Plan Canicule	•			Cellule de soutien Cellule de coordination
<u>Alerter et informer la population, en particulier les personnes les plus sensibles au risque :</u> Messages de prévention Transmission des consignes de sécurité Évolution de la situation Prendre contact avec la famille ou les personnes proches	•	•	•	Mairie et cellule de coordination Panneau d'affichage Lignes téléphoniques disponibles pour les établissements et personnes sensibles Cf. registre des personnes âgées
Transmettre les informations sur l'évolution de la situation à tout organisme susceptible d'être intéressé (Agence régionale de santé, ARS)	•	•		Maire et membres du PCC Lignes téléphoniques à disposition
Activer le PCC et le PCS		•		Maire
<u>Si les personnes contactées ne sont pas joignables</u> , réquisitionner les aides à domicile pour aller vérifier leur état de santé Possibilité de faire appel à l'aide de certains voisins		•		Cellule de soutien Porte à porte
En cas d'intempéries liées au grand froid, <u>neige et verglas</u> : Entreprendre le salage des routes communales et parking		•		Cellule d'évaluation Services techniques
<u>Ouvrir et maintenir des locaux et lieux d'accueil chauffés</u> <u>Si la neige ou le verglas provoquent un accident important</u> , Mettre à disposition les différents lieux d'hébergement <u>Dans les deux cas :</u> Prévoir le ravitaillement des personnes hébergées (Cf. Plan Canicule pour hébergement et ravitaillement)		•		Cellule logistique Cellule de soutien Cf. liste lieux accueil Cf. lieux chauffés (ex : écoles) Moyens privés et communaux
Informar la Préfecture de toutes difficultés non surmontables ou de demande de renfort en cas de besoin	•	•	•	Maire Lignes téléphoniques à disposition

# FICHE REFLEXE DEMINAGE ET ENGIN DE GUERRE

## Cadre d'action

				
				<b>Qui ?</b>  <b>Moyens ?</b>
<b>Alerter et informer la population :</b> La localisation du phénomène des consignes de sécurité de l'évolution du phénomène		•	•	<b>Maire et membres du PCC</b> Panneau d'affichage Porte à porte dans les zones concernées Standard téléphonique mairie
<b>Procéder aux mesures conservatoires en attendant l'intervention des démineurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place en liaison avec la Gendarmerie et l'ARD, d'un balisage périmétrique comportant la mention 'danger- interdiction d'accès'</li> <li>• Ne pas manipuler ou déplacer les munitions devant être laisser à l'emplacement même de la découverte</li> </ul>		•		<b>Gendarmerie</b> <b>ARD</b> <b>Cellule d'évaluation</b> <b>Personnel communal</b> Services techniques Moyens communaux et privés
Activer le PCC et le PCS		•		<b>Maire</b>
Faire procéder avec les forces de gendarmerie et les services de secours aux différentes évacuations et mesures de sécurité prescrites par le Chef de mission du centre de déminage de Caen		•		<b>Services de secours</b> <b>Gendarmerie</b> <b>Aide de la Cellule d'évaluation</b> Moyens communaux et privés
Fournir et acheminer du matériel si le centre de déminage en fait la demande		•		<b>Cellule logistique</b> Moyens communaux et privés
Assurer l'Accueil, l'hébergement et le ravitaillement des populations évacuées (Cf. fiche réflexe Inondation parties Hébergement et Ravitaillement)		•		<b>Cellule logistique</b> <b>Cellule soutien</b> Cf. listes des lieux d'accueil Cf. liste commerces
Chercher un site de destruction suffisamment éloigné des habitations si les munitions doivent ou peuvent être détruites sur les lieux		•		<b>Maire</b> <b>Cellule d'évaluation</b>
Rester en contact avec le Préfet, les gendarmes, les Pompiers et le centre de déminage de Caen		•	•	<b>Maire et cellule de coordination</b> Lignes téléphoniques à disposition

# FICHES ORGANISATION

## Feuille de route de chaque membre du Poste de Commandement Communal

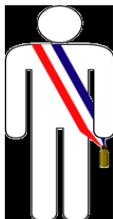
FICHE ORGANISATION LE DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS : LE MAIRE.....	94
FICHE ORGANISATION CELLULE DE COORDINATION : SECRÉTARIAT.....	97
FICHE ORGANISATION CELLULE D'ÉVALUATION : Services Techniques..... ;.....	99
FICHE ORGANISATION CELLULE LOGISTIQUE : Personnel Communal.....	102
FICHE ORGANISATION CELLULE DE SOUTIEN : .....	104

### **Légende tableau :**

**✘** : actions à mener quel que soit le risque

**Inondation** : actions à mener pour un risque précis

## FICHE ORGANISATION LE DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS : LE MAIRE



✚ Le Maire est le directeur des secours sur le territoire de sa commune jusqu'au déclenchement d'un Plan de secours départemental.

✚ Dans ce cas (plan de secours départemental), malgré la substitution par le Préfet, le maire conserve la responsabilité d'un certain nombre d'actions comme, l'accueil éventuel de personnes évacuées.

### Actions à mener- AVANT

- ✘ Le Maire prend la décision d'activer le PCS et les cellules opérationnelles du PCC en fonction de l'évaluation préalable sur le terrain des services techniques, des prévisions météorologiques ou encore des informations de la Préfecture ou tout autre service compétent en la matière.
- ✘ Le Maire assure le contact permanent avec la Préfecture, tout autre autorité de l'État et/ou services impliqués dans la gestion des risques exposés. C'est à lui que revient également l'obligation de communiquer avec les médias.
- ✘ Le Maire prend contact et réunit les différentes cellules du PC de crise.
- ✘ Le Maire met en place les différents dispositifs d'alerte. Il décide également des consignes à communiquer à la population et des informations à lui communiquer.
- ✘ Le Maire prend contact avec les différents services de secours pour décider ou non d'une évacuation des personnes.
- ✘ C'est au Maire que revient la décision de prendre contact avec les différents établissements sensibles et les personnes fragiles identifiées dans le Registre du CCAS.
- ✘ Le Maire met en place les ordres de réquisition de matériels, d'eau, de nourritures et de vêtements dans le cas où le risque est prévisible (Inondations, tempêtes, Canicule, ...)
- ✘ Le Maire décide de mettre à disposition des bâtiments communaux pour la Préfecture, les services de secours ou les personnes évacuées. S'il s'agit de bâtiments de la Communauté de Communes, la cellule coordination doit s'informer auprès de celle-ci avant d'en disposer.

**Pandémie** : c'est au Maire au préalable de désigner un correspondant pour ce que concerne le risque de Pandémie Grippale. Il doit recenser les besoins en masques et en produits alcooliques. Il doit également contribuer à l'organisation du Plan de vaccination en fournissant des locaux.

**Accidents nucléaires** : Le Maire doit tenir informer son personnel de la posologie et des contre-indications concernant la distribution de pastilles d'iode.

## **Actions à mener- PENDANT**

- ✘ Le Maire déclenche le PCS s'il ne l'a pas fait auparavant, notamment s'il s'agit d'un risque technologique (Accident routier, Transport de Matières dangereuses) où la prévision n'est pas possible.
- ✘ Le Maire informe les autorités compétentes.
- ✘ Le Maire reste en contact permanent avec la Préfecture pour suivre l'évolution du phénomène. Il devra donner une description la plus précise possible de l'événement et informera de toutes décisions prises.
- ✘ Le Maire reste en contact avec les Médias et leur assure une information permanente, notamment concernant l'hébergement et le ravitaillement des personnes évacuées.
- ✘ Le Maire décide de l'évacuation des personnes en relation avec les services de secours. Il met à disposition des lieux d'hébergement et met en place les ordres de réquisition des moyens privés si nécessaire.
- ✘ Le Maire reste en contact avec les différentes cellules opérationnelles du PCC et du PC de crise
- ✘ Le Maire organise la réunion du PC de crise au sein de la Mairie.

**Inondation** : c'est au Maire de donner son accord donner l'alerte

- ✘ Le Maire décide de la Mise en place d'un plan de circulation et de déviation avec les autorités compétentes si les zones se trouvent en dehors du réseau communal (Agence routière départementale)

**Épizootie et Pandémie Grippale** : Le Maire désigne un représentant qui se rendra au poste de commandement des opérations dirigé par la Préfecture. Il décidera de tous les moyens à mettre en place pour aider le PCO. Dans le cas où le risque est situé directement dans la commune, c'est au Maire de participer au Poste de commandement fixe à la demande du Préfet.

**Pandémie** : Le Maire met en place le Plan de continuité des services.

**Canicule** : Le Maire doit mettre en place des mesures exceptionnelles de gestion des décès, en relation avec les entreprises de pompes funèbres.

**Accidents nucléaires** : Le Maire décide en relation avec les autres membres du PCC des mesures pour éviter que des aliments contaminés par la radioactivité ne soient consommés.

**Déminage et Engins de guerre** : Le Maire doit chercher un site de destruction si les munitions doivent ou peuvent être détruites sur place.

## **Actions à mener- APRÈS**

- ✘ Le Maire informe la population des modalités pratiques de retour à la normal et des conséquences de l'événement sur la commune
- ✘ Le Maire décide de suspendre le PCS et de dissoudre le PC de crise, estimant que l'événement est fini et qu'il n'y a plus de risque
- ✘ Le Maire met en place les indemnités prévues pour les entreprises privées ou publiques qui ont fourni du matériel, des outils et/ou de l'alimentation
- ✘ Le Maire effectue un Bilan de la situation à la Préfecture. Il lui transmet tous les documents susceptibles de pouvoir l'intéresser (photos/ Main courante téléphonique), notamment le compte rendu de la Cellule d'évaluation.
- ✘ Le Maire rend compte aux médias des éventuels dégâts matériels et humains

**Épizootie** : Le Maire contribue au bilan des actions menées et à l'amélioration du plan d'intervention de la Préfecture

**Accidents nucléaires** : Le Maire continue à prendre des mesures pour éviter que des aliments contaminés par la radioactivité ne soient consommés. Il reste en contact avec les autorités de sûreté nucléaire.

**Canicule** : Le Maire continue à prendre des mesures exceptionnelles de gestion des décès, en relation avec les entreprises de pompes funèbres et la Préfecture.



- ✚ Coordonne l'information provenant des différentes cellules
- ✚ Gère la main courante
- ✚ Prend contact avec les sapeurs-pompiers, gendarmerie, Préfet
- ✚ Gère la communication avec la population et les médias

### Actions à mener- AVANT

S'il s'agit notamment d'un risque prévisible (naturel ou météorologique) :

- ✘ La cellule coordination réalise des messages de prévention ou d'alerte.

Procédures d'envoi SMS/ d'affichage panneau

=> messages pré-enregistrés *maximum 160 caractères par message*

- ✘ Elle informe les établissements sensibles et les personnes fragiles d'un éventuel risque. Pour l'**Inondation**, elle récupère le registre des personnes fragiles situées en zone inondable. Pour **les autres risques**, elle récupère le registre qui aura été établi dans le cadre du **Plan Canicule** (toutes les personnes fragiles répertoriées dans la commune).
- ✘ La cellule assure le contact avec la cellule d'évaluation pour recueillir les informations provenant du terrain.
- ✘ Elle prend contact avec les services de secours présents sur le terrain pour connaître leur choix concernant l'évacuation des personnes.
- ✘ Elle prend contact avec la Préfecture, la tient informer si elle ne l'est pas ou dispose des informations qu'elle communique.
- ✘ Elle prend contact avec les Médias et rend compte des prévisions concernant le risque si possible.

## Actions à mener- PENDANT

- ✗ La cellule coordination tient informer les établissements sensibles de l'état et de l'avancée de l'événement. Elle les informe également des différentes mesures prises par le PCC et les cellules de crise (Ravitaillement, hébergement, ...)
- ✗ Elle reste ou prend contact (*risque non prévisible*) avec les personnes fragiles.
- ✗ Le secrétariat tient la Main courante des appels téléphoniques reçus à la Mairie. Il établit des fiches bien précises des appelants :

<i>Identité :</i>	<i>Motifs de l'Appel :</i>
	<i>Nature du sinistre :</i>
<i>Adresse :</i>	
<i>Téléphone :</i>	

- ✗ Elle prend contact avec l'intercommunalité pour l'informer sur les lieux d'accueil
- ✗ La cellule reste en relation ou prend contact avec les différentes cellules opérationnelles et cellule de crise (membres du PC de crise).
- ✗ La cellule reste en relation ou prend contact avec les Médias pour les tenir informé des mesures prises et de l'évolution de l'événement.

**Épizootie** : Elle fait tenir à jour le chrono des frais engagés par la commune.

**Pandémie** : Elle aide à la mise en place du Plan de continuité des services.

## Actions à mener- APRÈS

- ✗ La cellule coordination reste en contact avec les établissements sensibles.
- ✗ Elle aide à la transmission de l'information des modalités pratiques de retour à la normale et des conséquences de l'événement sur la commune.
- ✗ Le secrétariat archive les appels téléphoniques à l'aide des fiches réalisées pendant l'événement.
- ✗ Elle aide la cellule d'évaluation à l'établissement du compte rendu et au classement des informations et photos.
- ✗ La cellule rend compte des éventuels dégâts matériels et humains aux médias.
- ✗ Elle transmet le compte rendu de l'événement, effectué par la Cellule d'évaluation.

**Épizootie** : Elle tient à jour le Chrono des frais engagés par la Commune et les transmet à la Préfecture.

- ✚ Évalue la situation sur le terrain
- ✚ Surveille l'évolution
- ✚ Assure la liaison avec les services de secours
- ✚ Aide au balisage
- ✚ Organise l'évacuation



### Actions à mener- AVANT

#### Évaluation

**Inondation** : La cellule d'évaluation effectue le circuit d'alerte en porte à porte et les véhicules privés.

**Inondation** : Elle va vérifier les endroits stratégiques définis dans la fiche 'points à vérifier'.

**Inondation** : Elle s'informe auprès de Vigicrues et vérifie les niveaux de l'eau sur place.

**Inondation** : Elle s'informe de l'avancée des crues.

- ✘ La cellule effectue une première évaluation des zones à risque et des établissements sensibles et en informe le maire.
- ✘ Elle s'informe auprès des services de secours présents sur le terrain.
- ✘ L'évaluation de la cellule permettra au maire de prendre sa décision concernant le déclenchement du PCS.

#### Intervention

**Inondation** : Les services techniques installent les premiers panneaux de déviation en collaboration avec la Gendarmerie et l'ARD (si routes départementales).

**Inondation et tempête** : La cellule établit un périmètre de sécurité sur le réseau communal dans les zones les plus exposées au risque, notamment aux alentours des établissements sensibles en collaboration avec la Gendarmerie et l'ARD.

**Inondation et tempête** : Si les prévisions sont mauvaises, elle aide les services de secours à l'évacuation des personnes vers les lieux d'accueil. Une aide sera aussi apportée pour les établissements sensibles.

**Inondation** : avec l'aide des services de secours, elle installe des barrages de fortune pour protéger les habitations les plus susceptibles d'être exposées (grâce notamment au matériel privé : sacs de sable, planches, ...).

**Grand froid** : en cas de neige et verglas, elle prend contact avec les services de la SAPN et ARD pour entreprendre le Salage des routes communales.

## Actions à mener- PENDANT

### Évaluation

**Inondation**: Elle effectue à nouveau une vérification des points à surveiller si possible. Elle prend des photos de la montée des eaux et rend compte des niveaux d'inondation dans la Commune. Elle doit prendre aussi des photos des éventuels dégâts.

- ✘ La cellule essaye de rendre compte au maire et aux services de secours des personnes à évacuer dans le cas où l'évacuation n'aurait pas pu se faire avant.
- ✘ Elle essaye de se renseigner sur le nombre de personnes blessées ou décédées. Elle évalue tous les dégâts déjà visibles (photos)
- ✘ Elle renseigne le maire et la cellule de coordination de toutes les informations obtenues sur le terrain.

### Intervention

#### **Inondation et accident nucléaire**

- ✘ Les services techniques disposent au complet tous les panneaux de déviation pour éviter aux voitures de rentrer dans le bourg (**Inondation**) et dans les zones touchées en collaboration avec la Gendarmerie et l'ARD (si routes départementales).
- ✘ Avec les services de Gendarmerie, elle sécurise les zones les plus dangereuses pour éviter tout accident : mise en place de barrières ou barrages (sac de sables, planches, ...).

**Inondation**: Si l'évacuation n'a pu se faire avant : montée des eaux soudaines ou des prévisions qui se sont dégradées subitement ; la cellule aide les services de secours à procéder à l'évacuation.

- ✘ Elle les renseigne quant aux habitations susceptibles d'être les plus touchées.

**Tempête** : la recommandation est d'éviter toute sortie des services techniques si la tempête est au maximum de son intensité.

- ✘ Elle note le nom des voies les plus touchées, des habitations ou encore des bâtiments publics.
- ✘ Elle filtre les personnes voulant accéder aux sites concernés par l'événement.

**Pollution des eaux** : Elle essaye d'identifier le polluant et participe à la limitation des fuites de polluant au moyen de barrage de fortune.

**Pollution des eaux** : Elle aide au ramassage des polluants si cela s'avère nécessaire.

**Accident routier** : Elle efface toutes les traces sur la chaussée du réseau communal.

**Déminage** : Consigne de ne pas manipuler ou déplacer les munitions. La cellule doit chercher un site de destruction en coordination avec le Maire.

**Grand froid**: en cas de neige et verglas, elle prend contact avec les services de la SAPN et ARD pour entreprendre le Salage des routes communales.

## ***Actions à mener- APRÈS***

- ✘ La cellule d'évaluation archive les informations obtenues sur le terrain : les photos et les différentes observations.
- ✘ Elle établit un compte rendu de l'événement.

## **Intervention**

**Inondation** : elle doit garder les dispositifs de déviation jusqu'au complet retrait de l'eau sur les voies communales. (En accord avec la Gendarmerie)

**Inondation**: elle met en place les périmètres de sécurité dans les zones où la montée des eaux à provoquer des dégâts importants qui empêchent la bonne circulation des véhicules et des piétons en soutien de la Gendarmerie et de l'ARD (si routes départementales).

**Inondation**: les services techniques retirent tous les barrages de fortune mis en place avant la montée des eaux. Ils indiquent les consignes de sécurité aux personnes qui rejoignent leur domicile (Ne pas fumer, ne pas boire l'eau du robinet, ...).

**Tempête** : si de gros dégâts sont constatés et que des habitations sont gravement endommagées, les services techniques procéderont à l'évacuation des personnes vers les lieux d'accueil temporaire.

**Pollution des eaux** : Elle aide au ramassage des polluants si nécessaire.



- ✚ Achemine le matériel disponible
- ✚ Recherche les moyens privés
- ✚ Prépare le matériel pour le ravitaillement/ l'hébergement
- ✚ Mise en œuvre des divers locaux opérationnels

### Actions à mener- AVANT

#### Si le risque est prévisible :

- ✘ La cellule logistique contacte les entreprises de transport en commun dans le cas où l'évacuation des personnes serait envisagée.
- ✘ Elle vérifie que les lieux d'accueil sont prêts à recevoir les personnes évacuées.
- ✘ Le personnel communal met en place les moyens et le matériel nécessaire.
- ✘ Elle va chercher les clefs des bâtiments directement en Mairie.
- ✘ Elle contacte les différentes entreprises privées susceptibles de pouvoir fournir du Matériel, des outils, de l'eau, de la nourriture, des vêtements, ...
- ✘ Après que le maire est mis en place les arrêtés de réquisitions, La cellule logistique va chercher le matériel et les denrées et les achemine vers les centres d'hébergement.
- ✘ Elle aide à fournir des locaux si les services de l'État en font la demande (Plan de vaccination par exemple).

**Inondation** : la cellule apporte aux services techniques les moyens et matériels privés pour réaliser les barrages de fortune et protéger les habitations.

**Canicule** : Elle ouvre et maintien des locaux climatisés

**Grand Froid** : Elle ouvre et maintien des locaux chauffés

**Accident nucléaire** : en période scolaire, le personnel communal achemine les lots de pastilles d'iode aux établissements scolaires qui se chargeront de les redistribuer aux enfants

## Actions à mener- PENDANT

- ✘ La cellule logistique contacte les entreprises de transport en commun dans le cas où l'évacuation des personnes n'a pu se faire avant l'événement (risques technologiques notamment où la prévision n'est pas possible).
- ✘ Elle vérifie que les lieux d'accueil sont prêts à recevoir les personnes évacuées.
- ✘ Elle met en place les moyens et le matériel nécessaire.
- ✘ Elle va chercher les clefs des bâtiments directement en Mairie.
- ✘ Elle contacte les différentes entreprises privées susceptibles de pouvoir fournir du Matériel, de l'eau, de la nourriture, des vêtements, ...
- ✘ Elle prend contact avec différentes associations susceptibles d'apporter un soutien matériel et physique (aide à la distribution, apports de lits et couverture, ...), en relation avec la cellule de soutien.
- ✘ Après que le maire est mis en place les arrêtés de réquisitions, la cellule logistique va chercher le matériel et les denrées et les achemine vers les centres d'hébergement. Pour les outils et le Matériel divers, elle les amène directement à la Cellule d'évaluation si celle-ci en fait la demande.
- ✘ Avec l'aide de la Cellule de soutien, elle effectue une gestion du ravitaillement grâce notamment à des fiches de recensement.
- ✘ Le personnel aide à fournir des locaux si les services de l'État en font la demande (Plan de vaccination).
- ✘ Elle achemine du Matériel pour les différents services de l'État si ceux-ci en font la demande (Centre de Déminage, PCO, PCF, ...).

**Canicule** : Elle ouvre et maintien des locaux climatisés.

**Grand Froid** : Elle ouvre et maintien des locaux chauffés.

## Actions à mener- APRES

- ✘ En relation avec la cellule de soutien, le personnel communal effectue le nettoyage des locaux et les vide de tout objet ou meuble installé durant l'hébergement.
- ✘ La cellule logistique s'assure que le bâtiment n'a subi aucun dommage.
- ✘ Elle doit également rendre le Matériel non utilisé aux entreprises prêteuses.
- ✘ Le personnel communal aide le maire à mettre en place les indemnités pour ces entreprises, notamment grâce aux fiches de recensement du Matériel et des denrées.



- ✚ Accueille les personnes évacuées
- ✚ Assure hébergement/ ravitaillement
- ✚ Soutien des personnes et soutien social après la crise

### Actions à mener- AVANT

- ✘ Les membres du CM auront préalablement effectué le recensement des personnes fragiles situées en zone inondable, pour le risque **Inondation** ; et le recensement des personnes fragiles de toute la commune, pour tous les **autres risques**. Dans le cadre du **Plan Canicule**, la réalisation d'une campagne de communication autour de l'enregistrement volontaire à ce registre aura été établie (site Internet, affiches, magazine, ...).

**Accident nucléaire** : avant toute distribution, les membres élus doivent s'informer auprès du maire de la posologie et des contres indications pour la distribution de pastilles d'iode. Cette distribution s'effectuera en prévention du risque (si le risque est proche) dans les lieux d'accueil et sera réalisé par la cellule de soutien.

- ✘ Les élus devront faire en sorte, également, que les personnes les plus fragiles trouvent refuge chez de la famille ou des amis proches (numéros de téléphones dans le registre).

**Canicule et Grand froid** : Les élus doivent aller vérifier leur état de santé sur place. Les élus ont la possibilité d'essayer de joindre directement les voisins pour qu'ils vérifient si la personne se porte bien.

## **Actions à mener- PENDANT**

- ✘ La cellule de soutien doit effectuer le recensement des personnes accueillies dans les locaux, avec l'aide des fiches de recensement annexées au PCS.
- ✘ Elle s'assure que toutes les personnes présentes ne manquent de rien : eau, vêtements, nourriture, ...
- ✘ Les élus essayent de prendre contact avec différentes associations susceptibles d'apporter un soutien matériel et physique (aide à la distribution, apports de lits et couvertures, ...), en relation avec la cellule logistique.
- ✘ Elle comptabilise et range le matériel et les denrées acheminés par la Cellule logistique dans les lieux d'accueil.
- ✘ Avec l'aide de la cellule logistique, elle établit une gestion de la distribution pour assurer le bon fonctionnement et éviter les gaspillages, grâce notamment à des fiches de recensement.
- ✘ Avec l'aide d'éventuelles associations et des aides à domicile, les élus effectuent la distribution de l'eau, de la nourriture, de vêtements chauds, ...

**Pandémie grippale** : La cellule de soutien aide les services de l'État à assurer la distribution des vaccins.

**Canicule et Grand froid** : Les élus vérifient l'état de santé des personnes fragiles directement sur place. Les élus ont la possibilité d'essayer de joindre directement les voisins pour qu'ils vérifient si la personne se porte bien (possibilité d'étendre cette action à d'autres risques)

- ✘ La cellule de soutien doit prendre contact avec un médecin ou toute autre personne compétente, pour qu'elle puisse intervenir dans les lieux d'accueil en cas de problème.

## **Actions à mener- APRES**

- ✘ En relation avec la cellule logistique, les élus effectuent le nettoyage des locaux et les vident
- ✘ Ils doivent s'assurer également que le bâtiment n'a subi aucun dommage

**Accidents routiers** : la cellule de soutien continue d'apporter une aide dans la prise en charge des personnes évacuées et dans le ravitaillement.

**Inondation et tempête** : dans le cas où la tempête et/ou l'inondation aura provoqué de graves dégâts sur les habitations, les élus doivent assurer l'hébergement et le ravitaillement temporaire.

- ✘ La cellule de soutien doit continuer après les événements à assurer un suivi auprès des personnes les plus touchées, notamment si ces personnes sont fragiles et

## ANNUAIRES DE CRISE

Données confidentielles  
(en annexe)

### RÈGLEMENT GÉNÉRAL À LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

La Mairie de Genneville s'engage à respecter les dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD. En conséquence, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Pour exercer ces droits, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Commune de Genneville : [mairie.genneville@orange.fr](mailto:mairie.genneville@orange.fr)

## MOYENS COMMUNAUX

### Matériels et outillages

Dénomination	Quantité
Pelle	
Pioche	
Barre à mine	
Masse	
Balai cantonnier	
Auge à plâtre	
Truelle	
Racloir cantonnier	

#### Matériels à acquérir d'urgence

- ⇒ Tracteur
- ⇒ Camion benne

### Gros Matériel

Service	Gros matériel	Énergie
SERVICES TECHNIQUES	Perforateur	Électrique
	Pince de levage	Électrique
	Perforateur électrique	Électrique
	Affûteuse de forêt	Électrique
	Scie à onglet	Électrique
	Poste à souder MIG	Électrique
	Bétonnière	Thermique
	Compresseur	Électrique
	Coupe carreaux carrelage	Électrique
	Tondeuse à gazon	Mélange
	Pulvérisateur	
	Aspirateur- souffleur	
	Souffleur	Électrique
	Tronçonneuse	Mélange
	Débroussailleuse	Mélange
	Tailleuse de haies	Mélange

#### Bâtiments communaux : État du patrimoine

Désignation	Localisation	Téléphone	Surface
Mairie	536 le Bourg	02 31 98 74 38	619
École primaire	40 rue des Pommiers		1446
École maternelle	Place de la Mairie		1462
Cantine	460 le Bourg		110
Atelier	Chemin la Cabine		1462
Salle des fêtes	Rue des pommiers		

<b>MOYENS PRIVES</b>		
<b><u>BESOINS ALIMENTAIRES</u></b>	<b>Adresse</b>	<b>Téléphone</b>
Bar Restaurant	La Cabane 71 Ch. du bois du gros dos	02.31.89.00.96
Boulangerie	3 rue de l'Eglise	02.50.43.94.19
<b><u>MEDECINS</u></b>	<b>Adresse</b>	<b>Téléphone</b>
Cabinet médical	La rivière saint sauveur - Honfleur	02.31.98.72.26
<b><u>PHARMACIES</u></b>	<b>Adresse</b>	<b>Téléphone / Mail</b>
Pharmacie de la rivière	29 rue du bourg – la rivière st sauveur	02.31.98.70.20
Pharmacie de la république	45 rue Albert manuel – Honfleur	02.31.89.05.30 pharmarephonfleur@gmail.com
<b><u>VETERINAIRES</u></b>	<b>Adresse</b>	<b>Téléphone</b>
Santoris cabinet de l'estuaire	10 rue des vases – Honfleur	02.31.98.82.46
Cabinet du pont de Normandie	Avenue Marcel Liabastre – Honfleur	02.31.65.60.25
Clinique Lardinois	38 rue Emile Renouf	02.31.89.55.53
<b><u>POMPES FUNEBRES</u></b>	<b>Adresse</b>	<b>Téléphone</b>
PGF	44 rue A. Manuelle - Honfleur	02.31.89.19.84
Pilié et Fils	Prêtevillle – Gonnevile sur Honfleur	02.31.89.21.62
<b>AUTRES</b>		
<b><u>ENTREPRISES DE TRANSPORT EN COMMUN</u></b>	<b>Adresse</b>	<b>Téléphone</b>
BUS VERT du Calvados	Gare routière Honfleur	02.31.62.96.20
<b><u>ASSOCIATIONS SUR HONFLEUR ET ALENTOURS</u></b> Pouvant apportées plus de moyens	<b>Adresse</b>	<b>Téléphone</b>
SECOURS POPULAIRE	12 Rue Henri Papin - 14100 Lisieux	02.31.31.36.06
CROIX ROUGE FRANCAISE DU CALVADOS	6 Rue Pierre Colombe 14100 Lisieux	02.31.62.01.83
Restos du Cœur Lisieux	8 Rue Tesson - 14100 Lisieux	02.31.32.21.95
Restos du cœur Honfleur	Quai Lepaulmier	02.31.89.46.47
SECOURS CATHOLIQUE	17 Rue de la Touques 14100 Lisieux	02.31.31.44.58

## ÉLUS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Prénom	Nom	Fonction
Moïse	ANDRIEU	Maire
Didier	LEVEAU	1er adjoint
Maurice	LECONTE	2ème adjoint
Peggy	CANUEL	CM
Marie-Pierre	CANU	CM
Olivier	FAMETTE	CM
Patrice	BOISSIERE	CM
Chrystèle	LAMORINIERE	CM
Tony	LECLERC	CM
Marie-Claire	LEGRIX	CM
Claire	VIENET	CM
François	VILLEY	CM
Catherine	JEAN	CM
Antoine	GIMER	CM

## PERSONNEL Mairie et écoles

Services	Agents	Téléphone	Mail
Secrétariat	Annie RIGOT	02.31.98.74.38	mairie.genneville@wanadoo.fr
Service technique	François LEPENANT		
	Benoît MORVAN		
Cantine	Manuella LEPENANT		
Ecole primaire	Catherine MINOT		
Ecole maternelle	Clothilde DESCAMP		

## CONTACTS DES CELLULES DE CRISE

Désignation	Téléphone	Télécopie	Mail
Préfecture	02.31.30.64.00	02.31.30.67.81	directeur-cabinet@calvados.pref.gouv.fr
Secrétariat M. Le Préfet	02.31.30.66.08		
Sous-préfecture	02.31.31.66.00	02.31.31.00.18	sous-prefecture-de-lisieux@calvados.pref.gouv.fr
SIDPC	02.31.30.66.14		helene.tassilly@calvados.pref.gouv.fr
Gendarmerie	02.31.65.67.58		cob.pont-l-aveque@gendarmerie.interieur.gouv.fr
SDIS- Pompiers (capitaine)			deci@sdis14.fr      prevision@sdis14.fr
Intercommunalité :			
CCPHB Honfleur	02.31.14.29.30		
CCPHB Beuzeville	02.32.56.62.56		
ARS			ars-normandie-direction-generale@ars.sante.gouv.fr
Accueil standard	02.31.70.96.96	02.31.70.96.74	ars-dt14-direction@ars.sante.fr
Agence routière départementale Astreinte	02.31.64.57.23 02.31.57.12.99		
Conseil Départemental	02.31.57.14.14		
EDF/ GDF GrDF ErDF GRTgaz	08.10.33.30.14 0 800 47 33 33 0 810 333 014 0 800 00 11 12		
SAUR	02.14.37.40.00 0 810 149 149		Damien.outrequin@saur.fr
DREAL			
Unité territoriale du calvados	02.31.53.40.80	02.31.53.40.99	
Service des risques technologiques et naturels	02.50.01.84.72	02.50.01.84.84	
DDTM			
Délégation territoriale nord Pays d'Auge	02.31.88.12.67	02.31.88.21.16	ddtm-dt-nord-pays-d-auge@calvados.gouv.fr
Service prévention des risques	02.31.43.16.72		
Sûreté nucléaire	01.58.35.88.88		
Météo France	01.80.90.56.10	01.76.62.07.46	contact@meteofrance-regie.com
Vigicrues			www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
Centre de déminage de CAEN	02.31.30.66.38		
Médias :			
TV			
France 3 Normandie	02.31.30.60.00	02.31.30.60.31	
Normandie TV	02.31.53.12.70	02.31.53.12.79	contact@normandie-tv.fr
Radio			
France bleu basse Normandie 92.8	02.31.47.14.14	02.31.47.09.69	prog.bleucaen@radiofrance.com
107.7 FM			
Presse			
Pays d'Auge (Béatrice DELTOUR)	02.31.89.06.79	06.21.17.10.60	beatrice.deltour@publihebdos.fr

## CONTACTS ENREGISTRÉS SOUS GALA

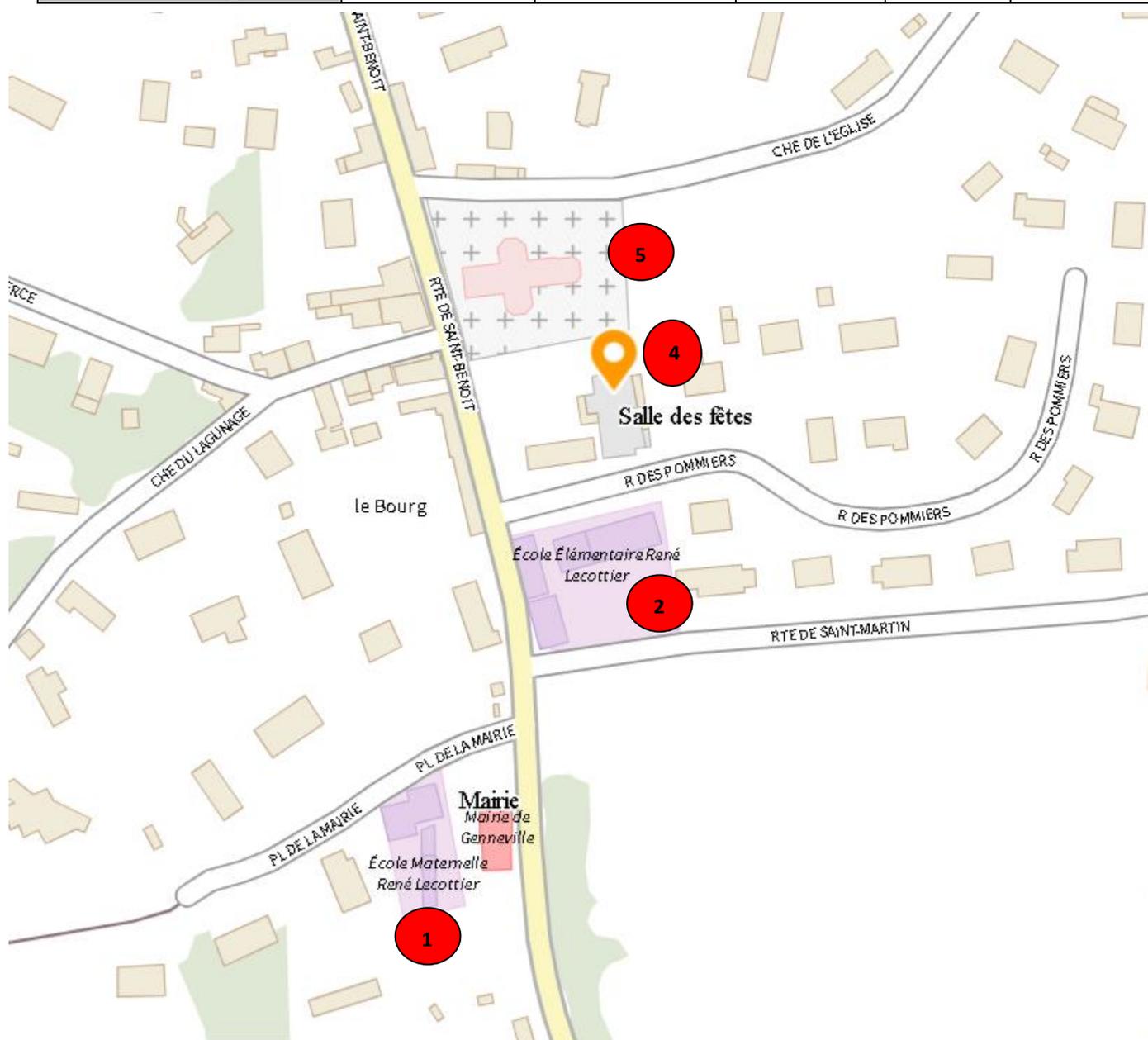
Noms/ Qualité	Téléphone Portable
<b>ANDRIEU Moïse</b>	
<b>LEVEAU Didier</b>	
<b>LECONTE Maurice</b>	

# LISTE DES ETABLISSEMENTS SENSIBLES, DES LIEUX D'ACCUEIL ET HEBERGEMENT

Pour disposer des clefs des bâtiments :

- Prendre dans la boîte à clés à l'entrée de la mairie
- Chercher et noter le numéro du trousseau correspondant au lieu choisi

Type structure	Structure	Adresse	Contacts	Capacité	Superficie (m <sup>2</sup> )
Ecole maternelle	Ecole	Pl de la mairie			
Ecole primaire	Ecole	Rte de St Martin			
Restaurant scolaire	Restaurant				
Salle des fêtes	Salle communale				
Eglise	Eglise	Ch de l'église			





 <p><b>Écoutez la radio France-Bleu Basse-Normandie 92.8 FM</b> Pour vous informer de l'évolution de la situation</p>	 <p><b>Ne téléphonez pas</b> Pour libérer les lignes téléphoniques</p>	 <p><b>N'allez pas chercher vos enfants à l'école</b> Leurs enseignants s'en occupent</p>
---	--	---

 <p><b>Mouvements de terrain</b></p>	 <p><b>Phénomènes météorologiques</b></p>	 <p><b>Inondation</b></p>	 <p><b>Accidents nucléaires</b></p>	 <p><b>Transport de matières dangereuses</b></p>
 <p><b>Éloignez-vous de la zone dangereuse</b></p>	 <p><b>Renseignez-vous Informez-vous</b></p>	 <p><b>Fermez les portes, les fenêtres</b></p>	 <p><b>Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche</b></p>	
 <p><b>Coupez le Gaz Et l'électricité</b></p>	 <p><b>Rentrez chez vous</b></p>	 <p><b>Coupez le Gaz Et l'électricité</b></p>	 <p><b>Ne fumez pas, Ni flamme, ni étincelle</b></p>	
 <p><b>Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé</b></p>		 <p><b>Montez à pieds dans les étages</b></p>	 <p><b>Calfeutrer les aérations, les fenêtres et les portes</b></p>	

## ***OU S'INFORMER ?***

**PREFECTURE DU CALVADOS**  
**SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILE**

Rue Saint-Laurent

☎ : 02.31.30.66.13

Site internet : <http://www.calvados.pref.gouv.fr>

**DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE BASSE-NORMANDIE (DIREN)**

CITIS – « Le Pentacle »

Avenue de Tsukuba

14209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

☎ : 02.31.46.70.00

Site internet : <http://basse-normandie.ecologie.gouv.fr>

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT**  
**(DDE)**

10, Boulevard du Général Vanier

B.P. n° 517

14035 CAEN CEDEX

☎ : 02.31.43.15.00

Site internet : <http://calvados.equipement.gouv.fr>

**MAIRIE DE GENNEVILLE**

536 le bourg

☎ : 02.31.98.74.38

Adresse Mail : [mairie.genneville@wanadoo.fr](mailto:mairie.genneville@wanadoo.fr)